



Structure et organisation des filières cunicoles en Europe

Analyse comparée des filières espagnole, italienne, hongroise, belge et néerlandaise

Septembre 2017

Etude réalisée avec le concours financier de FranceAgriMer et du CLIPP



Résumé

L'étude des principales filières cynicoles européennes a pour objectif d'analyser et mettre en perspective les données existantes sur les structures, les organisations de filière, les facteurs de compétitivité des filières espagnole, italienne, belge, néerlandaise et hongroise et de les situer par rapport à la filière française.

Cette étude a permis de dégager les principaux enjeux communs de ces filières cynicoles : la relance de la consommation apparaît comme le défi principal. La viande de lapin souffre comme les autres viandes, mais de façon accentuée, d'une baisse de la consommation liée à son prix élevé, d'une image de viande difficile et longue à cuisiner et de consommateurs relativement âgés. Toutefois, pour redynamiser la consommation la filière peut s'appuyer sur les atouts nutritionnels et organoleptiques ainsi que sur son ancrage culturel dans le patrimoine culinaire. Un deuxième enjeu se dégage autour de la nécessité de répondre aux attentes sociétales, notamment sur le mode d'élevage des animaux ou sur un usage plus raisonné des antibiotiques. Ces évolutions devront se faire tout en améliorant la rentabilité économique des différents acteurs afin de pérenniser la filière. Cela passe par une meilleure valorisation du produit et notamment une juste rémunération des investissements réalisés sur les modes d'élevage « alternatifs », une maîtrise de l'offre et son adaptation à la demande pour éviter une situation de surproduction et donc de baisse des prix. L'organisation et l'intégration de la filière sont des leviers susceptibles de permettre à la filière de passer d'une situation de production en flux « poussés » vers des flux « tirés ». Et enfin, la pérennité des filières dépendra également d'un meilleur positionnement à l'international et d'une valorisation accrue des coproduits comme les peaux.

Face à ces enjeux, si la France souffre de faiblesses communes à l'ensemble des filières cynicoles européennes, comme la dé-consommation et la montée en puissance des nouvelles attentes sociétales, elle apparaît finalement bien positionnée et jouit de forces spécifiques. Le bon niveau technique des éleveurs, la présence de vétérinaires spécialisés et d'entreprises de sélection françaises présentes à l'échelle internationale assurent de bonnes performances aux éleveurs de lapin. De plus, le lien fort entre le maillon de production et la recherche et développement permet une bonne diffusion des nouvelles connaissances scientifiques et donc un meilleur encadrement technique. La structuration récente des partenariats entre groupements de producteurs et abattoirs est favorable à une meilleure maîtrise de la production. La filière française a été pionnière sur l'engagement d'une démarche collective de dé-médication et des travaux de recherche sont menés en ce sens. Enfin, l'identification « Lapin de France » permet aux consommateurs de privilégier l'origine France dans leurs actes d'achat.

Alors que des initiatives privées ont été prises depuis 2011 pour faire évoluer les élevages cynicoles vers des modes de logement alternatifs, on peut considérer que la principale faiblesse de la filière française réside dans un déficit de réflexion collective dans ce domaine. L'enjeu pour cette filière est donc de poursuivre les recherches menées sur la mise en place de nouveaux types de logement permettant de valoriser sur le long-terme les efforts d'investissement entrepris à cette occasion, tout en renforçant sa structuration de filière afin de se donner les moyens de valoriser ces investissements.

Table des matières

Résumé	2
Table des matières	3
Liste des tables	5
Liste des illustrations	5
Introduction	7
1 Panorama des filières européennes	9
1.1 Analyse des principaux flux dans l'Union européenne	9
1.2 Diversité des systèmes de production et indicateurs technico-économiques.....	14
1.3 Présentation des filières	24
1.4 Contexte réglementaire et attentes sociétales	31
1.5 Analyse comparée : la France et ses voisins.....	40
2 La filière italienne	48
2.1 Rappel des dynamiques de production, échanges et consommation	48
2.2 Production nationale et répartition géographique	54
2.3 Structure et caractéristiques des différents maillons	54
2.4 Organisation de la filière	58
2.5 Réglementation et attentes sociétales.....	63
2.6 Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière cunicole italienne	66
3 La filière espagnole	69
3.1 Rappel des dynamiques de production, échanges et consommation	69
3.2 Production nationale et répartition géographique	72
3.3 Structure et caractéristiques des différents maillons	76
3.4 Organisation de la filière	83
3.5 Réglementation et attentes sociétales.....	85
3.6 Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière cunicole espagnole	86
4 La filière hongroise	88
4.1 Dynamique de production, échanges et consommation	88
4.2 Production nationale et répartition géographique	92
4.3 Structure et caractéristiques des différents maillons	92
4.4 Organisation de la filière	99
4.5 Forces faiblesses opportunités menaces.....	99
4.6 Bien-être animal et antibiotiques.....	99
4.7 Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière hongroise.....	100
5 Les filières belge et néerlandaise	101

5.1	Dynamique de production, échanges et consommation	101
5.2	Structure et caractéristiques des différents maillons	104
5.3	Organisation de la filière	114
5.4	Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière belge et néerlandaise	115
6	Bibliographie.....	117
7	Annexes	119
7.1	Principales recommandations du Ministère de la Santé italien concernant l'élevage de lapins..	119
7.2	Liste des personnes rencontrées.....	123

Liste des tables

Table 1 Estimations des volumes produits dans les différents pays européens en 2015 en TEC	9
Table 2 Tailles moyenne, minimum et maximum des élevages dans les différents pays européens, en nombre de mères, en 2015	15
Table 3 Tableau récapitulatif de la compatibilité du tout plein-tout vide selon le type d'hébergement	20
Table 4 Indicateurs des performances techniques et du coût de production dans les différents pays européens en 2015.....	22
Table 5 Poids vif moyen du lapin commercialisé dans les différents pays européens, en 2015	24
Table 6 La sélection génétique universitaire ou privée dans les différents pays européens et programmes génétiques en élevage ; Source : élaboration ITAVI d'après entretiens	25
Table 7 Les principaux fabricants d'aliments pour lapins dans chaque pays producteur	25
Table 8 Principaux abattoirs et parts de marché dans les six principaux pays producteurs.....	26
Table 9 Organisations professionnelles participant à l'interprofession espagnole	29
Table 10 Synthèse des législations ou recommandations sur les logements des lapins dans les principaux pays producteurs.....	37
Table 11 Répartition des abattages selon les principales régions productrices en Italie	48
Table 12 Indicateurs de production en France et en Italie.....	50
Table 13 Répartition des élevages selon la taille et la région productrice en Italie en 2007.....	56
Table 14 Grandes zones géographiques de la production de lapin en Espagne	75
Table 15 Les acteurs de la recherche et développement de la filière lapin en Espagne et leur domaine d'activité	77
Table 16 Deux types de lapins commercialisés en Espagne	78
Table 17 Structures de production selon la zone géographique en Espagne	79
Table 18 Les principaux acteurs de la production et de l'abattage de lapin en Espagne	80
Table 19 Les trois systèmes de cotation du lapin vif en Espagne.....	81
Table 20 Relations entre industriels de la production et grande distribution en Espagne, en 2016.....	83
Table 21 Marchés à l'export du lapin hongrois : caractéristiques par pays	91
Table 22 Principales caractéristiques des deux groupes producteurs de lapin en Hongrie.....	95
Table 23 Potentiel de production de lapin en 2015 et évolution, en Belgique et aux Pays Bas	101
Table 24 Mode de commercialisation et période de consommation en Belgique et aux Pays-Bas	104
Table 25 Les fabricants d'aliment lapin en Belgique, en 2016 ; Source : enquêtes de terrain.	105
Table 26 Taille moyenne des élevages en Belgique et aux Pays Bas en 2015.....	111
Table 27 Caractéristiques des deux abatteurs en Belgique	113

Liste des illustrations

Figure 1 Principaux flux d'exportation de viande de lapin.	11
Figure 2 Production, consommation et autosuffisance dans les différents pays européens en 2015	13
Figure 3 Taille moyenne des élevages dans les différents pays européens en 2015.....	14
Figure 4 Photo de cages conventionnelles où maternité et engraissement se déroulent dans la même cage en système tout plein-tout vide.	19
Figure 5 Photo d'un combi-parc de la station expérimentale ILVO (Melle, Belgique).	21
Figure 6 Cages bien-être pour 8 lapins en engraissement, système tout plein tout vide, utilisées aux Pays-Bas, en Belgique et Hongrie. NB : le nid n'est pas représenté sur cette figure.....	21
Figure 7 Poids vif moyen du lapin dans les différents pays européens, en 2015.....	24
Figure 8 Cotation moyenne 2015 du lapin vif en Italie, France, Espagne, Belgique et Pays-Bas	30

Figure 9 Cotation du lapin vif en euros courants en Italie, France, Espagne, Belgique et Pays-Bas de janvier 2013 à novembre 2016.....	31
Figure 10 Evolution des abattages de lapin en Italie.....	49
Figure 11 Evolution des abattages en Vénétie par rapport au total national italien (indice 100 en 2005)	49
Figure 12 Evolution des exportations italiennes de viande de lapin en volume et valeur en Italie	50
Figure 13 Principales destinations des exportations de lapin en volume en Italie, en 2010 et 2015.....	51
Figure 14 Evolution des importations italiennes de viande de lapin en volume et valeur en Italie	51
Figure 15 Principales destinations des importations de lapin en volume, en 2010 et 2015	52
Figure 16 Evolution de la consommation de lapin en Italie	53
Figure 17 Localisation des bassins de production de lapin en Italie	54
Figure 18 Evolution des fabrications d'aliment pour lapin en Italie (en tonnes)	55
Figure 19 Schéma bilan de la filière italienne en 2015.....	58
Figure 20 Cotation moyenne du lapin vif « léger » en Italie en €/kg	59
Figure 21 : Schéma organisationnel de l'abattoir AIA.....	61
Figure 22 : Schéma organisationnel de l'abattoir BERTI	61
Figure 23 : Schéma organisationnel de l'abattoir MARTINI	62
Figure 24 Echanges de viande de lapin en volume et en valeur en Espagne de 2008 à 2015	69
Figure 25 Evolution de la consommation de viande de lapin par habitant et par an en Espagne, de 1988 à 2015	70
Figure 26 Evolution de la production et du nombre d'exploitations cunicoles en Espagne de 2008 à 2015 .	73
Figure 27 Production de viande de lapin (tec) en Espagne par région en 2015.....	74
Figure 28 Schéma bilan de la filière cunicole espagnole en 2015	76
Figure 29 Evolution du prix du lapin vif en Espagne de 2013 à juillet 2016 (moyenne des cotations).....	82
Figure 30 Exportations en volume de viande de lapin par la Hongrie depuis 1991.....	88
Figure 31 Echanges en volume de viande de lapin en Hongrie de 2005 à 2015	89
Figure 32 Echanges en valeur de viande de lapin en Hongrie de 2005 à 2015	90
Figure 33 Localisation géographique des deux outils d'abattages en Hongrie	92
Figure 34 Schéma bilan de la filière cunicole hongroise en 2015	93
Figure 35 Cages bien-être pour 8 lapins en engraissement, système tout plein tout vide, utilisé par Olivia .	97
Figure 36 Echanges en valeur de viande en Belgique de 2005 à 2015.....	102
Figure 37 Echanges en volume de viande de lapin en Belgique de 2005 à 2015.....	103
Figure 38 Abattage et distribution du lapin hollandais : la Belgique joue un rôle central.....	104
Figure 39 Cotation de Deinze (BE) lapin vif, en € courants	113
Figure 40 Schéma bilan de la filière cunicole belge et relations avec les Pays-Bas en 2015	114

Introduction

L'Union européenne est le deuxième producteur mondial de lapin de chair, derrière la Chine, avec une production d'environ 200 000 tonnes équivalent carcasse. Les principaux pays producteurs de l'UE sont l'Espagne, la France, l'Italie, la Hongrie, la Belgique et les Pays-Bas bien que le volume produit et la dynamique de production de chacun de ces pays soient difficiles à appréhender dans la mesure où le secteur cunicole reste relativement petit par rapport aux autres productions d'élevage comme les bovins ou les porcs et les données statistiques limitées. Les échanges sont essentiellement intra-européens : en 2015, 91 % des exportations des pays de l'Union européenne se font vers un autre pays membre, cette valeur est de 75 % pour les importations, en volume selon Eurostat.

Les filières cunicoles dans les différents pays européens sont confrontées à de nombreux enjeux communs. L'agrandissement et la modernisation des élevages s'accompagnent d'une diminution de leur nombre, alors que l'on observe une dégradation des résultats économiques des ateliers dans la plupart des pays. La déconsommation de viande en général, et du lapin en particulier, impacte directement la santé économique des filières : la viande de lapin peine à séduire les jeunes car elle entre plus difficilement que d'autres dans les modes culinaires actuels basés sur la simplicité et la rapidité. Enfin, des attentes sociétales fortes en termes de bien-être animal ou d'usage des antibiotiques sont devenues l'objet de discussions à l'échelle européenne en partie sous l'impulsion et la pression de certaines associations de défense des animaux ou de l'environnement.

Certains pays de l'Union (Belgique, Pays-Bas et Hongrie) se sont orientés vers une production répondant à des normes de bien-être animal exigeantes. D'autres, comme l'Italie ou l'Espagne, envisagent plutôt d'investir dans des outils de production modernes et compétitifs bien que l'Italie ait initié récemment une démarche vers le logement en parc.

Dans ce contexte, la filière française occupe une place intermédiaire dans le paysage européen. Le bon niveau technique permet des coûts de production compétitifs, grâce à des éleveurs performants accompagnés par leur structure de production, les sélectionneurs, des professionnels de la nutrition ou des vétérinaires spécialistes du lapin. De plus, les acteurs français se sont engagés dès 2012 collectivement et avec succès dans la réduction de l'usage des antibiotiques, ce qui reste un modèle en Europe. Cependant, l'élevage « bien-être » reste minoritaire dans l'hexagone, en particulier au regard des situations belges, néerlandaises et hongroises plus avancées dans le domaine des logements en parcs ou en cages enrichies.

Aussi, la filière française doit se positionner par rapport à deux enjeux majeurs. D'une part, un débat actuel au Parlement Européen suggère des normes ambitieuses en termes de conditions d'élevage du lapin incluant le bien-être animal et l'usage des antibiotiques. D'autre part, une réduction des coûts de production dans les pays concurrents vient fragiliser l'élevage français dans un contexte européen confronté à la surproduction.

Les objectifs de cette étude, cofinancée par le CLIPP et FranceAgriMer, sont multiples : réaliser un état des lieux de la situation des filières lapins en Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Hongrie afin d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de chacune d'entre elles. Identifier les tendances européennes en termes de production, de consommation, de législation et d'attentes sociétales et mettre en perspective les contextes des différents pays producteurs afin de positionner la France par rapport à ses voisins partenaires et concurrents.

Après analyse des statistiques disponibles au niveau communautaire, des missions de quelques jours à une semaine ont été organisées dans chacun des pays cibles auprès des représentants des différents maillons

de la filière et de leur encadrement institutionnel. Les questions clés des entretiens s'articulent autour des points suivants :

- Approfondissement et confirmation des statistiques officielles - la production et les échanges étant souvent mal renseignés par ces derniers
- Structures et pratiques d'élevage : taille des élevages, caractérisation des systèmes de production, répartition géographique
- Encadrement de la filière : fédérations professionnelles ou interprofessionnelles, recherche et développement
- Organisation de la production et de la filière : existence et rôle des groupements et associations d'éleveurs ; relations éleveurs – industriels (amont et aval) : existence, formes et types de contrats ; rôle de la distribution dans la structuration de la filière
- Enjeux sociétaux : réglementations sur le bien-être animal et l'utilisation des antibiotiques ; pression et rôle des associations animalistes
- Enjeux et perspectives de la filière

Dans une première partie de synthèse, nous dressons le panorama des cinq filières cunicoles étudiées et mettons en regard les situations des différents pays en termes de production et de consommation, de diversité des systèmes de production, de prix payé au producteur, d'accompagnement des producteurs, de structuration de la filière par des contrats et une interprofession le cas échéant, et de réponse aux enjeux sociétaux de bien-être animal et d'utilisation d'antibiotiques. Nous dégagons également dans chaque pays quelques indicateurs déterminants du coût de production. Enfin, nous positionnons la filière française dans ce contexte européen.

Puis, nous présentons successivement chaque pays sous forme de fiche, reprenant l'ensemble des informations collectées et organisées sur les niveaux de production et les échanges, la répartition géographique des élevages, la structure et les caractéristiques des différents maillons (de l'aval à l'amont en décrivant les systèmes de production) et l'organisation de la filière. Nous dégagons pour chaque pays les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités.

Ces deux grandes parties peuvent donc se lire indépendamment l'une de l'autre mais se complètent.

1 Panorama des filières européennes

1.1 Analyse des principaux flux dans l'Union européenne

1.1.1 Production : l'Espagne en tête

L'Espagne est le premier producteur européen de lapin, devant la France puis l'Italie. Le travail d'enquête auprès d'experts de terrain et la consultation de statistiques nationales nous permet d'affiner les estimations officielles de l'Union européenne ou de la FAO.

Pour estimer la production de chaque pays européen, nous avons confronté des sources officielles de données (FAO, CIRCABC) aux statistiques nationales (recensements agricoles, abattages contrôlés) mais également aux estimations d'experts de terrain.

Les estimations de production semblent cohérentes dans certains pays comme en Espagne, notamment grâce à des estimations annuelles efficaces du ministère de l'agriculture (MAGRAMA). La Belgique, qui compte seulement 25 éleveurs, ne possède pas d'estimation officielle de la production. Aux Pays-Bas, et à plus forte raison en Italie, les statistiques officielles sont incohérentes, ce qu'ont pu nous confirmer les acteurs sur le terrain. La production hongroise est faible mais relativement facile à estimer du fait de la grande concentration de la filière. En France, l'estimation de la production à partir de la fabrication d'aliment lapin semble plus juste que les données FAO ou du CIRCABC, alors que les abattages contrôlés ne recensent pas l'ensemble de la production.

Table 1 Estimations des volumes produits dans les différents pays européens en 2015 en TEC

Pays	FAO (2013)	CIRCABC	Abattages contrôlés	Valeur retenue pour 2015
Espagne	63 578	61 000 (2013) 63 000 (2014) 63 000 (2015)	63 000 (2015)	63 000
France	51 839	85 500 (2013) 84 500 (2014) 84 000 (2015)	44 023 (2015)	54 000
Italie	262 332	75 000 (2013) 65 000 (2014) 65 000 (2015)	32 260 (2015)	45 000
Hongrie	6 415	0 (2013-2015)	nsp	6 600
Belgique	nsp	nsp	nsp	1 000
Pays-Bas	nsp	6 000 (2013-2015)	Pas d'abattage	3 600
Total UE	443 737	259 691 (2013) 250 491 (2014) 249 991 (2015)	/	(total 6 pays) 173 200

Sources : CIRCABC : Chiffres élaborés par le groupe d'experts 'Statistiques et prévisions' des comités consultatifs des œufs et de la viande de volailles, Mars 2015.

Abattages contrôlés : Espagne : MAGRAMA, France : SSP, Italie: Istat

Valeur retenue : France : estimation ITAVI CLIPP. Espagne : CIRCABC, MAGRAMA. Italie : estimation experts terrain. Hongrie : FAO et experts terrain. Belgique et Pays-Bas : experts terrains

Il est important d'avoir dès à présent en tête qu'au-delà des volumes produits dans les différents pays producteurs, il existe aussi des systèmes de production très variés au sein de l'Union européenne, en termes de systèmes de logement des animaux et de pratiques d'élevage. Ces systèmes de production peuvent être le fruit de réglementations nationales, d'attentes sociétales ou encore de demandes spécifiques à l'export et conditionnent pour partie la production dudit pays. Ceux-ci seront détaillés dans l'étude, au 1.2 **Diversité des systèmes de production**.

1.1.2 Echanges

La majorité des échanges de viande de lapin est réalisée au sein de l'Union européenne: en 2015, l'UE a exporté 2 407,3 T de viande de lapin en dehors du territoire communautaire contre 23 767,3 T à l'intérieur de l'UE (*Source : Eurostat*). Ainsi, 91 % des exportations de viande de lapin de l'Union européenne sont intra-communautaires. En 2015, les échanges intra-communautaires de viande de lapin ont progressé de 0,5 % tandis que les échanges extra-communautaires ont diminué de 42 % par rapport à 2014.

Les principaux pays exportateurs de viande de lapin sont les principaux pays producteurs : Espagne, France, Hongrie, Belgique, Italie. A noter que les Pays-Bas exportent un peu de viande de lapin (560 T en 2015) sous forme de réexport, ce pays étant une plateforme par laquelle les marchandises transitent avant d'être réexpédiées en Europe. En revanche, les Pays-Bas exportent essentiellement des lapins vifs vers la Belgique où ils sont abattus puisqu'il n'existe plus d'abattoir aux Pays-Bas.

La Figure 1 représente les principaux flux de viande de lapin au sein de l'UE. On remarque immédiatement que l'Espagne est le plus gros exportateur avec un débouché important qui absorbe près de la moitié de ses exportations : le Portugal. La Belgique possède également un important débouché, la France, qui représente 50 % des exportations belges totales de viande de lapin.

A l'inverse, les exportations hongroises, françaises et italiennes sont plus diversifiées avec des débouchés représentant à chaque fois moins d'un tiers de leurs exportations totales.

L'Allemagne est la principale destination des exportations européennes. En effet, celle-ci importe au total 5 368 T de viande de lapin dont 70 % proviennent de l'UE. Sur ces 3 754 T importées de l'UE, 96 % proviennent des six pays étudiés : Espagne, France, Belgique, Hongrie, Italie et Pays-Bas. Le reste de ses importations provient de Chine principalement.

Le Portugal, évoqué précédemment, est aussi un débouché majeur des exportations européennes avec 3 630 T de viande de lapin importées par ce pays (essentiellement d'Espagne).

Enfin, un pays dont on parle peu car ne faisant pas partie de l'UE mais pourtant voisin, la Suisse importe aussi du lapin (944 T en provenance de l'UE), principalement de Hongrie car la Suisse a des exigences particulières en matière de bien-être animal.

La Suisse est donc le principal pays client des exportations extra-communautaires de viande de lapin. L'UE exporte aussi de plus petits volumes vers les Etats-Unis (201,4 T en 2015), le Canada (83,3 T en 2015 et 195,3 T en 2014) ou encore Hong-Kong (26,1 T en 2015 mais 195 T en 2014, essentiellement des têtes de lapin). On trouve aussi le Japon, le Bénin ou encore l'Ukraine pour des volumes inférieurs à 100 T.

Du côté des importations en provenance des Pays tiers, d'après Eurostat, l'UE importe du lapin à 99 % de Chine (6 163,4 T en 2015 et 7 497,5 T en 2014). Il faut toutefois souligner que les importations en provenance de pays hors UE représentent 25 % des importations totales de viande de lapin des pays de l'UE.

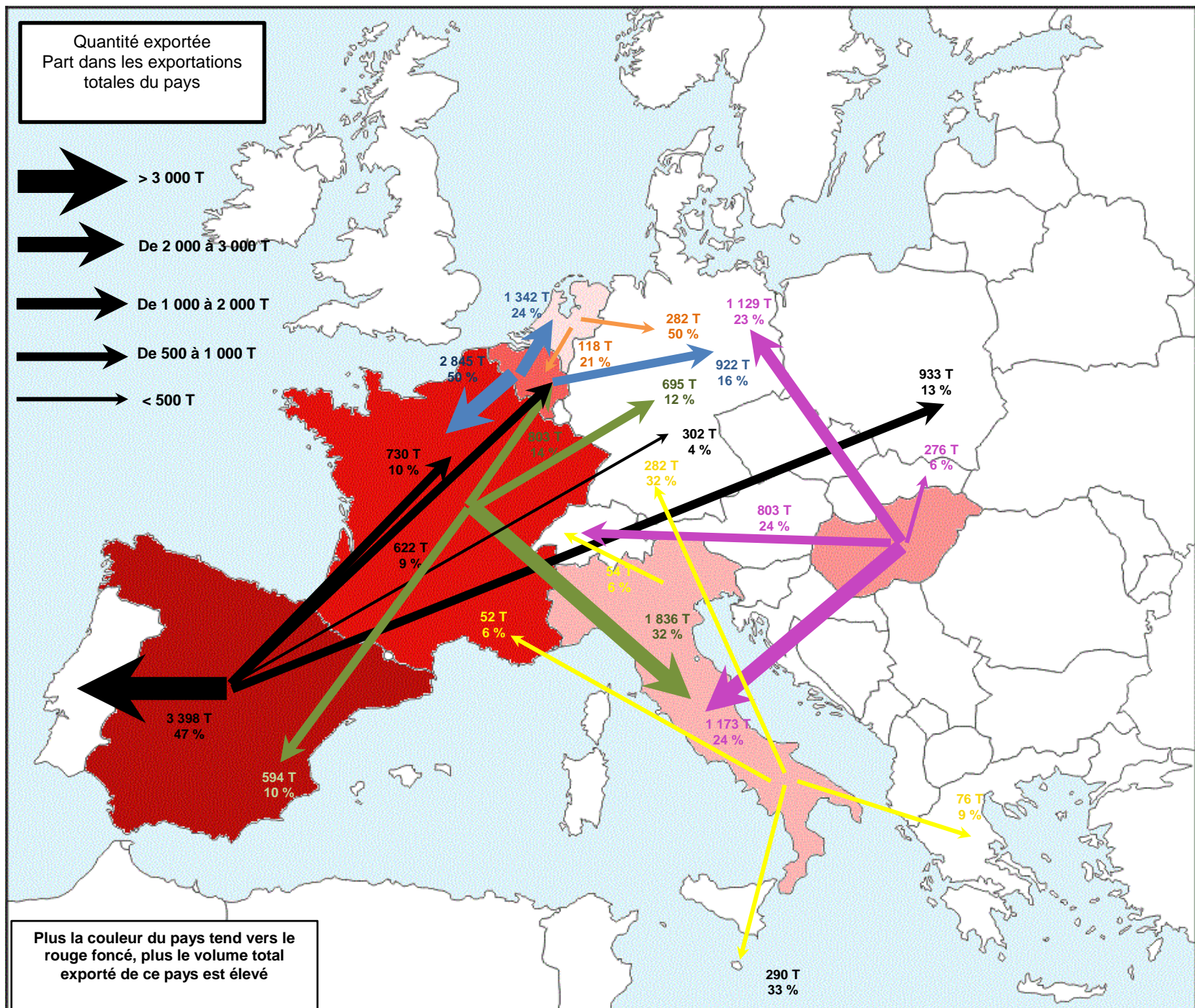


Figure 1 Principaux flux d'exportation de viande de lapin.

Volume exporté en tonnes et part de ces exportations dans les exportations totales du pays d'origine en 2015. Flux représenté dès lors que la part du pays client représentait plus de 5 % des exportations totales du pays fournisseur. Source : ITAVI d'après Eurostat

Voici un tableau récapitulatif des principaux flux de viande de lapin entre les pays de l'UE en 2015 (en tonnes, d'après Eurostat) avec en ligne les exportations des 6 principaux pays producteurs vers leurs principaux clients présentés en colonne :

	PT	PL	FR	BE	DE	IT	CZ	RO	BG	EL	NL	MT	LU	UK	ES	SK	Hors UE	Total
ES	3398	933	730	622	302	216	244	238	114	155							178	7242
BE			2845		922	2					1342		179	136	42		167	5690
FR	209			803	695	1836				234	112	105	127	269	594		444	5694
HU		113		106	1129	1173		91			124					276	1411	4821
IT			52		282		31			76		290					88	890
NL			41	118	282	13	18							33			15	559
Hors UE			44	3855	1614	14	632		-		49							
Total 6 pays	3607	1046	3668	1649	3612	3240	293	329	114	465	1578	395	306	438	636	276	2303	

ES : Espagne ; BE : Belgique ; FR : France ; HU : Hongrie, IT : Italie, NL : Pays-Bas ; PT : Portugal, PL : Pologne, DE : Allemagne ; CZ : République Tchèque, RO : Roumanie ; BG : Bulgarie ; EL : Grèce, MT : Malte ; LU : Luxembourg ; UK : Royaume-Uni ; SK : Slovaquie

1.1.3 Consommation

1.1.3.1 Produire pour consommer : des contextes différents entre pays

La France et l'Espagne sont autosuffisantes, ce qui n'est pas le cas de l'Italie et à plus forte raison de la Belgique. Les productions hongroises et néerlandaises sont dédiées à l'export.

Nous comparons la production et la consommation totale dans chaque pays pour estimer le taux d'autosuffisance. La France et l'Espagne sont exportatrices nets, contrairement à l'Italie. La production néerlandaise est à 90 % exportée vers la Belgique, autosuffisante à 26 % seulement. La Hongrie consomme environ 2 % de sa production nationale, ses principaux clients étant la Suisse, l'Allemagne et l'Italie.

Ainsi, les Pays-Bas et la Hongrie sont exclusivement dépendants de leur marché export. La dévaluation du rouble russe a ainsi pu pénaliser les exportations hongroises fin 2015.

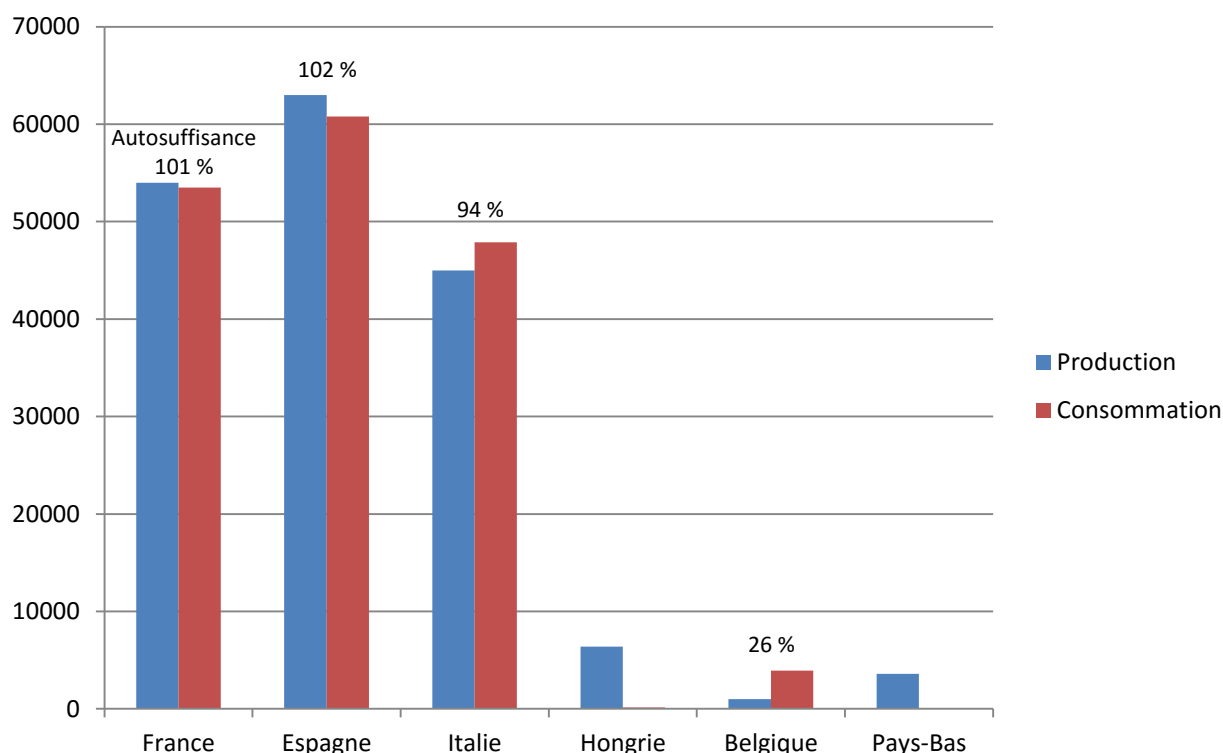


Figure 2 Production, consommation et autosuffisance dans les différents pays européens en 2015
 Source : estimations propres. Le taux d'autosuffisance est le rapport production sur consommation

1.1.3.2 « Déconsommation » de viande dans tous les pays européens

La tendance à la moindre consommation de viande s'observe dans l'ensemble des pays européens.

En France, la viande de lapin est particulièrement touchée avec une consommation de 810 g / habitant / an en 2015, contre 1,42 kg en 2000, soit – 42 %. Sur la même période, la consommation totale de viande a baissé de 9,7 %, à 90 kg / habitant / an en 2015 selon le SSP.

En Espagne, la consommation se maintient depuis 2007 autour de 1,3 kg / habitant et par an. L'interprofession INTERCUN se félicite d'avoir joué un rôle majeur dans la stabilisation de la consommation grâce à une promotion active du produit. En effet on observe un recul de la consommation de viandes de filières non pourvues d'interprofessions comme l'agneau (- 50 %) ou le veau sur la même période (Rodriguez, 2016). Cependant, pour les mêmes raisons qu'en France ou en Italie, la viande de lapin peine à séduire les jeunes générations et sa consommation reculerait en 2015 (Rodriguez 2016).

En Italie, la consommation intérieure de viande de lapin recule de 19,4 % entre 2005 et 2015 selon Istat. L'estimation d'Istat se base sur les abattages contrôlés, qui ne représentent que 72 % de la production environ ainsi que sur les échanges extérieurs ; cependant, il s'agit d'une tendance, que l'on suppose homogène entre abattages contrôlés et non contrôlés. La consommation par habitant serait comparable à celle de la France, environ 800 g par personne par an.

Les niveaux de consommation de viande de lapin en Hongrie et aux Pays-Bas sont négligeables et leurs variations sont difficiles à appréhender. En Belgique, la consommation est d'environ 350 g de viande de lapin par habitant et par an, et, si elle séduit de moins en moins les plus jeunes générations, elle semble stable grâce à une valorisation du produit par des normes de bien-être animal en élevage et l'étiquetage « lapin élevé en parc » ou « 100 % belge ». Le prix de vente à la consommation du lapin élevé en parc, relativement peu différent de celui du lapin standard aujourd'hui, a également contribué au maintien de la

consommation malgré les investissements financiers réalisés par les éleveurs pour se contraindre aux nouvelles normes.

1.2 Diversité des systèmes de production et indicateurs technico-économiques

1.2.1 Taille des élevages et main d'œuvre

Les élevages sont en moyenne plus petits en France que dans le reste de l'Union Européenne. La taille des élevages conditionne la gestion de la main d'œuvre, principalement familiale, sauf en Hongrie et dans une partie des élevages espagnols en intégration.

La taille moyenne des élevages cache la grande diversité des outils de production. En France, en Espagne et en Belgique, une unité de main d'œuvre permet d'assurer la production d'un atelier moyen. En France, un UTH représente entre 560 et 580 mères.

En Italie, un grand nombre d'élevages dépasse la taille de 1 000 mères, bien que la main d'œuvre reste essentiellement familiale. Certains élevages font appel à des travailleurs albanais ou roumains.

En Espagne, certains ateliers de 1 000 mères fonctionnent avec une seule unité de main d'œuvre, mais cela contraint fortement le travail de l'éleveur et limite sa marge de manœuvre en termes d'organisation du travail. Les élevages de taille plus importante sont souvent intégrés par un groupe (Hermi principalement) et font appel à de la main d'œuvre salariée.

En Hongrie, les élevages sont de grande taille et font massivement appel à de la main d'œuvre salariée qualifiée. L'élevage familial (environ 300 mères) est minoritaire et tend à disparaître.

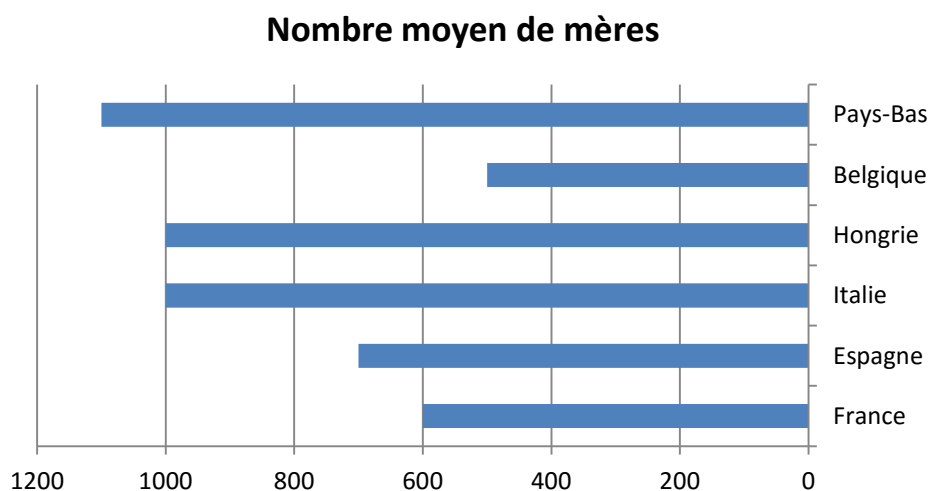


Figure 3 Taille moyenne des élevages dans les différents pays européens en 2015

Source : estimations propres sur la base d'enquête de terrain

	Taille moy	Taille min	Taille max	Commentaire
Pays-Bas	1 100	200	3 400	Fermeture ou agrandissement lors de la transition vers la cage BEA
Belgique	500	200	3 500	Elevages plus gros en Wallonie Un élevage de 3500 mères en Wallonie
Hongrie	1 000	300	10 000	Elevages < 300 mères voués à fermer
Italie	1 000	300	5 000	Forte variabilité sur la taille des élevages
Espagne	700	300	20 000	Gros élevages récents Elevage traditionnels moyens
France	600	200	5 000	Taille relativement homogène

Table 2 Tailles moyenne, minimum et maximum des élevages dans les différents pays européens, en nombre de mères, en 2015

Source : estimation propre sur la base d'enquête de terrain

Aujourd'hui en Europe, quasiment la totalité des éleveurs de lapins sont naisseurs-engraisseurs et gèrent donc la maternité et l'engraissement des animaux.

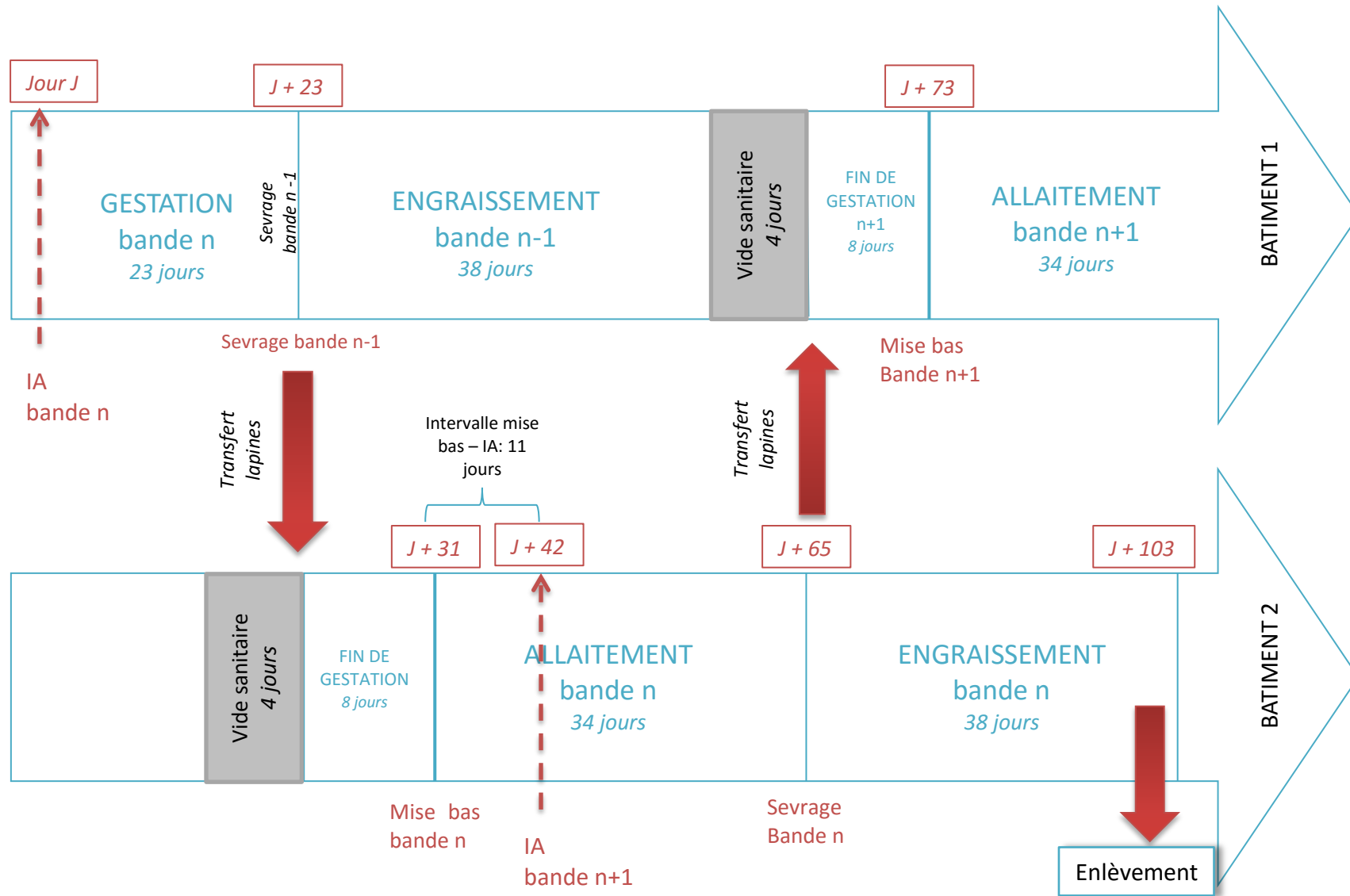
1.2.2 Les différents cycles de production

On trouve différentes pratiques d'élevage parmi les pays producteurs européens plus ou moins répandus selon les pays.

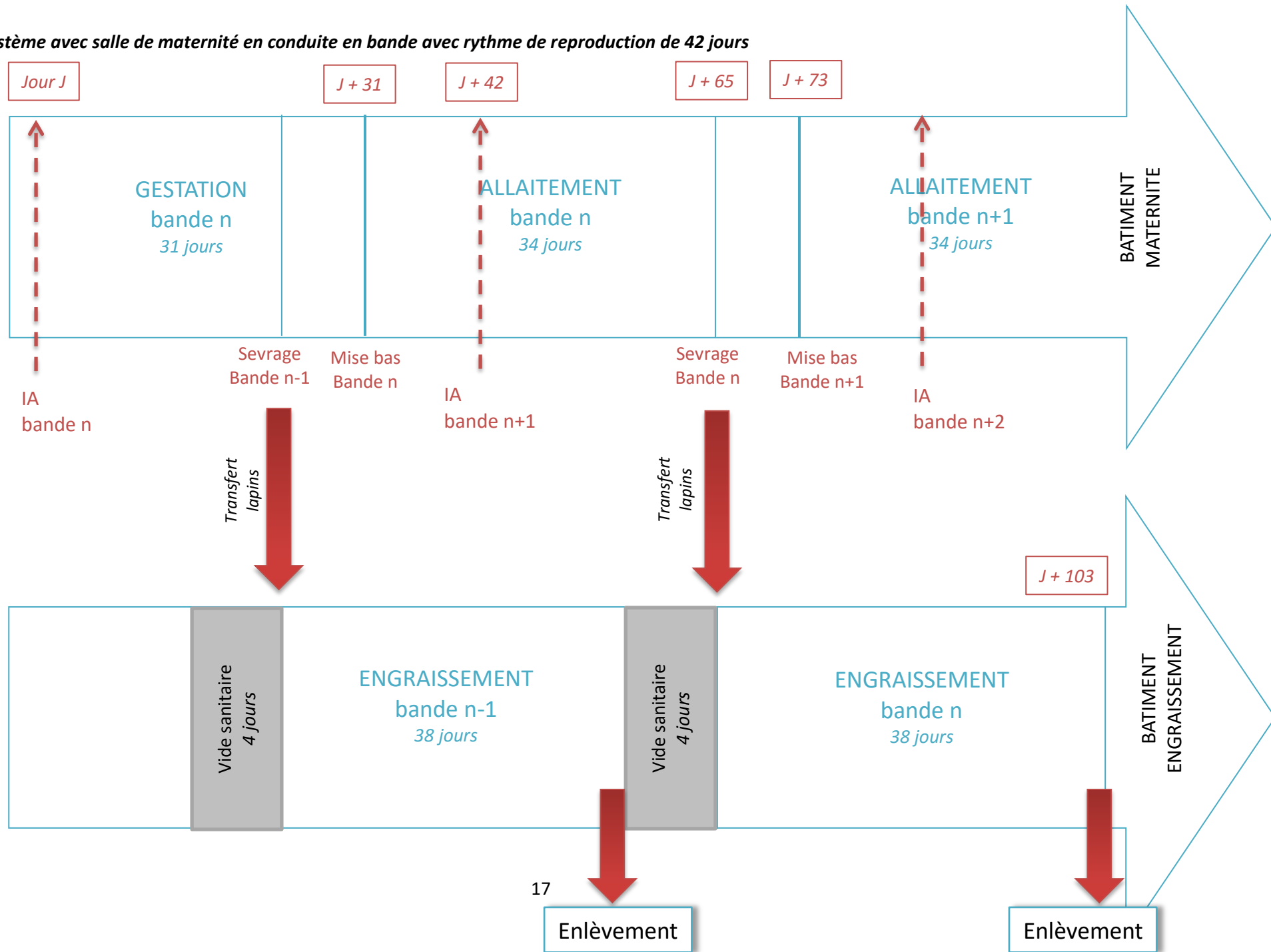
Le « tout plein tout vide » (TPTV) consiste à séparer les lapines mères des lapereaux au moment du sevrage et à déplacer celles-ci dans un autre bâtiment où elles mettront bas leur portée suivante. Ce système permet de réaliser un vide sanitaire dans chaque bâtiment puisqu'il se retrouve vide périodiquement, à la fin de chaque bande d'engraissement.

L'autre système existant comporte une salle de maternité distincte d'un bâtiment d'engraissement. A la différence du tout plein tout vide, au moment du sevrage, ce ne sont pas les lapines qui sont transférées mais les lapereaux. Ainsi, le bâtiment de maternité n'accueille que les lapines (et les lapereaux jusqu'au sevrage) tandis que le deuxième bâtiment n'est utilisé que pour l'engraissement des lapins. Un vide sanitaire peut être réalisé dans le bâtiment d'engraissement puisqu'il est vide après l'enlèvement des animaux tandis que le bâtiment de maternité est toujours occupé et donc il est impossible d'y effectuer un nettoyage complet.

✓ Le système « tout plein tout vide » avec rythme de reproduction de 42 jours



✓ Le système avec salle de maternité en conduite en bande avec rythme de reproduction de 42 jours



Les différents acteurs rencontrés permettent de construire le tableau suivant, à dire d'experts :

	France	Espagne	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Belgique
Système d'élevage	TPTV 50 %	TPTV 30 %	TPTV > 80 %	TPTV 30 %	TPTV utilisé mais non généralisé	TPTV généralisé
Durée d'engraissement	38 jours	34 jours lapin léger 42 jours lapin lourd*	54 jours	42-49 jours	42 jours	49 jours

**en Espagne les durées d'engraissement sont très variables et peuvent varier de plus ou moins 5 à 10 jours par rapport aux chiffres indiqués, en fonction de l'éleveur, de la saison, etc.*

La durée d'engraissement détermine la durée du cycle de reproduction. Un intervalle de 42 jours entre deux inséminations permet d'optimiser au mieux la reproduction pour des lapins vendus à 72 jours c'est-à-dire engraisés 38 jours. Cependant, d'autres systèmes sont possibles :

- *on peut observer des rythmes de reproduction moins intensifs, par exemple en Espagne (intervalle entre IA de 49 jours ou plus) pour permettre à l'éleveur de répondre aux pics de travail des autres ateliers de l'exploitation (autre élevage, cultures)*
- *on observe des sauts de bandes, par exemple en été en France, pour adapter la production à la consommation réduite l'été*
- *en Hongrie, un rythme de reproduction de 42 jours en TPTV est possible malgré une durée plus longue de l'engraissement, et ce grâce par exemple à la rotation de 3 groupes de femelles sur 4 bâtiments, ce qui permet de réaliser un vide sanitaire entre les bandes d'engraissement.*

1.2.3 Des logements variables mais essentiellement en cage

De la même façon que les cycles de production, les types de logement sont très variables au sein de l'Union européenne voire même au sein d'un état membre donné. Aujourd'hui, il n'existe en effet pas de réglementation communautaire contraignant le type d'hébergement des lapins d'élevage. Parmi les principaux pays producteurs de l'UE, certains ont toutefois adopté des systèmes alternatifs ou « bien-être » comme le « parc » ou les « cages enrichies » pour des raisons de marché (c'est le cas de la Hongrie qui exporte vers des marchés exigeants en termes de bien-être animal) ou pour des raisons réglementaires comme la Belgique et les Pays-Bas. D'autres pays comme la France, l'Italie ou l'Espagne sont majoritairement en élevage cage standard.

En Espagne, on trouve aussi principalement des cages. Le matériel mis en place est adapté au système duo (ou tout plein tout vide) : une cage avec un nid. L'entreprise Gomez y Crespo S.A est, de loin, le principal constructeur de cage. Elle possède une usine en Castille et vend partout en Espagne ainsi que jusqu'en Pologne et Ukraine (mais pas en France ni en Italie). En dehors de très rares expériences individuelles de l'initiative des éleveurs, l'élevage en parc n'existe quasiment pas en Espagne.

La situation en Italie est assez similaire à celle de l'Espagne dans la mesure où le système cage y est prédominant. En outre, en engraissement, il est courant de trouver des cages bicellulaires où les animaux sont deux par cage. D'après une enquête réalisée en 2015 par l'*Istituto Zooprofilattico* de Trévise sur un échantillon de 32 éleveurs de lapins de Vénétie, 19 élevages possèdent des cages bicellulaires en engraissement (2 lapins par cage), 7 élevages comportent des cages conventionnelles (les lapereaux d'une portée sont engraisés dans la même cage) et 6 élevages sont en cage bien-être ou parcs. Toutefois, à l'échelle nationale, l'élevage en parc ou en cage bien-être est très peu répandu en Italie. A dire d'expert, les cages bicellulaires ne sont pas du tout adaptées à l'élevage d'aujourd'hui car la génétique, l'aliment ainsi

que les pratiques d'élevage ont évolué sans qu'il n'y ait d'évolution des cages en parallèle. Ce type de logement est très critiqué par certains scientifiques et associations du point de vue du bien-être animal.

Les dimensions des cages italiennes peuvent varier selon le type de cage mais sont majoritairement de marque Meneghin, fabricant italien.

La figure ci-dessous est la photo de cages polyvalentes (dans le sens où maternité et engraissement se font dans cette même cage) que l'on trouve en France, en Italie ou en Espagne.



Figure 4 Photo de cages conventionnelles où maternité et engraissement se déroulent dans la même cage en système tout plein-tout vide. Source : L'Éleveur de Lapins

En Hongrie, le matériel utilisé est à 100 % italien (Meneghin) pour des raisons historiques d'implantation sur le marché. Le français Chabeauti est peu présent, et les Espagnols pas du tout. Pour répondre aux demandes des marchés suisses et allemands, très exigeants en termes de bien-être animal, les lapins sont engraisés en parc ou en cage bien-être. Il existe une grande diversité de systèmes d'élevage, en réponse à la diversité des cahiers des charges des distributeurs. Par exemple, pour pouvoir exporter vers l'Allemagne les lapins doivent avoir accès à du fourrage tel que la paille ou le foin.

En Belgique, 50 % de la production serait en engraissement en parc à dire d'expert et les autres en cage « bien-être » en lien avec l'arrêté royal de 2014¹. La densité ne doit pas être inférieure à 800 cm² par lapin avec un des côtés de la cage d'une longueur minimale de 1,80 m.

Aux Pays-Bas, près de 100 % des lapines mères sont hébergées en cages enrichies (dites « bien-être ») dont les dimensions sont 0,38 m de large par 1 m de long et 0,6 m de haut. L'engraissement des lapins se fait soit dans ce même type de cages « bien-être » pour plus de la moitié de la production, soit dans des parcs dont la taille varie selon les fabricants de matériel. Au minimum, les parcs font 1,8 m par 1 m et sont sans « plafond ».

¹ Arrêté royal relatif au bien-être des lapins dans les élevages du 29 juin 2014

Enfin, en France, l'élevage en cage conventionnelle est également prédominant. La construction d'un bâtiment d'élevage cunicole en cage conventionnelle nécessite environ 550 € par femelle. D'après un responsable technique de groupement, la reconversion d'un tel élevage en production en parc nécessiterait un surcoût de 25 %. Aujourd'hui, il existerait en France environ 45 élevages en parc ou cages bien-être dont 40 % en cages bien-être et 60 % en parcs. Au niveau national, cela représente une part marginale de la production (que l'on peut estimer à 4 %) mais en valeur absolue, ce n'est pas négligeable si l'on compare ce chiffre aux autres filières européennes et notamment la Belgique où il existe seulement 25 élevages, tous en parc comme le stipule l'arrêté royal.

1.2.3.1 Parc et cage bien être

L'engraissement dit « en parc » est généralement conduit dans des cages grillagées d'une dimension de 1,8 m par 1 à 2 m, non fermées en haut. Chaque parc contient entre 40 et 50 lapins, soit approximativement 10 lapins par mètre carré.

A l'heure actuelle, l'engraissement en parc est pratiqué surtout en Belgique. La maternité en revanche est peu développée en système parc car cela implique de séparer les femelles les unes des autres durant le sevrage par des parois amovibles et de retirer les mères et les parois au moment du sevrage pour faire place à l'engraissement. Ce modèle est présent en Belgique où les éleveurs utilisent des « combiparcs » ou parcs « multi-usages » qui permet la maternité et l'engraissement dans le même parc. En revanche, ce système induit une charge de travail supplémentaire et non négligeable pour l'éleveur qui doit retirer les parois amovibles de chaque cage après chaque sevrage. Si l'éleveur ne possède pas de combiparcs, alors les femelles ne peuvent être hébergées en parc pendant le sevrage en raison d'une trop forte agressivité entre elles. Dans ce cas, la maternité a lieu dans des cages conventionnelles ou enrichies et les lapereaux sont ensuite transférés dans des parcs où ils sont engraisés. On parle dans ce cas de « maternité fixe » qui n'est pas compatible avec le tout plein-tout vide.

	Cage conventionnelle	Cage « bien-être »	Parc
Maternité	TPTV possible	TPTV possible	TPTV rare, modèle du combi-parc existant en Belgique et qui permet le TPTV. Besoin de R&D pour une solution optimale
Engraissement	TPTV possible	TPTV possible	TPTV rare du fait de la maternité difficile à gérer en parc à cause de l'agressivité des femelles. Combiparc permet le TPTV. Besoin de R&D pour une solution optimale

Table 3 Tableau récapitulatif de la compatibilité du tout plein-tout vide selon le type d'hébergement

La photo de combi-parc ci-dessous illustre bien la possibilité de retirer les parois amovibles au moment du sevrage pour transférer les lapines dans un autre bâtiment tandis que les lapins sont engraisés dans ces parcs. Le tout plein-tout vide est donc possible avec ce type de logement.



Figure 5 Photo d'un combi-parc de la station expérimentale ILVO (Melle, Belgique). Source : L'Éleveur de Lapins

La figure ci-dessous présente des exemples de cages « bien-être » utilisées notamment en Hongrie (en haut) avec 10-12 lapins/m², aux Pays-Bas et en Belgique (en bas). Ces cages contiennent environ 8 lapins. On parle également de cages « enrichies ».

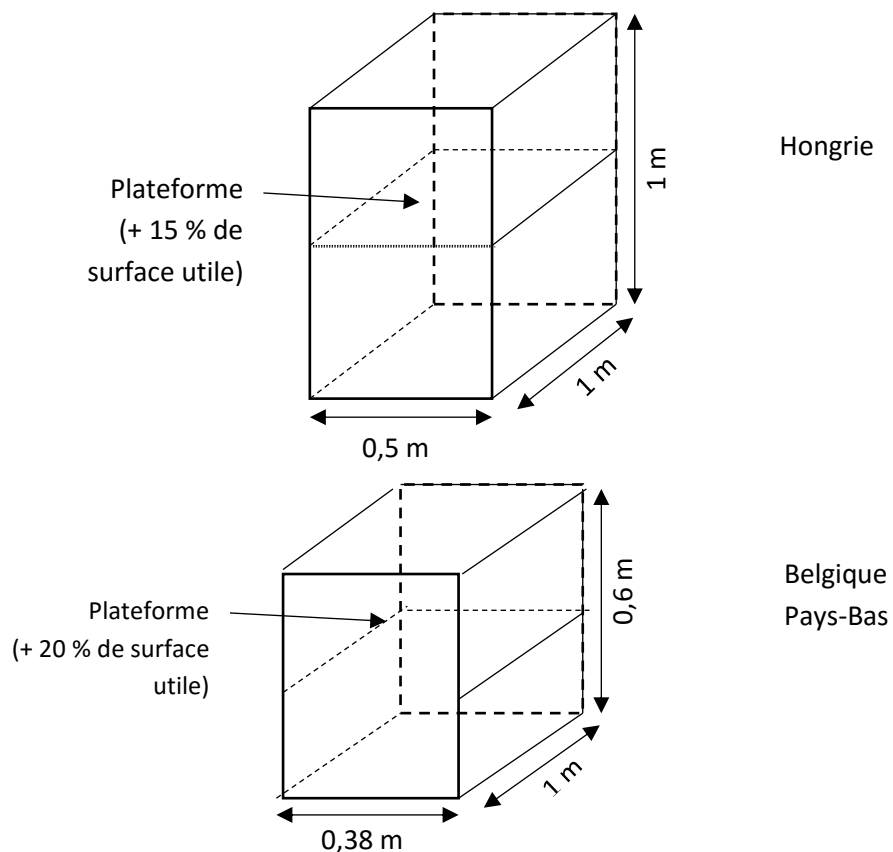


Figure 6 Cages bien-être pour 8 lapins en engraissement, système tout plein tout vide, utilisées aux Pays-Bas, en Belgique et Hongrie. NB : le nid n'est pas représenté sur cette figure.

1.2.4 Indicateurs technico-économiques

Les performances techniques françaises sont bonnes au regard de celles des pays voisins. Les performances de chaque pays traduisent les contraintes de production en termes de poids du lapin ou de normes de bien-être animal.

La différence du coût de production entre les pays européens dépend essentiellement du niveau d'exigence en termes de bien-être animal, avec notamment l'obligation de densités moindres. Le coût de l'aliment, composante essentielle du coût de production, est proche entre les pays mais l'IC peut varier. Le recours systématique à la main d'œuvre salariée n'est pas forcément un facteur de compétitivité dans les élevages à bon niveau technique, car elle nécessite l'emploi de techniciens qualifiés et autonomes.

Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des déterminants essentiels du coût de production dans les différents pays européens en 2015. L'estimation du coût de production pour chaque pays n'est pas disponible sur un échantillon représentatif dans les différents pays à l'exception de la France. Une estimation est difficile étant donné l'hétérogénéité des systèmes et le manque de connaissance globale des performances nationales bien qu'à dire d'experts, on observe dans chaque pays une faible rentabilité du maillon production.

	France	Espagne	Italie	Hongrie	Belgique	Pays-Bas
<i>kg vif produit / fem / an</i>	132	113	115	138	119	129
Poids lapin vif	2,47	2,00	2,65	2,75	2,60	2,60
<i>kg vif produit / IA</i>	16	16	15	17	16	16
IC	3,34	3,55	3,70	3,50	3,30	3,30
Age à la vente (jours)	72	60	80	80	80	80
Prix de vente € / kg vif en 2015	1,77	1,57	1,73	Intégré, pas de prix vif	1,93	1,93
Type de logement engraissement	Cage 8 places	Cages 8 places	Cages bicellulaires ou 8 places	Parc, cage BEA	Parc, cage BEA	Cage BEA

Table 4 Indicateurs des performances techniques et du coût de production dans les différents pays européens en 2015

Sources :

Nombre de mères : France SAA 2014 ; autres : estimation à partir d'enquêtes de terrain

Poids vif : France GTE RENACEB 2015 ; Italie : Istat ; autres : estimation à partir d'enquêtes de terrain

Productivité en kg vif / IA : France GTE RENACEB 2015 ; autres : estimation à partir d'enquêtes de terrain

Prix de vente : France GTE RENACEB 2015 ; Espagne : cunicultura.com, moyenne des cotations ; Italie : cotation CUN moyenne « leggeri » et « pesanti » ; Belgique et Pays-Bas : cotation de Deinze.

On remarque que certains pays produisent du lapin plus lourd comme l'Italie ou la Hongrie pour répondre aux attentes des consommateurs ou lorsque le produit est destiné à la découpe. Le lapin lourd permet également une meilleure productivité par femelle et par an (en kg vif par femelle et par an).

L'IC (Indice de Consommation) traduit le niveau technique. On note une bonne maîtrise de l'ingéré en France, en Belgique ou aux Pays Bas. En Espagne et en Italie, l'IC est moins bon avec peu d'éleveurs qui réalisent un suivi de croissance avec pesées ou le rationnement (en Espagne, les modes de production et les performances techniques sont hétérogènes avec pour conséquence des résultats techniques moyens relativement faibles ; dans le même temps le prix de vente est tiré vers le bas par les acteurs les plus performants – cf. chapitre Espagne). L'IC en Hongrie est marqué par le fait que les lapins élevés en parcs

consomment plus d'aliment car ils se dépensent plus et sont élevés jusqu'à 80 jours avec un GMQ plus faible en fin de période.

L'âge à la vente est assez homogène entre les pays européens bien qu'en France et en Espagne, la durée d'élevage est plus réduite, en lien avec un lapin moins lourd que chez leurs voisins.

Enfin, on peut constater que le prix de vente est relativement plus élevé aux Pays-Bas et en Belgique. Cela peut s'expliquer par le fait que les lapins sont engraisés en parc en Belgique et en cage « bien-être » aux Pays-Bas, induisant un « surcoût » payé par l'abattoir au moment de la reprise de la production.

1.2.5 Poids du lapin, valorisation et distribution

En Espagne, le lapin de 2,0 kg vif est commercialisé en boucherie, alors que l'Italie consomme traditionnellement du lapin de 2,65 kg vif. En Hongrie, l'export en viande désossée pour une grande partie et en découpes nobles vers la Suisse et l'Allemagne impose la production de lapins lourds (2,75 kg). La part des découpes progresse en Belgique. Le poids du lapin français est intermédiaire (2,45 kg), permettant la vente en entier ou en découpes.

Le poids du lapin est directement en lien avec le mode de valorisation et de commercialisation. Pour valoriser au mieux les découpes (cuisses, râbles, aiguillettes, voire brochettes ou produits élaborés) le lapin lourd (2,5 kg vif ou plus) est préféré. Cela dit, le rendement carcasse ne dépend pas directement du poids vif mais de la génétique utilisée et de la durée d'élevage. En effet, si le format de carcasse d'un lapin est important (c'est-à-dire si la taille du squelette de l'animal est importante), le rendement carcasse sera moins bon pour cet animal que pour un lapin présentant un format de carcasse plus petit – toutes choses égales par ailleurs – car l'épaisseur de la viande sur le squelette sera plus mince.

La consommation belge se fait de plus en plus sous forme de découpe, répondant à des exigences des consommateurs de praticité de préparation. Les Pays-Bas produisent du lapin quasi-exclusivement pour le marché belge, et s'alignent donc sur les standards belges.

En Hongrie, l'export des parties nobles sous formes de découpes vers la Suisse et l'Allemagne impose la production de lapins lourds. Les sous-produits sont exportés vers les pays de l'Est de l'Europe (Roumanie notamment). Vers l'Italie sont exportés des lapins entiers lourds également selon le mode de consommation italien.

Le lapin est traditionnellement consommé en Espagne entier avec la tête à 1,0 kg carcasse (environ 2,0 kg vif). Ce lapin traditionnel est commercialisé dans des circuits traditionnels de distribution : boucheries ou petits supermarchés de quartier. Cependant, depuis moins de 10 ans se développe la vente de lapin plus lourd (1,3 kg carcasse), entier ou découpé, dans les grandes chaînes de supermarché (Mercadona, Alcampo notamment), à l'image de ce qui se fait en France.

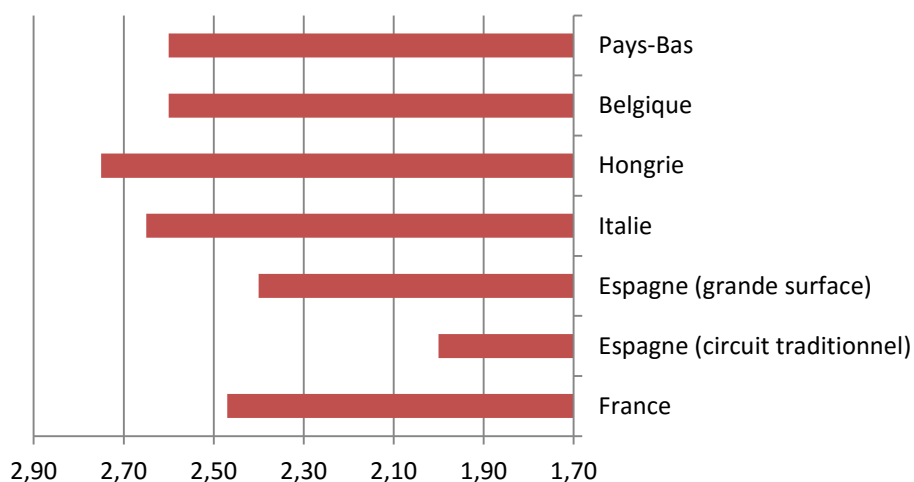


Figure 7 Poids vif moyen du lapin dans les différents pays européens, en 2015

	Poids vif moyen du lapin (kg)	Commentaire
Pays-Bas	2,60	Pour marché belge
Belgique	2,60	Lapin lourd pour développement des découpes
Hongrie	2,75	Lapin lourd pour vente en découpe
Italie	2,65	Habitudes alimentaires Nord consomme plus lourd
Espagne	2,0 ou 2,4	Pour circuit traditionnel : 2,0 kg vif Pour grande surface : 2,4 kg vif
France	2,47	Découpes possibles

Table 5 Poids vif moyen du lapin commercialisé dans les différents pays européens, en 2015

Source : estimation propre sur la base d'enquête de terrain. France : GTE RENACEB 2015

1.3 Présentation des filières

1.3.1 Génétique : entre universités publiques et sélectionneurs privés

Les sélectionneurs privés français sont largement présents en Europe, avec une génétique de qualité reconnue. Les universités et instituts publics de recherche sont présents dans certains pays (Espagne, Hongrie).

Les sélectionneurs privés français approvisionnent intégralement la Belgique et les Pays-Bas, en grande partie l'Italie – en compétition avec le groupe Martini qui approvisionne en génétique une partie de ses éleveurs. En Espagne, les firmes françaises fournissent de la génétique mâle (qui peut être croisée à la génétique femelle de l'Université de Valence ou de l'institut public catalan IRTA) et femelle ; les lignées femelles françaises sont utilisées par les principaux groupes. En Hongrie, Olivia utilise essentiellement la génétique de l'Université de Kaposvar, Tetrabbit celle du français Hycote.

La différence entre université et firme privée réside dans la capacité à promouvoir le produit, car les universités n'ont pas une activité de démarchage commerciale active. Ainsi, la mise en valeur de la

génétique de l'Université de Valence ou de l'IRTA en Espagne est limitée, alors même qu'elle est performante et qu'elle est moins chère, selon les organisations de production espagnoles, que la génétique française. En Hongrie, la coopération forte entre l'Université de Kaposvar et le groupe Olivia assure la diffusion du matériel génétique développé par l'université.

Le schéma de renouvellement génétique est strict en France, en Hongrie, en Belgique et aux Pays-Bas, avec la constitution de noyaux grands parentaux ou l'achat de parentaux. En Espagne, l'auto renouvellement des mères reste pratiqué dans les élevages les plus anciens, alors que les grands élevages récents sont techniquement stricts. En Italie, le programme de renouvellement est plus flou du fait d'un niveau d'accompagnement technique hétérogène.

	France	Espagne	Hongrie	Italie	Belgique	Pays Bas
Sélectionneur	Entreprises (Hycole Hypharm Eurolap)	Université de Valence IRTA + FR pour gén. mâle	Université Kaposvar Hycole	Entreprises FR (+Martini)	Entreprises FR	

Table 6 La sélection génétique universitaire ou privée dans les différents pays européens et programmes génétiques en élevage ; Source : élaboration ITAVI d'après entretiens

1.3.2 Aliment

Les fabricants d'aliments sont le plus souvent propres à chaque pays sauf le belge Molens Van Der Velpen qui est également présent sur le marché néerlandais

	France	Espagne	Hongrie	Italie	Belgique	Pays Bas
Principaux fabricants d'aliments	- Sanders - Arrivé-Bellanné - CAVAC - Evalidis - Arrivé Nutrition Animale - Bellanné - Nutréa	- Hermi - Cunicarn - Nanta	- Olivia - Cargill - Vaskut Feed	- Veronesi - Progeo - Martini - Cargill	- Molens Van Der Velpen (leader) - Dumoulin - Evalidis	- Victoria (40 %) - Molens Van Der Velpen (30 %) - Havens (30 %)
Remarques		Hermi et Cunicarn sont des abattoirs	Olivia est un abattoir	AIA (groupe Veronesi) est un abattoir, comme Martini	De plus en plus spécialisés en lapin	

Table 7 Les principaux fabricants d'aliments pour lapins dans chaque pays producteur ; Source : élaboration ITAVI d'après entretiens

1.3.3 Matériel : une affaire nationale

Le français Chabeauti domine le marché français du matériel d'élevage cunicole, en concurrence avec Cunimat, le distributeur de l'italien Meneghin en France. L'espagnol Gomez y Crespo est de loin majoritaire en Espagne et au Portugal. L'italien Meneghin domine en Italie, mais est également présent en Hongrie, en Belgique et aux Pays-Bas où il développe sa gamme de produits pour l'engraissement en cages bien être ou en parc. Par ailleurs, aux Pays-Bas, il existe trois constructeurs néerlandais qui sont Van Eck, Janssen Livestock Equipment et Vekopark.

1.3.4 Abattoirs

	France	Espagne	Hongrie	Italie	Belgique	Pays Bas
Principaux groupes et parts de marché	ALPM (60 %) LDC (20 %)	Hermi (25 %) Cunicarn (15 %) Cogal (15 %)	Tetrabbit (50 %) Olivia (50 %)	AIA (30 %) Martini (12-15 %) Berti (7 %)	Lonki (60-65 %) Van Assche (35-40 %)	-
Spécialisation des industriels en lapin	ALPM : Oui ² LDC : Non	Oui	Oui	Berti : Oui AIA et Martini : Non	Oui	-
Capacité d'abattage du plus gros groupe	400 000 lapins/semaine	400 000 lapins/semaine	≈ 40 000 lapins/semaine	130 000 lapins/semaine	40 000 lapins/semaine	-
Remarques	Concentration récente du secteur	Nombreux petits abattoirs		Nombreux petits abattoirs	Lonki abat principalement les lapins néerlandais	La production néerlandaise est abattue en Belgique

Table 8 Principaux abattoirs et parts de marché dans les six principaux pays producteurs ; Source : élaboration ITAVI d'après entretiens

On remarque qu'en Europe, la filière cunicole est relativement concentrée à l'aval avec un ou deux gros abattoirs dont le principal qui fait au moins 50 % du marché national, sauf en Espagne et en Italie où il existe de nombreux petits abattoirs. D'autre part, depuis 2015 il n'existe plus d'abattoirs de lapin aux Pays-Bas et la production néerlandaise est donc abattue en Belgique.

Dans les cinq principaux pays producteurs, les plus gros industriels sont spécialisés en lapin sauf en France et en Italie où les grands volaillers (LDC, AIA) ont aussi une activité d'abattage de lapins.

Les abattoirs, leur organisation et leur capacité de production seront détaillés dans les fiches pays.

1.3.5 Organisation et encadrement

1.3.5.1 Contrats entre les acteurs de la production

En Hongrie, deux acteurs pratiquent l'intégration, totale ou partielle. En Espagne, de nombreux éleveurs sont indépendants même si le marché est dominé par trois groupes de production ; l'intégration est encore peu présente en Espagne. Les éleveurs belges et néerlandais négocient en direct avec les abatteurs. Les éleveurs français sont adhérents à des groupements de producteurs, qui sont souvent constitués au sein de coopératives d'aliment ou fabricants d'aliment privés.

Production intégrée en Hongrie

La filière hongroise est dominée par deux abatteurs, Olivia et Tetrabbit. Ces deux groupes sont également producteurs. Les élevages d'Olivia sont la propriété du groupe qui fait appel à de la main d'œuvre salariée. Tetrabbit pratique une intégration partielle. Trois éleveurs sont actionnaires du groupe, ils gèrent chacun leurs élevages, et décident de leurs approvisionnements. Cependant, ce système se rapproche de l'intégration car le groupe Tetrabbit propose également de la génétique et de l'aliment, et ces élevages emploient de la main d'œuvre salariée.

² Sauf sur un site où il y a une activité d'abattage de chevreau

Cependant, les deux groupes s'approvisionnent également chez des éleveurs indépendants. L'activité de ces élevages indépendants a été directement impactée par la crise de surproduction fin 2015 – début 2016, qui a imposé une baisse de la production hongroise de 15 à 20 % en 2016. Alors qu'Olivia a décidé d'abandonner les élevages indépendants dont il abattait la production, afin de garantir l'activité de ses élevages propres, le groupe Tetrabbit a adopté une politique de réduction de la production et de baisse des prix pour l'ensemble de ses partenaires. Cependant, Tetrabbit n'incite pas les petits élevages partenaires (300 à 700 mères) à investir et parie sur leur disparition d'ici moins de 10 ans.

Belgique et Pays-Bas : une majorité de producteurs indépendants

Les producteurs belges et néerlandais négocient en direct avec les abatteurs, sur des contrats annuels ou bi-annuels. La négociation porte sur le volume et, le cas échéant, le surplus à la cotation du lapin standard de Deinde accordé pour les lapins engraisés en parc.

Aux Pays-Bas, un seul groupement de 20 éleveurs existe. Il a pour rôle de négocier les prix avec l'abatteur, et n'assurerait pas d'accompagnement technique ou la fabrication d'aliment.

Espagne et Italie : entre éleveurs indépendants et grands groupes

L'intégration avec main d'œuvre exclusivement salariée est très minoritaire en Espagne, et portée par le groupe Hermi. Cependant, des contrats peuvent exister localement, notamment dans le Pays Basque, impliquant un élevage important et des plus petits ateliers à proximité ; l'engraissement des lapins nés dans les petits élevages est alors en partie assuré par le plus gros éleveur.

Les trois principaux groupes (Hermi, Cogal, Cunicarn) proposent cependant de l'aliment, de la génétique (française) et des services à leurs éleveurs avec des contrats préférentiels.

Des fédérations régionales d'éleveurs existent, notamment en Catalogne (Fédération d'Association de Cuniculteurs de Catalogne – FACC) et dans le Pays Basque (Fédération de Cuniculteurs d'Euskadi), mais elles n'interviennent pas sur la négociation des prix. Leur action se concentre essentiellement sur l'appui technique.

En Italie, il existe deux types d'organisation : éleveur indépendant ou sous contrat. Les éleveurs indépendants représentent 80 % de la production. Ils choisissent leur fournisseur de génétique et d'aliments et livrent leur production à l'abattoir de leur choix. L'abattoir avec lequel ces éleveurs travaillent peut être l'un des plus importants fonctionnant avec des contrats tels que AIA ou MARTINI ou bien de plus petits abattoirs travaillant seulement avec des éleveurs indépendants et dont l'activité principale n'est pas forcément l'abattage de lapin.

D'autre part, certains éleveurs sont sous contrat de production avec des abattoirs comme AIA, Martini ou Berti (Martini et Berti possèdent également leurs propres élevages pour une partie minoritaire de leur production). Les abattoirs fournissent les animaux et l'aliment et abattent les lapins en fin de bande tandis que l'éleveur reste propriétaire de ses bâtiments. Martini possède sa propre génétique tandis que pour les autres groupes, il s'agit de génétique française. De même, AIA et Martini détiennent leur usine d'aliments, ce qui n'est pas le cas de Berti qui achète son aliment. En Italie, ce ne sont pas les abattoirs qui assurent le support technique mais plutôt les fabricants d'aliments (bien que dans certains cas, ils soient regroupés au sein d'un même groupe comme AIA ou Martini).

L'organisation française en groupements de producteurs est donc originale dans l'Union européenne.

1.3.5.2 Contrats entre la production et la distribution

Les contrats d'exclusivité entre production et distribution sont rares en Europe, la règle de l'offre et de la demande domine.

En Espagne, le groupe Cunicarn fait exception avec un contrat d'exclusivité avec le distributeur Mercadona, qui réalise une croissance à deux chiffres. Alcampo (Auchan) travaille principalement avec le groupe Hermi, mais sans exclusivité. Les autres industriels travaillent avec un grand nombre de grossistes qui distribuent dans des réseaux traditionnels.

En Belgique, certains distributeurs (LIDL, Colruyt, Delhaize) se sont engagés à ne vendre que du lapin engraisé en parc, mais sans contrat particulier avec la production. Cela sous-entend cependant que les lapins sont produits essentiellement en Belgique, la production en parc des autres pays fournisseurs (Pays-Bas, France) étant relativement limitée.

Les distributeurs allemands et suisses interviennent directement sur la production en Hongrie, avec la rédaction et le contrôle de cahiers des charges précis, ce qui implique des relations de confiance avec la production.

Enfin, en Italie, il n'y a pas de contrat qui lie les abattoirs et la grande distribution. Celle-ci a d'ailleurs un poids plus important dans les négociations du fait d'un nombre plus petit de distributeurs par rapport à la multitude de petits abattoirs. Par ailleurs, comme la grande distribution voit le lapin comme un produit avicole « mineur », les produits ne sont donc pas toujours référencés dans les petits magasins.

1.3.5.3 Interprofessions

En France et en Espagne, des interprofessions fortes rassemblent les acteurs de la filière et assurent la promotion du produit. En Hongrie, l'interprofession sert uniquement d'interface avec le ministère car le secteur est très concentré (deux acteurs). La Belgique et les Pays Bas ne possèdent pas d'interprofession. L'ACI, l'interprofession italienne, connaît un problème de représentativité.

La Belgique, les Pays-Bas et l'Italie en mal d'interprofession

L'Italie possède une interprofession, l'ACI, créée en 2015 et regroupant 130 acteurs dont 4 abatteurs. Elle reste cependant peu efficace car le groupe AIA, qui représente 30% du marché, n'y adhère pas. En effet, le lapin constitue une part mineure de l'activité de ce groupe, qui n'a donc pas d'intérêt économique majeur à s'investir dans une interprofession. L'interprofession italienne cherche à promouvoir la consommation de lapin italien et à lutter contre les importations massives de France, d'Espagne et de Chine.

Il n'y a pas d'interprofession belge ou néerlandaise, pays dans lesquels les filières cunicoles sont très petites.

Interprofession forte en Espagne

L'INTERCUN, l'interprofession espagnole du lapin rassemble 90 % des acteurs de la filière. Les organisations professionnelles de la production et de l'abattage, les syndicats et des représentants des coopératives en font partie. La présidence de l'INTERCUN est actuellement assurée par le président de MADECUN, la principale association des abatteurs, qui est également président du groupe Hermi qui occupe 30 % du marché. Le rôle de l'INTERCUN et sa légitimité sont décriés par les acteurs plus modestes, qui accusent le groupe Hermi d'utiliser l'interprofession pour défendre ses intérêts privés, alors même qu'Hermi mène sur le terrain et à la cotation de Madrid une guerre des prix grâce à des outils de production compétitifs.

Organisme membre de l'INTERCUN	Représentation	Qualité, commentaire
CONACUN	Eleveurs	Principale association d'éleveurs. Dominée par le groupe Hermi
CUNIBER	Eleveurs	Association d'éleveurs née de la scission avec la CONACUN
MADECUN	Abatteurs	Hors Catalogne, dominée par le groupe Hermi
ASSOCAT	Abatteurs	En Catalogne
ASAJA	Syndicat	Syndicat majoritaire, équivalent des Jeunes Agriculteurs
UPA	Syndicat	Union des petits agriculteurs
COAG	Syndicat	

Table 9 Organisations professionnelles participant à l'interprofession espagnole

« Extensión de normas » en soutien à la filière

Trois « extensions de norme » (2008, 2011 et 2014) successives ont été mises en place en soutien à la filière. Une extension de norme est l'équivalent d'une extension d'accord interprofessionnel et donne la possibilité légale, régie par l'Etat, à une interprofession reconnue de rendre certaines mesures obligatoires.

Ces mesures sont financées de manière obligatoire par la production. Ainsi, une cotisation de 0,01 €/tête par les producteurs et de 0,002 €/tête par les abattoirs est obligatoire. Ce système de cotisation est contesté par certains acteurs de la production. En effet, les actions menées par l'interprofession sont considérées comme profitant en premier lieu aux GMS, puis aux abatteurs, et plus indirectement aux producteurs. « Les producteurs ne voient pas arriver jusqu'à eux les effets des campagnes de promotion ».

La qualité nutritionnelle et gustative de la viande de lapin a été au cœur de la promotion faite par l'INTERCUN, avec des campagnes de communication auprès des sportifs et impliquant des cuisiniers renommés.

En Hongrie, une interprofession a minima

Une interprofession existe en Hongrie depuis 30 ans, son nom est Nyultermektanacs. Aujourd'hui, elle n'a plus vocation à harmoniser les actions de la filière, car celle-ci est très concentrée : il y a seulement deux opérateurs en production et abattage et 3 usines d'aliment. Elle n'assure pas non plus la promotion de la viande de lapin, car seul Tetrabbit est présent sur le marché hongrois. Elle joue le rôle de « plateforme de contact de la filière avec le ministère » sur des questions réglementaires uniquement. Olivia et Tetrabbit y siègent à participation égale. Avoir une représentativité de l'ensemble de la filière est profitable aux deux acteurs, car cela leur donne une légitimité dans les discussions avec l'administration.

1.3.5.4 Les systèmes de cotations dans les différents pays et leur négociation

La production selon des critères de bien-être animal exigeants impose un prix de vente du vif plus élevé. La détermination du prix de vente est révélatrice du dialogue entre les acteurs de la filière.

La Belgique impose des standards de bien-être animal en production plus élevés que les autres pays européens. Ceci implique une majoration du coût de production, visible sur la cotation moyenne en 2015. Cependant, cette cotation concerne l'engraissement « standard », c'est-à-dire en cages aménagées, et non en parc. Les abatteurs appliquent une majoration pour les lapins engraisés en parc. Cette majoration était, à ses débuts en 2014 autour de 0,50 € / kg vif, à dire d'experts. Elle est aujourd'hui inférieure à 0,25 € / kg vif environ. Le fait que les éleveurs ne soient pas organisés dans la négociation avec les abatteurs

complique le maintien de la valorisation du lapin engraisé en parc, face à la pression des distributeurs et des abatteurs. De façon générale, on observe aujourd’hui en Belgique, une réduction du différentiel de prix du lapin élevé en parc et du lapin standard. En effet, l’écoulement difficile des volumes a également fait chuter les prix du lapin et réduit l’écart entre le prix du lapin en parc et standard.

La mise en place d’une certification « engraissement parc » en 2015 devrait permettre de stabiliser cette majoration. Cette certification s’exprime en nombre de places en engraissement parc pour chaque éleveur, et concerne uniquement la rémunération – si un éleveur produit plus de lapins que son nombre de place autorisé, le surplus sera vendu au même tarif que le lapin engraisé en cage.

En Espagne, la cotation de Madrid (ou « lonja de Madrid ») fait référence, mais est de plus en plus contestée car elle est considérée trop basse par de nombreux producteurs. De nombreux abatteurs appliquent une majoration à cette cotation selon des critères de poids et d’homogénéité du lot ; c’est cette majoration qui fait l’objet des négociations entre producteur et abatteur. La cotation de Madrid est dominée par un acteur, le groupe Hermi (30 % de la production nationale), qui y intervient comme producteur et abatteur. Grâce à la bonne maîtrise de ses coûts de production, le groupe Hermi maintient la cotation de Madrid à des niveaux très bas pour les autres acteurs. En effet, les outils de production du groupe Hermi sont modernes, avec un bon niveau technique, et permettent des économies d’échelle. De plus, Hermi produit du lapin de 2,4 kg vif, valorisant au mieux le potentiel génétique des lapins.

Certains acteurs espagnols du levante (Catalogne, Valence) cherchent à développer la cotation de Moncun, une cotation alternative pour le lapin traditionnel (2,0 kg vif, yeux noirs), car ils considèrent que la cotation de Madrid n’est pas adaptée à leur contexte de production (fermes familiales, lapin léger, commercialisation via des circuits traditionnels). Cependant, cette cotation peine à se mettre en place avec le risque que certains abatteurs jouent les passagers clandestins et continuent à mettre en concurrence les producteurs avec les niveaux bas de la cotation de Madrid.

En Italie, la cotation nationale CUN³ des lapins « leggeri » (légers) et « pesanti » (lourds) est l’une des cotations existantes mais n’est pas reprise unanimement par tous les acteurs, car des cotations de gré à gré existent. Les lapins dits « légers » sont ceux dont le poids vif est inférieur ou égal à 2,5 kg. Les lapins dits « lourds » pèsent plus de 2,5 kg vif dans cette cotation.

La cotation hongroise n’est pas disponible : en effet, l’abattage est dominé par deux acteurs qui travaillent en partie en intégration, et, pour l’autre part, négocient en direct avec les producteurs.

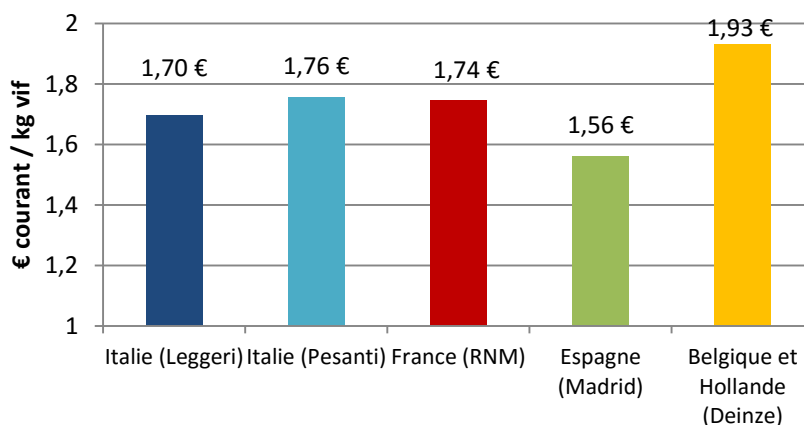


Figure 8 Cotation moyenne 2015 du lapin vif en Italie, France, Espagne, Belgique et Pays-Bas ; Source : statistiques nationales

³ Commissione Unica Nazionale

On observe que les cotations sont plus ou moins réactives dans le temps entre les différent pays. Ainsi, si la cotation belge est relativement planifiée, les niveaux de cotation étant souvent reconduits d'une semaine sur l'autre. En France, la cotation officielle du vif est réalisée à partir d'un certain nombre de groupements qui déclarent chaque semaine leur prix de vif repris par les abattoirs. La cotation de Madrid est relativement stable du fait du poids du groupe Hermi, bien que l'on observe une absence de cotation durant une partie de l'année 2014. En Italie, la cotation italienne des lapins (lourds et légers) est très chaotique et souvent interrompue, traduisant la difficulté des acteurs à trouver un accord.

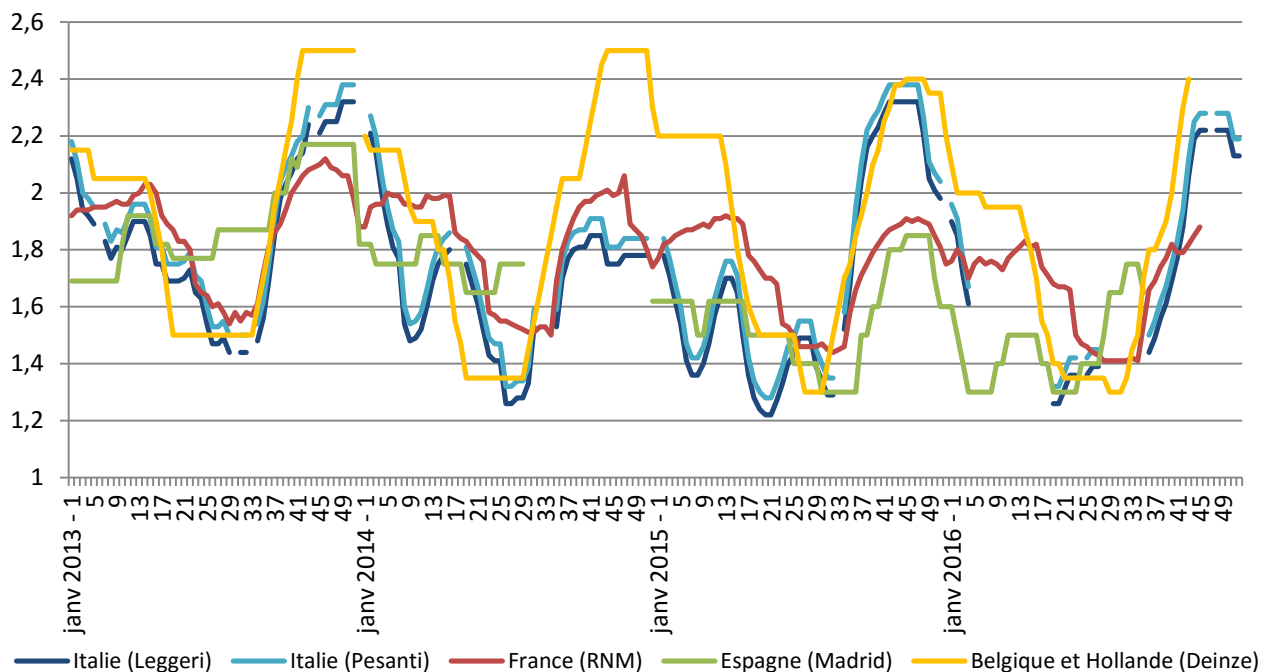


Figure 9 Cotation du lapin vif en euros courants en Italie, France, Espagne, Belgique et Pays-Bas de janvier 2013 à novembre 2016

Il est intéressant de souligner la saisonnalité du prix du lapin, liée aux périodes de plus forte ou plus faible consommation. En France par exemple, le prix baisse à partir de fin mai jusqu'à fin août c'est-à-dire au printemps-été car la consommation est plus faible et il remonte en automne-hiver lorsque la consommation reprend. En Belgique, on observe la même saisonnalité été/hiver, légèrement avancée dans le temps. A noter chaque année, des prix « record » juste avant la période de Noël où la consommation atteint son niveau le plus élevé dans l'année. Néanmoins, on observe à partir de 2015 que le maximum atteint par la cotation belge en fin d'année se tasse. En Italie, le prix suit globalement la même évolution saisonnière avec cependant une hausse autour des semaines 13 et 17 c'est-à-dire à Pâques.

1.4 Contexte réglementaire et attentes sociétales

1.4.1 Une réglementation européenne peu spécifique à l'élevage de lapin

A l'échelle européenne, il n'existe pas de réglementation spécifique relative à l'élevage de lapin. Cette production est donc soumise aux mêmes textes généraux que les autres productions à savoir :

- *Le règlement CE n°1099/2009 du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux lors de leur mise à mort ;*
- *Le règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004 sur la protection des animaux pendant le transport ;*
- *La directive 98/58/CE du 20 juillet 1998 sur la protection des animaux en élevage ;*

Néanmoins, certains états membres ont pris l'initiative d'avancer sur ces questions sociétales posées par l'élevage cunicole : le bien-être animal et la démédiacation.

1.4.2 Les enjeux sociétaux : les pays du nord en avance

1.4.2.1 Bien-être animal

Le bien-être animal est une notion difficile à mesurer et regroupe plusieurs aspects : le mode de logement en fait naturellement partie mais cette notion recouvre aussi les cinq libertés (ne pas souffrir de faim et soif, ne pas souffrir de contrainte physique, être indemne de douleurs et de maladies, liberté d'exprimer des comportements normaux et être protégé de la peur et de la détresse) ainsi que l'attention de l'éleveur envers ses animaux. Aujourd'hui, dans le débat autour du bien-être animal en production cunicole, l'attention a été portée par les associations sur le mode de logement des animaux. Ce sujet est donc devenu l'un des principaux enjeux du bien-être animal.

Si les pays du nord de l'Europe, sous la pression des ONG, ont dû légiférer en matière de bien-être animal en élevage, l'Espagne, l'Italie et même la France restent encore majoritairement sur un système d'élevage en cage.

En Belgique, sous l'impulsion et la pression de l'association animaliste Gaïa mais aussi grâce à la recherche scientifique (institut ILVO) qui a mené des travaux dans ce sens, le gouvernement belge a légiféré sur le bien-être des lapins d'élevage. L'implication de certains supermarchés, notamment LIDL et Colruyt, renforcée par une pétition en 2009 contre les « cages en batterie » en élevage de lapin (55 000 signatures reçues en 2012), a mené le secteur de la production à s'impliquer dans la négociation d'un accord sur le bien être des lapins. L'arrêté royal du 29 juin 2014 fixe les conditions de bien-être animal en élevage de lapins :

	Reproducteurs	Engraissement
A partir du 1 ^{er} janvier 2016		<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire en parcs enrichis (voir précisions Table 10) sauf : <ul style="list-style-type: none"> - exploitations ayant présenté un dossier de cessation d'activité prévue avant le 1er janvier 2020 ; - exploitations ayant investi dans des cages aménagées avant le 1^{er} janvier 2016 (peuvent utiliser ces logements jusqu'au 13 décembre 2024)
A partir du 1 ^{er} janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire des lapines en parcs enrichis sauf : <ul style="list-style-type: none"> - exploitations ayant investi dans des cages aménagées avant le 1^{er} janvier 2016 (peuvent utiliser ces logements jusqu'au 13 décembre 2024) • Hébergement obligatoire des lapins mâles en cages aménagées ou en parcs enrichis 	
A partir du 1 ^{er} janvier 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire des lapines en parcs enrichis 	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire des lapins en parcs enrichis

A noter qu'en 2021, le Ministre pourra modifier les définitions de parcs enrichis et cages aménagées sous réserve des résultats d'évaluations menées sur le dispositif d'hébergement en parcs.

Aux Pays-Bas, il existe également un règlement sur le bien-être des lapins, en vigueur depuis 2006, qui fixe les conditions d'élevage à respecter (taille des cages « bien-être », densité, ...). La Belgique et les Pays-Bas étant très liés d'une part par leur frontière commune et d'autre part par les échanges de lapins vifs existants entre les deux pays, le rapprochement des deux législations était assez inévitable. Cependant, si les Pays-Bas ont été précurseurs dans la mise en place d'une législation sur le bien-être animal en élevage cunicole, la Belgique s'est dotée d'une réglementation plus contraignante en se dirigeant dès le départ vers les parcs.

La démarche belge a d'ailleurs inspiré le rapport de l'eurodéputé Stefan Eck rédigé en mai 2016 sur des normes minimales relatives au bien-être animal des lapins d'élevage (voir encadré page suivante). Ce rapport a été aussi fortement poussé par CIWF, qui essaie de pousser le Parlement Européen vers l'adoption de mesures contraignantes.

La Hongrie, par son statut particulier d'exportateur net de lapin, dépend forcément de ses marchés export et des évolutions engagées sur le bien-être animal dans ses pays clients. Ainsi, cohabitent en Hongrie des systèmes de production en cages aménagées ou en parc, ou même en cage conventionnelle selon les cahiers des charges des importateurs et des distributeurs. Pour la Suisse et l'Allemagne notamment, les exigences en matière de bien-être animal sont très élevées et requièrent l'élevage en parc.

Les distributeurs allemands comme suisses réalisent des audits de l'abattoir et des élevages, mais pas les italiens qui ont des critères d'exigence moindres. Les élevages peuvent être audités de manière inopinée, alors que les visites de l'abattoir sont toujours prévues à l'avance. Certains distributeurs audient tous les ans, voire plusieurs fois par an afin de s'assurer du respect du cahier des charges et de la qualité du produit.

La principale norme de qualité est l'IFS (International Food Standard), mais certains distributeurs ont leur charte propre plus stricte, comme celle du britannique TESCO, qui est la plus sévère. Certains distributeurs s'alignent sur la certification « distributeur TESCO », et évitent ainsi de réaliser eux-mêmes les audits.

L'Espagne et l'Italie sont dans des situations moins avancées en ce qui concerne la prise en compte du bien-être animal en élevage et l'évolution des systèmes de production puisque, même si la pression des associations animalistes existe et croît, elle reste moins relayée.

Toutefois, en Italie, CIWF mène un combat dans ce domaine et s'appuie sur le rapport Eck pour se faire entendre. Néanmoins, les cages conventionnelles sont majoritaires et la transition vers les cages aménagées ou les parcs reste timide en raison d'une incertitude sur leur rentabilité et un manque de financement. Si les associations de protection des animaux ainsi que certains politiques et scientifiques poussent vers une transition vers les cages enrichies voire les parcs, les éleveurs restent plus frileux et réticents sur ce point. Il faut néanmoins souligner qu'il existe un plan important de soutien à l'investissement dans le cadre du programme de développement rural en Italie pour les éleveurs qui s'équipent de cages « bien-être » ou de parcs. Ces aides peuvent aller jusqu'à 50 % du montant de l'investissement. Par ailleurs, la fédération des filières carnées UNAITALIA (Union nationale des filières viandes et œufs) a publié en partenariat avec le Ministère de la Santé, un document donnant les lignes directrices pour un élevage respectueux du bien-être des lapins. On y trouve de nombreuses recommandations incitant notamment à l'utilisation des cages bien-être (voir fiche pays Italie et annexes).

En Espagne, le bien-être est une question encore marginale, malgré l'action de l'association SANDA (rattachée à CIWF) et d'un parti politique animaliste (PACMA). Aussi, la « menace bien-être animal » est considérée comme externe, via la législation européenne qui pourrait changer avec la pression des pays du Nord de l'Union.

Rapport Eck sur les normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage

Préambule : le Parlement européen n'a pas le pouvoir d'initier un texte législatif (fonction réservée à la Commission européenne), toutefois il peut soumettre des rapports d'initiative ayant pour objectif d'attirer l'attention de la Commission sur un sujet en particulier et l'inviter à légiférer à ce sujet. Stefan Eck, eurodéputé allemand du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne, membre suppléant de la Commission Agriculture et membre de la Commission Environnement, a déposé en mai 2016 un projet de rapport sur les normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage.

Le rapport Eck aborde différents points relatifs au bien-être animal en commençant par un état des lieux critique de la production cunicole, à savoir : l'alimentation des lapins, la taille des cages, la densité des animaux dans les logements, le transport, l'abattage, les antibiotiques et l'impact de l'ensemble de ces facteurs sur le bien-être des animaux. Le rapport affirme notamment que la production de lapin en Europe « s'est fortement intensifié[e] » et qu'elle « ressemble à un système de production industrielle à haut rendement ». Il dénonce le type de logement actuel et signale que « les lapins peuvent souffrir d'un grand nombre de problèmes et de maladies liés au bien-être animal » et que parfois les animaux malades n'étaient pas soignés. Ainsi, Stefan Eck encourage l'adoption de systèmes d'enclos de groupe qui « améliore le bien-être des lapins d'élevage et réduit les cas de comportement anormaux ». Il souligne également que « l'interdiction de l'utilisation de cages en batterie dans toute l'Union européenne aurait une incidence positive sur la protection de la santé publique et réduirait l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages de lapins ». Il termine en invitant la Commission européenne à proposer un texte législatif visant à protéger les lapins en élevage sur la base des propositions faites dans ce rapport et s'appliquant de la même façon à l'ensemble des états membres de l'UE. Il encourage les états membres à s'aligner sur les règles en vigueur en Belgique notamment c'est-à-dire l'adoption du parc.

Une communauté de chercheurs européens a réagi à ce rapport et a rédigé en juillet 2016 un rapport scientifique avec des preuves contrebalaçant les affirmations du rapport Eck, concernant essentiellement l'alimentation des lapins et leur système de logement. En conclusion, ils demandent de ne pas légiférer sur ce sujet tant que la recherche scientifique n'aura pas trouvé de solution satisfaisante à la question du bien-être des lapins en élevage (*Scientific comments about the draft report on minimum standard for protection of farm rabbits*).

256 amendements ont été déposés le 19 septembre 2016. La commission Agriculture a voté le rapport d'initiative le 25 janvier 2017 et le Parlement européen a également voté en faveur de ce rapport le 15 mars 2017. Néanmoins, il est clair que le rapport de Stefan Eck ne représente qu'une faible partie des opinions du Parlement européen. La Commission Européenne a estimé de son côté, que toutes les espèces étaient protégées par les règles de la directive 98/58 concernant la protection des animaux à des fins d'élevage. En outre, elle a souligné que la production de lapins était concentrée dans seulement quelques Etats membres et qu'en vertu du principe de subsidiarité elle considère qu'il n'est pas approprié de proposer une législation sur les modes de logement des lapins. Elle invite à discuter le sujet dans le cadre de la nouvelle plateforme sur le BEA pour proposer des lignes directrices sur les bonnes pratiques.

En France, la norme NF V47.001 a été créée en 1994 à l'initiative de la filière cunicole et réactualisée en 2011. Cette norme couvre l'ensemble des maillons de la filière, de la multiplication à l'abattage et constitue la base requise dans tous cahier des charges des abattoirs. Elle prévoit notamment une densité maximale en élevage fixée à 45 kg vif par m² à 60 jours d'âge. La durée d'élevage doit être au minimum de 60 jours et la densité maximale durant le transport ne doit pas excéder 75 kg vif par m² de surface de caisse.

La filière cunicole est également impliquée dans des travaux menés actuellement par l'Institut Technique de l'Aviculture sur l'identification d'indicateurs mesurables du bien-être animal (projet EBENE). Ce projet doit déboucher sur la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

Enfin, une réflexion collective est engagée par le CLIPP et l'ITAVI sur les modes de logement alternatifs à la cage conventionnelle pour l'élevage de demain sous la forme d'ateliers créatifs auxquels participent des professionnels, des chercheurs, des ONG et une association de consommateurs. Une seconde phase consistera à modéliser ces nouveaux systèmes puis à les expérimenter dans un programme de recherche conduit par l'INRA sous la forme d'un Living Lab. La filière française est engagée dans une démarche de co-construction de son modèle ou de ses modèles de demain avec l'objectif de mettre au point un système viable économiquement.

En Europe, les attentes sociétales évoluent et font pression sur les pratiques du secteur cunicole. Les moyens et les actions engagés par des associations de défense animale comme CIWF, L214 ou Gaïa sont croissants et souvent sans commune mesure avec le poids des scientifiques ou des interprofessions. C'est pourquoi les évolutions sont souvent rapides dans ce domaine.

	<i>Belgique</i>	<i>Pays-Bas</i>	<i>Allemagne*</i>	<i>Italie</i>	<i>Espagne</i>	<i>Hongrie</i>	<i>France</i>
Réglementation UE	Directive 98/58						
Réglementation nationale	Décret royal sur les lapins d'élevage, 2014	Règlement pour le bien-être des lapins, 2006	Règlement sur la protection des animaux d'élevage, 2014	-	-	-	-
Spécifications nationale				<i>Recommandations Ministère de la Santé**</i>	Guide de bonnes pratiques d'hygiène	Logements variables selon les marchés à l'export	Norme NF
Type de logement actuel	Parcs (ou cages enrichies) • 2021: femelles • 2025 : tous	Cages enrichies	Peu ou pas d'élevages	Cages bicellulaires et cages conventionnelles (quelques cages bien-être et rares parcs)	Cages (très peu de cages bien être et parcs)	Cages enrichies et « parc » ****	Cages (rares parcs et cages bien-être)
Densité	800 cm ² / lapin	700 cm ² / lapin	<ul style="list-style-type: none"> • 1500 cm² / lapin pour groupe de 1 à 4 lapins • 1000 cm² pour 5-10 lapins • 850 cm² pour 11-24 lapins • 700 cm² pour >25 lapins 	<i>Ne doit pas excéder 40 kg/m² soit 667 cm²/lapin</i>	-	Environ 10-12 lapins / m ² soit entre 830 et 1000 cm ² / lapin	45 kg/m ² à 60 jours d'âge soit 550 cm ² / lapin
nombre de lapins / cage	50 / parc	8 / cage bien-être 40 à 50 / parc		2 en cages bicellulaires 6 à 8 en cages conventionnelles	6 lapins lourds / cage 8 lapins légers / cage***	8 / cage bien-être 40 à 50 / parc	6 à 8 / cage

Dimensions	Longueur minimum 1,80 m	Hauteur minimum 40 cm	Hauteur minimum 60 cm sur 70 % de la surface, jamais < 40 cm	<i>Longueur ≥ 75 cm</i>	-	Cages utilisées chez Olivia : Longueur : 102,5 cm Largeur : 52,5 cm Hauteur : 97 cm <i>Incluant le nid (21,5 cm x 52,5 cm)</i>	-
			Longueur mini 80 cm, largeur mini 60 cm	<i>Largeur ≥ 35 cm</i>			
Plateforme	Oui, pas de précision	Largeur minimum 10 cm, située à 25 cm du sommet de la cage	Située à 27 cm du sol, > 300 cm ² /lapin,	<i>Surface minimum: 900 cm²</i>	-	Oui, située à 25 cm de hauteur Dimensions : 41,5 cm x 52,5 cm	-
			ne doit pas constituer plus de 40 % de la surface utile	<i>Hauteur min. sous plateforme: 25 cm</i> <i>Largeur min. 20 cm</i>			
Sol	80 % en plastique	Grille métallique, diamètre des trous > 3 mm	Grille, diamètre des trous > 11 mm	<i>Doit constituer une surface rigide, plane, stable et non glissante</i>	-	Grille : pastique pour la plateforme, métallique pour le sol	-
Enrichissement	-	Fourrage ou matériau à ronger	Fourrage (paille/foin) et éléments à ronger	<i>Paille, objets à ronger, tunnels</i>	Paille ou copeaux pour le nid. Repose pattes	Paille pour le marché allemand par exemple	-

* En Allemagne, peu ou pas d'élevage. Les paramètres du tableau correspondent au cahier des charges à l'importation en lien avec le règlement en vigueur

** En Italie, les critères en *italique vert* font référence aux recommandations du Ministère de la Santé

*** En Espagne, il semble que les densités peuvent dans la pratique être plus élevées que ce qui est indiqué dans le tableau

**** En Hongrie, le terme « parc » n'est pas utilisé mais on parle de cage « large » voire « extra-large »

Table 10 Synthèse des législations ou recommandations sur les logements des lapins dans les principaux pays producteurs

1.4.2.2 Utilisation des antibiotiques

L'utilisation des antibiotiques en élevage de lapin est très variable au sein de l'Union européenne bien que celle-ci tend à diminuer. Par ailleurs, il est important de souligner la difficulté de disposer d'indicateurs fiables d'utilisation des antibiotiques et harmonisés dans les différents pays de l'UE.

Au niveau européen, il est interdit de mettre plus d'une molécule dans l'aliment médicamenteux pour lapins. Reste que chaque état membre a le choix de définir une liste plus ou moins longue de molécules autorisées et que la quantité utilisée est très variable.

Néanmoins, il existe au niveau européen le principe dit « de la cascade » : Article L5143-4 modifié par Ordonnance n°2011-673 du 16 juin 2011 - art. 2.

Le vétérinaire doit prescrire en priorité un médicament vétérinaire autorisé pour l'animal de l'espèce considérée et pour l'indication thérapeutique visée ou un aliment médicamenteux fabriqué à partir d'un prémélange médicamenteux autorisé répondant aux mêmes conditions.

Dans le cas où aucun médicament vétérinaire approprié bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché, d'une autorisation temporaire d'utilisation ou d'un enregistrement n'est disponible, le vétérinaire peut prescrire les médicaments suivants :

1° Un médicament vétérinaire autorisé pour des animaux d'une autre espèce dans la même indication thérapeutique, ou pour des animaux de la même espèce dans une indication thérapeutique différente ou un aliment médicamenteux fabriqué à partir d'un prémélange médicamenteux autorisé répondant aux mêmes conditions ;

2° Si le médicament mentionné au 1° n'existe pas, un médicament vétérinaire autorisé pour des animaux d'une autre espèce dans une indication thérapeutique différente ou un aliment médicamenteux fabriqué à partir d'un prémélange médicamenteux autorisé répondant aux mêmes conditions ;

3° Si les médicaments mentionnés aux 1° et 2° n'existent pas :

a) Soit un médicament autorisé pour l'usage humain ;

b) Soit un médicament vétérinaire autorisé dans un autre Etat membre en vertu de la directive 2001/82/ CE du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires, pour la même espèce ou pour une autre espèce, pour l'affection concernée ou pour une affection différente, sans préjudice de l'autorisation mentionnée à l'article L. 5142-7 ;

4° A défaut des médicaments mentionnés aux 1°, 2° et 3°, une préparation magistrale vétérinaire.

Les médicaments mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 4° ci-dessus sont administrés soit par le vétérinaire soit, sous la responsabilité personnelle de ce dernier, par le détenteur des animaux, dans le respect de la prescription du vétérinaire.

Lorsque le vétérinaire prescrit un médicament destiné à être administré à des animaux dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine, les substances à action pharmacologique qu'il contient doivent être au nombre de celles qui figurent dans le tableau 1 de l'annexe du règlement (UE) n° 37/2010 de la Commission du 22 décembre 2009 relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale. Si le médicament utilisé n'indique aucun temps d'attente pour les espèces concernées, le vétérinaire fixe le

temps d'attente applicable qui ne peut être inférieur au minimum fixé pour la denrée animale considérée, par arrêté des ministres chargés de l'agriculture et de la santé, après avis de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

En Italie, l'usage des antibiotiques est encore très important comme en Espagne, avec une faible prise de conscience de l'impact sur la santé d'une sur-utilisation des antibiotiques par les éleveurs. Toutefois, CIWF a fait de la réduction de l'usage des antibiotiques l'un de ses chevaux de bataille. L'association est soutenue aussi par certains citoyens qui sont de plus en plus attentifs et informés sur la façon dont sont élevés les animaux. Bien que l'on observe une tendance à la réduction de l'usage des antibiotiques en Italie⁴, il est difficile d'en évaluer l'exacte consommation puisqu'aujourd'hui il n'existe pas de suivi d'antibiotiques en élevage de lapins. Les scientifiques poussent vers la mise en place de la prescription électronique, ce qui permettrait d'obtenir un suivi des ventes et ainsi mettre en place un plan de réduction des antibiotiques en adéquation avec la réalité du terrain.

En Espagne, bien que les niveaux de traitement antibiotiques soient élevés, on peut souligner la démarche de la Fédération des éleveurs de Catalogne qui travaille avec un groupe de 42 éleveurs sur la question de la démédecation et notamment sur le suivi d'IFTA (Index de Fréquence des Traitements Antibiotiques). Les résultats ne sont pas publiés et restent à consolider, cependant, on remarque que les IFTA mesurés sont plus élevés en engraissement qu'en maternité, à l'inverse de la France. Les IFTA sont difficiles à mesurer avec l'effet du rythme de reproduction et du poids vif, qui varient entre éleveurs, à la différence de la France où le système de production est relativement homogène à l'échelle nationale.

Sur la question de la démédecation là encore les pays du nord de l'Europe sont en avance. En effet, **les Pays-Bas** se sont engagés sur deux choses : d'une part, les fabricants d'aliments ne peuvent vendre de l'aliment médicamenteux. Cependant, il peut être importé de Belgique. D'autre part, les éleveurs doivent déclarer leur consommation d'antibiotiques auprès des services vétérinaires de l'Etat depuis 2015. Les Pays-Bas se sont par ailleurs engagés à diviser leur usage d'antibiotiques par deux d'ici à 2018.

En Belgique, les éleveurs n'ont le choix que parmi trois molécules autorisées dans l'aliment médicamenteux : l'apramycine (sous forme de sulfate), la tilmicosine et tiamuline (sous forme d'hydrogenofumarate). Le vétérinaire est très présent sur les questions d'usage des antibiotiques en Belgique car il doit être consulté pour chaque bande et c'est lui qui prescrit également les médicaments. Cependant, et à la différence de la France, les vétérinaires ne sont souvent pas spécialisés dans le secteur cynicole et profitent d'une visite sur un autre atelier de l'élevage pour examiner également les lapins.

Concernant les antibiotiques en **Hongrie**, il n'y a pas de demande particulière provenant des abattoirs ou des marchés exports quant à l'usage de ceux-ci. Seul le groupe industriel allemand HIPP, qui produit de l'alimentation pour bébé, est très strict par rapport à cela et interdit l'usage des antibiotiques.

En **France**, 8 substances actives sont autorisées par l'ANMV : l'apramycine, la chlortétracycline, l'oxytétracycline, la colistine, la tilmicosine, la néomycine, la tiamuline et la sulfadiméthoxine. L'Anses et l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire publient chaque année différents indicateurs de suivi des ventes de médicaments, et utilisent l'ALEA – Animal Level of Exposure to Antimicrobials – comme critère de référence. L'ALEA est le rapport entre le poids vif effectivement traité avec des antibiotiques et le poids vif des animaux potentiellement traités ; il exprime ainsi le niveau d'exposition aux antibiotiques. L'IFTA a été développé par l'INRA et co-construit avec le CLIPP. La filière cynicole est la première filière de production

⁴ Exemple : selon une enquête réalisée sur un échantillon de 32 éleveurs de Vénétie (8,5 % de la production nationale), l'usage des antibiotiques a diminué de 31 % sur les cinq dernières années (2010-2015).

animale à avoir mis en place un suivi des antibiotiques à l'élevage et à la bande. Cet indice prend en compte la durée du traitement, le nombre de principes actifs dans le traitement et la durée du cycle de production ou l'âge final des animaux.

D'après l'ANSES, entre 2010 et 2015, l'ALEA a diminué de 30 % dans le secteur cunicole français.

1.5 Analyse comparée : la France et ses voisins

Nous mettons ici en perspective la filière française avec les autres pays européens. Nous dégageons les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de la France dans un contexte européen.

1.5.1 Forces

La filière française affiche un bon niveau technique et une structuration efficace de la production. L'interprofession permet de mener des démarches collectives de filière.

1.5.1.1 Bon niveau technique

Le bon niveau technique des élevages français est reconnu au niveau européen. Les systèmes de production sont relativement homogènes, en insémination artificielle pour la quasi-totalité des élevages, avec des cycles de 42 jours et un développement important du tout plein tout vide (50 % des élevages).

Les éleveurs sont soutenus par un appui technique des groupements pour les questions sanitaires, vétérinaires ou de nutrition et de conduite d'élevage. On retrouve cet accompagnement technique fort en Hongrie, assuré par les deux groupes intégrateurs. En Espagne ou en Italie, l'appui technique à la production est très hétérogène et dépend en grande partie de l'appartenance ou non de l'éleveur à un grand groupe. Les vétérinaires belges ou hollandais ne sont pas spécialisés en production cunicole, car les éleveurs sont peu nombreux et indépendants.

En France, la production a des liens forts avec la recherche et développement grâce à une recherche publique active (INRA, ITAVI) et de nombreuses sociétés privées qui ont leurs propres stations d'expérimentation, tant en génétique qu'en nutrition.

La génétique française a une très bonne image et est largement utilisée au niveau européen comme en témoigne la présence des sélectionneurs français à l'international.

Les performances des élevages sont bien suivies par les groupements, mais également à l'échelle nationale avec un réseau de références technico-économiques unique en Europe et ce depuis 30 ans.

1.5.1.2 Une démarche de démédiation engagée

La filière française a été pionnière sur l'engagement d'une démarche collective de démédiation et des travaux de recherche sont menés en ce sens. Les données d'utilisation des antibiotiques en élevage font d'ailleurs l'objet d'un suivi régulier via les GTE et la filière dispose également d'un indicateur d'exposition aux antibiotiques – l'IFTA – développé par l'INRA. La France n'est pas le seul pays à mener des travaux et des expérimentations sur la réduction de l'usage des antibiotiques – la Belgique et les Pays-Bas sont également actifs dans ce domaine – mais elle fait partie des pays les plus avancés sur ce sujet et est la filière qui encadre le plus les éleveurs sur le plan technique.

1.5.1.3 Forte structuration de la filière

Les éleveurs français sont pour 90 % affiliés à un groupement de production. Ces groupements sont presque tous liés à un fabricant d'aliment, offrant ainsi à leurs adhérents une certaine stabilité du prix de

l'aliment au regard de la volatilité du cours des matières premières. Toutefois, les éleveurs ne sont pas forcément dans l'obligation de se fournir auprès de leur coopérative. Cette structuration en groupements permet aux éleveurs de négocier collectivement les contrats avec les abatteurs et de planifier la production à l'échelle d'un territoire. En Belgique et aux Pays-Bas, les éleveurs, qui sont tous indépendants, ne bénéficient pas de ce soutien technique et commercial. Il en va de même en Espagne et en Italie pour les nombreux élevages qui ne sont pas intégrés à un grand groupe d'abattage. En Hongrie, la forte concentration du secteur permet une organisation de la production réactive et efficace.

Le CLIPP est un atout réel de la filière française. Cette interprofession rassemble l'ensemble des acteurs de la filière et favorise le dialogue. La filière a notamment su s'engager de manière collective dans une démarche de démédication dès 2011. En Espagne, l'INTERCUN est une interprofession efficace, mais son action, centrée sur la promotion du produit, est décriée par une partie de la production, qui n'en voit pas l'intérêt direct. Le poids du groupe Hermi au sein de l'INTERCUN est pointé du doigt par un grand nombre d'acteurs, qui considèrent que ce groupe ne défend pas les intérêts collectifs de la filière. En Italie, l'action de l'interprofession ACI est paralysée par l'absence du groupe AIA. L'interprofession hongroise sert uniquement d'interface entre la production et l'administration, étant donné la forte concentration du secteur et le faible niveau de consommation intérieure. Les filières belges et néerlandaises n'ont pas d'interprofession, mais ont su se mobiliser collectivement autour notamment de la question du bien-être animal.

1.5.1.4 Le lapin de France est consommé en France

La consommation intérieure française absorbe en partie la production, c'est le cas également en Espagne. La France et l'Espagne sont donc moins dépendantes des échanges extérieurs par rapport aux autres pays. Néanmoins, la France, comme l'Espagne, exporte une partie de son surplus de production. En Hongrie, une dévaluation du Rouble russe par rapport au Forint et un recul de la demande extérieure ont ainsi participé à une crise de surproduction fin 2015 et début 2016. Les Pays-Bas restent dépendants du marché belge. Les éleveurs hollandais ont récemment investi dans des cages bien-être d'engraissement ; aussi, limiter l'offre du lapin en parc par l'ensemble des distributeurs belges impacterait directement la filière néerlandaise. Cette autosuffisance française, qui est pour l'instant une force, s'avère être aussi une menace si la filière ne parvient pas à juguler la baisse de consommation face à une production trop élevée.

L'identification du « Lapin de France » favorise le maintien dans les rayons de GMS de lapin produit en France, au détriment du lapin importé. La différenciation du produit, avec des marques régionales assorties à des cahiers des charges spécifiques, contribue à promouvoir un produit de qualité ancré dans un territoire. En Espagne, seul Alcampo développe une gamme « production contrôlée » certifiant l'origine Espagne.

1.5.1.5 Une expérience terrain de différents modèles du bien-être animal

Au regard du nombre d'élevages aujourd'hui en parcs ou en cages « bien-être », la filière française peut s'appuyer sur une expérience terrain non négligeable par rapport aux autres filières européennes, en particulier l'Italie et l'Espagne. En effet, la France compte aujourd'hui environ 45 élevages « alternatifs » ayant pour objectif d'assurer un niveau de bien-être supérieur aux animaux. 60 % de ces élevages sont constitués de parcs et 40 % de cages bien-être. Bien que ces élevages ne représentent que 4 % de la production nationale de lapin, ils sont aussi nombreux que les élevages cunicoles belges et néerlandais réunis, tous deux en élevage parcs et cages bien-être. Ces expériences de cas concrets permettent d'enrichir les connaissances et les compétences de tous les maillons de la filière en matière de bien-être en élevage.

1.5.2 Faiblesses

Si la consommation de lapin en recul chaque année est une faiblesse commune à tous les pays producteurs, la principale faiblesse de la France réside dans son déficit ou retard de réflexion collective sur les modes d'élevage alternatifs, même si des initiatives privées ont été prises dans ce domaine.

La baisse de la consommation de viande de lapin en France fragilise la situation économique de la filière en général, et des éleveurs en particulier. Le frein à l'usage (viande difficile à préparer), le prix élevé comparativement au porc et à la volaille, la remise en question des modes d'élevage, plus « l'effet Walt Disney », qui associe le lapin à un animal de compagnie, sont des facteurs de baisse de la consommation de viande auprès des jeunes générations. Cependant, on note que la filière française n'a pas réalisé d'étude récente pour évaluer le poids relatif de chacun de ces facteurs sur la baisse de consommation. Néanmoins, cette tendance à la baisse s'observe de la même manière et pour les mêmes raisons (selon les experts interrogés) dans les pays consommateurs européens.

D'autre part, la perte de rentabilité du maillon production pénalise la filière française. Le suivi des données GTE permet en effet de montrer que la marge sur coût aliment (différence entre le prix de reprise du lapin et le prix de l'aliment, exprimée en euros constants par kilo vif de lapin produit) se dégrade depuis 30 ans. En 2015 cette marge vaut 0,88 €/kg produit quand elle était de 1,53 €/kg produit en 1985 soit une perte de 0,65 € constants /kg vif produit en 30 ans. De telles données ne sont pas disponibles dans les autres pays concurrents, il est donc difficile de comparer précisément la situation avec les autres producteurs. Néanmoins, d'après les personnes rencontrées, il apparaît clairement qu'une majorité de producteurs souffre d'un manque de rentabilité avec des coûts de production élevés (1,75 €/kg vif en Italie par exemple, environ 1,7 €/vif en Espagne selon MAGRAMA) et des prix de reprise qui couvrent à peine le coût de production.

La principale faiblesse de la France au regard de ses concurrents européens à l'exception de l'Espagne réside dans ses avancées timides en matière de réflexion collective sur les modes d'élevage alternatifs à la cage classique. Les élevages en parc ou en cage bien-être restent limités au regard de la production nationale et leur développement est freiné par l'incertitude portant sur la valorisation des lapins issus de ces logements alternatifs sur le marché national.

La filière cunicole française ne s'est pas dotée à ce jour d'une ligne de conduite collective sur l'évolution des modes d'hébergement des lapins comme cela a été le cas en Belgique, aux Pays-Bas ou encore en Italie. Pourtant, une réflexion collective avait été engagée dès 1998 dans le cadre de l'élaboration d'une Recommandation Bien Etre Lapin au Comité Permanent de la Protection Animale du Conseil de l'Europe. En 2010, ce comité a cessé d'exister sans avoir fait aboutir le texte Lapin. Néanmoins, ces travaux à l'échelle européenne avaient dessiné, sous l'avis de l'EFSA, un modèle de cage aménagée. Après 2010, la filière française a tenté d'obtenir un consensus avec les filières européennes, notamment l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas sur un texte issu des discussions du Conseil de l'Europe dans l'objectif de doter les pays producteurs d'une norme commune. Fin 2013, la démarche s'est définitivement heurtée à l'opposition des coopératives espagnoles sur certaines dispositions du texte, notamment la densité. Chez nos voisins, les filières ont participé (aux Pays Bas dès 2006) ou ont été contraintes (Belgique et Italie en 2014) à élaborer avec les Pouvoirs Publics des textes normatifs d'application nationale : une réglementation progressive aux Pays Bas imposant la cage aménagée, une recommandation non obligatoire en Italie prônant également la cage aménagée et le décret royal de Belgique rendant obligatoire l'élevage en parcs.

En France, certains acteurs nationaux ont, ces dernières années, choisi de développer des modèles alternatifs en cages ou parcs, pour répondre dans un premier temps aux exigences des marchés à l'export, et se préparant à l'évolution possible du marché français

Aujourd'hui, alors que la pression de la part des ONG se fait de plus en plus forte et que la demande à l'export se développe, la filière cunicole française se mobilise pour faire émerger un ou des modèles collectifs en engageant des travaux de recherche sur l'élevage de demain. Il s'agit d'un projet innovateur confié à l'ITAVI, l'APESA et l'INRA sur l'élevage du futur dans une approche concertée entre professionnels, chercheurs, citoyens-consommateurs et ONG. L'objectif poursuivi est de garantir un système d'élevage viable économiquement et alliant bien-être et santé des animaux.

L'objectif est l'établissement de normes minimales pour satisfaire à la caractérisation d'un élevage BEA.

Les difficultés observées en Belgique en termes de valorisation des lapins élevés en parc et de rémunération de l'éleveur sont autant de points de vigilance à ne pas reproduire.

Cependant, si la filière française n'a pas encore défini de modèle collectif dans le domaine du bien-être animal, cela lui a finalement permis d'avoir un peu de recul sur la situation belge où le parc ne s'avère finalement pas être la solution optimale en termes de rentabilité.

1.5.3 Menaces

Les nouveaux enjeux sociétaux, en termes de bien-être animal ou d'utilisation des antibiotiques, menacent la filière française, de même que la surproduction des pays voisins.

1.5.3.1 Des normes européennes de bien-être animal qui pourraient suivre l'exemple belge

Les enjeux de bien-être animal se négocient au niveau européen. Le rapport présenté en mai 2016 par Stefan Eck, député européen, ancien président du parti allemand de protection des animaux, prend en exemple la démarche de la filière belge qui a prévu la fin de l'élevage en cage en engraissement comme en maternité. En cas d'utilisation de ce rapport comme base à une réglementation européenne, la France, où le parc reste minoritaire, devrait repenser ses systèmes de production et faire de lourds investissements.

Une réglementation européenne en matière d'hébergement pourrait être une menace pour la filière française si la recherche n'avait pas le temps de concevoir et expérimenter un système de logement alternatif et si la capacité à investir des éleveurs ne permettait pas une mise en conformité raisonnée des élevages dans les délais demandés, tout en garantissant aux agriculteurs une juste valorisation de leur produit. Pour permettre la transformation de la production vers des systèmes plus adaptés aux attentes sociétales, la filière a besoin de voir les efforts de recherche poursuivis et a besoin d'être accompagnée pour investir progressivement dans de nouvelles installations.

1.5.3.2 Une réglementation européenne stricte en matière d'usage des antibiotiques

De même, une réglementation européenne imposant une forte réduction des antibiotiques en élevage de lapin pourrait mettre en danger la filière française. Bien que la recherche soit proactive dans ce domaine et que la filière se soit engagée depuis 2011 dans une démarche de progrès technique permettant un usage moindre d'antibiotiques, des modalités strictes de réduction d'antibiotiques accompagnées d'échéances courtes pourraient entraîner des arrêts d'élevages qui ne sauraient pas faire face à des situations sanitaires critiques. Ces éventuelles réglementations européennes doivent donc d'ores et déjà être anticipées afin d'être accompagnées au mieux.

1.5.3.3 Une production que le marché intérieur ne pourrait plus absorber

La France, comme l'Espagne, pourrait être confrontée à une situation grave de surproduction car la consommation intérieure est en passe de ne plus absorber la production. Si la filière ne parvient pas à maîtriser la production de lapin face à une consommation en déclin ou à dynamiser la demande, les excédents seront régulés par des exportations à perte qui cassent les marchés et ne permettent pas une juste valorisation du produit et des maillons.

1.5.4 Opportunités

La France doit rester pionnière dans la démédiacation. Le marché de la RHD est à reconquérir par le « lapin de France ».

1.5.4.1 Poursuivre le travail engagé par la filière en matière de démédiacation

La filière française, sous l'impulsion du CLIPP, s'est saisie dès 2011 de la question de l'usage des antibiotiques. La filière s'est engagée collectivement dans une démarche de réduction de l'utilisation d'antibiotique. Cette démarche s'est soldée par un recul conséquent des niveaux de médication en élevage, comme le montrent les indicateurs de fréquence des antibiotiques (IFTA) suivis grâce au réseau de références technico-économiques national. Cette démarche est unique en Europe et est montrée en exemple dans les pays voisins, qui connaissent des niveaux de médication plus élevés. Cependant, on observe depuis 2013 des difficultés à poursuivre la réduction de l'usage d'antibiotiques. La France peut continuer cette démarche et défendre au niveau européen l'important travail réalisé sur la démédiacation. Pour limiter l'apparition des maladies, des aménagements en élevage sont nécessaires pour améliorer l'ambiance des salles d'élevage, pour mieux contrôler l'alimentation et la distribution d'une eau de qualité. De plus, le recours dans l'alimentation à de nouvelles matières premières (fibres, extraits végétaux, huiles essentielles, antioxydants) est une voie à privilégier, ou encore le développement d'autovaccins comme moyens de prévention des maladies. Enfin, la recherche scientifique peut apporter de nouvelles perspectives par la connaissance du microbiote ou par la génomique. Pour que la réduction de l'usage des antibiotiques soit une réelle différenciation de qualité pour la filière française, il faut trouver la capacité à moderniser les élevages et surtout à financer la modernisation et la recherche.

1.5.4.2 Identifier l'origine en RHD

La restauration hors domicile (RHD) est un marché à reconquérir. En effet, la RHD, à la recherche de bas coûts dans son approvisionnement, est forte consommatrice de viande d'importation. L'obligation d'identification de l'origine en RHD encouragerait les restaurateurs à l'approvisionnement en France.

1.5.4.3 Un mode d'élevage alternatif à construire « sur-mesure »

La filière cunicole doit se servir de son retard en matière de réflexion collective sur le bien-être animal pour en faire une force ou en tout cas une opportunité pour l'avenir de la filière. Aujourd'hui, la cage est dans le viseur de bon nombre d'associations de défense animale et de certains eurodéputés. Les consommateurs montrent de plus en plus leur refus d'accepter ce type d'hébergement (comme cela a été le cas pour les poules pondeuses). D'autre part, l'exemple belge des parcs a montré ses limites avec des éleveurs qui ne parviennent pas à valoriser leurs investissements par un prix de vente au consommateur plus élevé que du lapin issu de systèmes conventionnels.

Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de recherche entrepris afin de construire un modèle de production rentable qui réponde aux attentes sociétales. Ce modèle n'est pas forcément celui du parc tel qu'existant ou de la cage aménagée et la filière française a la possibilité de créer un modèle « sur-mesure » qui puisse être repris par la suite au niveau européen si législation il y a dans les années à venir.

1.5.5 Quelle place pour la France dans le contexte concurrentiel des filières cunicoles européennes ?

La filière cunicole française partage des enjeux communs aux autres pays producteurs. Il s'agit de relancer la consommation de viande de lapin qui s'érode chaque année en raison de son prix élevé comparé aux autres viandes, de son image de viande longue et difficile à cuisiner et de consommateurs vieillissants qui ne sont pas « renouvelés » par les jeunes générations. Répondre aux attentes sociétales est le deuxième défi du secteur cunicole européen. Les citoyens sont davantage sensibles aux questions relatives au mode d'élevage et à l'utilisation des antibiotiques et les filières doivent donc s'adapter à ces nouvelles demandes. Enfin, les filières doivent être capables de pérenniser leur activité sur le plan économique, c'est-à-dire :

- *améliorer la rentabilité des différents maillons en valorisant mieux le produit et en assurant une juste rémunération des investissements réalisés dans le cas de modes d'élevage « alternatifs »*
- *avoir des outils permettant de maîtriser l'offre et la demande afin d'éviter les crises de surproduction et leurs conséquences sur les prix*
- *aller vers une organisation de filière plus intégrée pour passer de « flux poussés » aux « flux tirés »*
- *assurer une valorisation des coproduits via un meilleur positionnement à l'international*

Ces difficultés et enjeux pour l'avenir des filières européennes sont partagés et ne sont donc pas à ce stade source d'avantage comparatif chez certains pays plutôt que d'autres. En effet, même l'exemple belge de transition vers l'élevage de lapins en parc montre aujourd'hui ses limites puisque les éleveurs ne parviennent pas à obtenir une rémunération permettant de couvrir leurs investissements dans ce domaine.

La France partage ces défis communs.

Si l'avenir de l'élevage cunicole passe par une transformation des modes de logements, l'enjeu sera d'une part de trouver la capacité d'investissement et de garantir de façon équitable la valorisation des produits, d'autre part de cadencer la transformation de la filière dans un pas de temps conforme à l'avancement de la demande du marché pour une viande issue d'élevages plus respectueux du BEA.

Cela passe par la recherche de systèmes d'élevages ne nécessitant pas trop d'investissements matériels et l'accompagnement de cette transition par des partenariats forts avec l'aval.

Cette nécessité de construire un nouveau modèle amène la question de savoir qui prend le risque d'investir et est en mesure de garantir une valorisation finale du produit. De même, quelle sera la répartition de la valeur ajoutée créée entre les différents maillons ?

La question d'une intégration plus poussée de la filière se pose alors. En Italie par exemple, les éleveurs indépendants sont dans une situation plus précaire que ceux sous contrat avec un abattoir car en cas de surproduction, ce sont les premiers à se faire écarter de la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, les éleveurs sous contrat sont aussi ceux qui sont le plus en capacité de changer de système de production car l'abattoir investit dans la rénovation ou la reconversion des bâtiments, ce qui n'est pas le cas des éleveurs indépendants.

En France, en volaille de chair, le modèle de contractualisation s'est aussi généralisé avec des éleveurs qui ne sont propriétaires que de leurs bâtiments et des abattoirs qui intègrent de plus en plus l'amont c'est-à-dire l'accoupage et l'aliment. Cette organisation permet une meilleure gestion des flux.

Pour la filière cunicole, se pose également la problématique de référencement en rayon puisqu'aujourd'hui la grande distribution propose une offre très limitée en viande de lapin par rapport aux autres viandes en

raison de son prix plus élevé et de sa faible consommation. Si le marché du lapin « bien-être » ne se développe pas actuellement en France, c'est aussi parce que la distribution s'interroge sur la capacité du consommateur à payer le juste prix pour un mode d'élevage plus respectueux du bien-être des animaux. Dans ce contexte, la contractualisation ne peut se faire qu'en incluant le maillon de la distribution afin de garantir aux éleveurs la valorisation de leurs investissements dans le nouveau système d'élevage.

Face à ses concurrents européens, la France n'est pas menacée si elle parvient à se mobiliser collectivement sur les questions sociétales car elle a peu de faiblesses spécifiques et jouit à l'inverse de nombreuses forces non partagées par ses concurrents notamment sur le plan technique et structurel.

Enfin, concernant l'un des principaux défis partagés par les pays producteurs qu'est la relance de la consommation de viande de lapin, il pourrait être judicieux que les trois plus gros pays producteurs (Espagne, France, Italie) adoptent une démarche collective afin de défendre et promouvoir la consommation de lapin.

1.5.6 Synthèse des forces, faiblesses, menaces et opportunités de la filière française dans le cadre européen

FORCES

- Bon niveau technique, homogène, vétérinaires spécialisés, et bonne connaissance des performances de la filière
- Lien fort de la production avec la R&D : recherche publique INRA/ITAVI et nombreuses sociétés privées
- Bonne image et performances de la génétique française
- La filière française est la plus organisée (groupements de production, interprofession) capable de dialogue et de planifier sa production
- Expérience « terrain » de l'élevage alternatif
- Identification du « lapin de France », différenciation du produit (lapin NA...) pour la consommation au domicile

OPPORTUNITES

- La filière s'est saisie de manière collective et avec le ministère de la question de l'usage des antibiotiques dès 2010 : un exemple en Europe
- Marché RHD à reconquérir : identification du lapin de France en RHD
- Un modèle d'élevage à construire « sur-mesure » en l'absence d'une réglementation européenne

FAIBLESSES

- Déficit de réflexion collective sur les modes d'élevage d'alternatifs

MENACES

- BEA: les normes UE pourraient suivre l'exemple belge (rapport Eck)
- Usage des antibiotiques : la réglementation européenne pourrait évoluer dans le sens de la lutte contre l'antibiorésistance et donc limiter l'usage des antibiotiques
- Surproduction européenne : recul de la consommation et augmentation de la production dans les pays voisins -> exportations à perte, cassent le marché

2 La filière italienne

L'Italie est le troisième pays producteur de lapin en Europe, avec environ 45 000 TEC produites en 2015. Ce pays est cependant importateur net. La filière est peu structurée, avec un acteur principal (AIA-Veronesi) dominant un ensemble de producteurs indépendants. Les systèmes de production sont peu homogènes à l'échelle nationale. La question du bien-être animal ou de l'utilisation des antibiotiques est peu soulevée.

2.1 Rappel des dynamiques de production, échanges et consommation

2.1.1 Une production en baisse

Il y a quelques années, l'Italie était encore le premier producteur européen de lapin mais ce n'est plus le cas. Le secteur cunicole italien traverse aujourd'hui une grosse crise causée par plusieurs facteurs sur lesquels nous reviendrons dans cette partie. Il est difficile d'estimer la production en Italie car il n'y a pas de statistique officielle de la production de lapin. Les statistiques officielles issues d'Istat (Institut National Italien des Statistiques) permettent de suivre les abattages de lapins de façon mensuelle et par région mais les professionnels de la filière sont tous d'accord pour dire que ces données sous-évaluent les abattages réels de lapins en Italie.

2.1.2 Les abattages

De la même façon que la majorité du cheptel se trouve dans les régions du nord de l'Italie, trois régions représentent 82 % des abattages totaux de lapin en Italie. La Vénétie est la première région productrice de lapin en Italie.

	%
Vénétie	36,7 %
Emilie-Romagne	30,0 %
Piémont	15,0 %
Lombardie	8,6 %
Autres	9,7 %

Table 11 Répartition des abattages selon les principales régions productrices en Italie
Source : Istat

D'après les différents entretiens menés en Italie, il reste difficile d'estimer la production car il existe encore de nombreux élevages considérés comme non professionnels et échappant aux statistiques. Certaines statistiques comme la FAO surestimerait largement la production de lapin (260 000 T selon le site de la FAO en 2013) tandis que d'autres seraient en-dessous de la réalité comme Istat (32 200 T en 2015). Toutefois, les professionnels et experts rencontrés estiment la production nationale à environ **45 000 T en 2015**. La production italienne est en recul depuis une petite décennie et cette tendance est confirmée par les statistiques d'abattage Istat bien qu'elles ne représentent qu'environ 67 % de la production totale de lapin estimée.

Pour des raisons de disponibilité et de fiabilité des données, nous nous appuyerons sur les abattages Istat dans l'analyse de l'évolution de la production sachant qu'il y a très peu d'échange de vif.

Selon Istat, les abattages en tonnes de lapin issus d'élevages professionnels ont atteint en 2015 **32 261 T** soit une baisse de 4,6 % par rapport à 2014. Depuis 10 ans, les abattages en tonnes se sont repliés de 24,4 %.

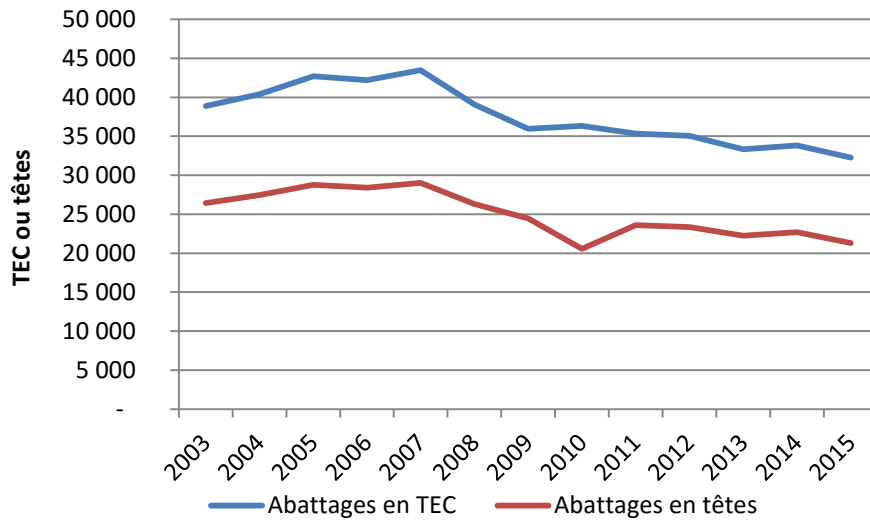


Figure 10 Evolution des abattages de lapin en Italie ; Source : Istat

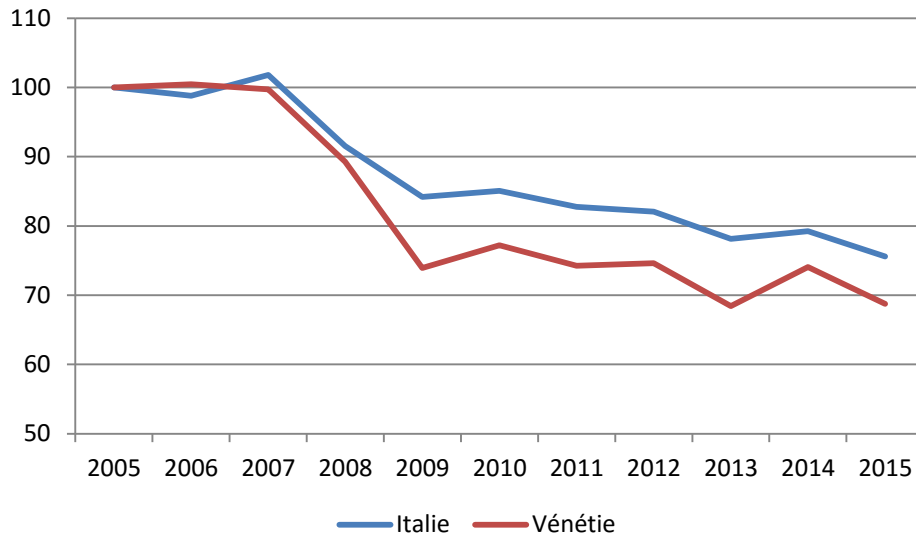


Figure 11 Evolution des abattages en Vénétie par rapport au total national italien (indice 100 en 2005) ; Source : Istat

Si la production italienne est en recul depuis 10 ans, la Vénétie, première région productrice, accuse une baisse de production encore plus marquée : - 31,2 % entre 2005 et 2015.

	<i>Italie, 2015</i>	<i>France, 2015</i>
Poids vif moyen	2,65 kg	2,47 kg
Rendement carcasse moyen	57,3 %	56-57 %
Mortalité en engraissement	8 % (variation de 2 à 18 %)	8 %
Indice de consommation	3,6-3,7	3,34

Table 12 Indicateurs de production en France et en Italie ; Source : Istat et Istituto Zooprofilatico pour l'Italie ; GTE RENACEB pour la France

En Italie, il y a une consommation traditionnelle de lapin lourd et notamment dans le nord où cette consommation est encore plus présente que dans le sud de l'Italie.

L'indice de consommation est plus élevé en Italie qu'en France principalement en raison d'un poids à l'abattage plus lourd, d'où un rendement carcasse également plus élevé en Italie.

La mortalité moyenne en engraissement est comparable voire supérieure en Italie par rapport à la France avec néanmoins une forte variabilité parmi les élevages italiens avec un taux de mortalité pouvant aller jusqu'à 18 % dans certains cas, traduisant une technicité et une qualité de l'aliment peu homogènes.

2.1.3 L'Italie, importateur net de viande de lapin

Les **exportations** de viande de lapin sont en baisse depuis 2007, en valeur comme en volume et ne pèsent que 890 T en 2015 (- 7,6% / 2014) pour une valeur de 4,1 M€ (- 1,4 % / 2014).

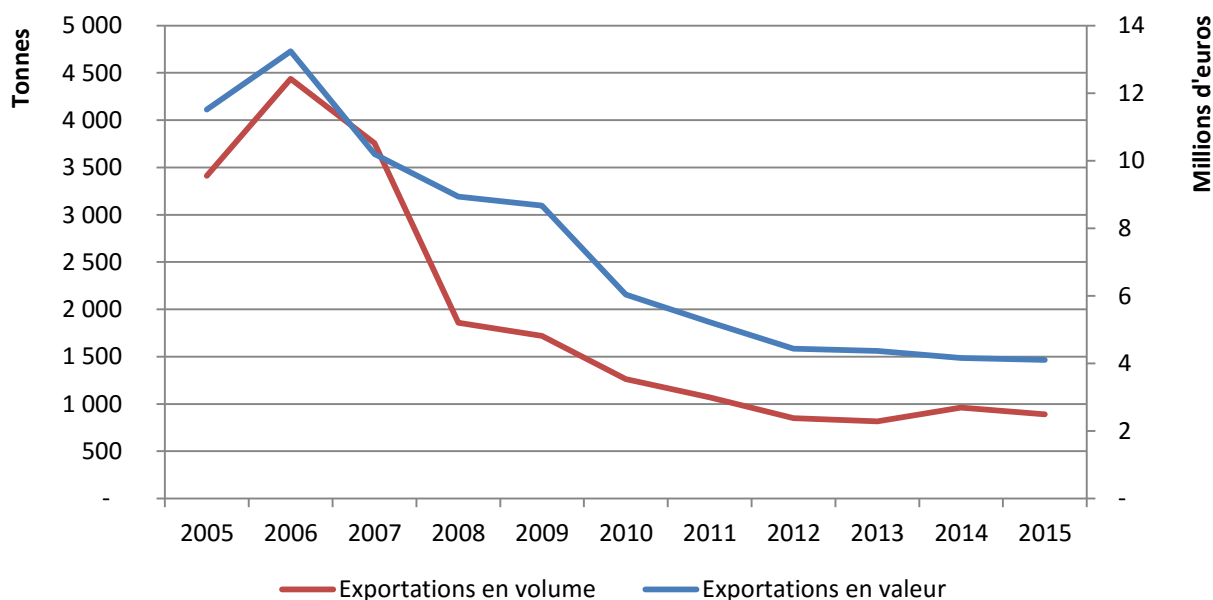


Figure 12 Evolution des exportations italiennes de viande de lapin en volume et valeur en Italie ; Source : Eurostat

Les principaux clients des exportations italiennes de lapin sont Malte et l'Allemagne. En l'espace de 5 ans, cette hiérarchie s'est modifiée puisqu'en 2010, le premier client de l'Italie était l'Allemagne puis la Grèce et enfin Malte. En 2015, la part des volumes exportés vers Malte a considérablement augmenté en passant de 14 % à 33 %. La consommation de lapin à Malte est en effet très liée à la tradition et reste très typique dans la cuisine maltaise. On observe également une baisse des exportations vers l'Allemagne. En effet,

l'Allemagne s'est tournée vers un approvisionnement essentiellement hongrois et belge afin de répondre à une demande sociétale davantage orientée vers la prise en compte du bien-être animal en élevage.

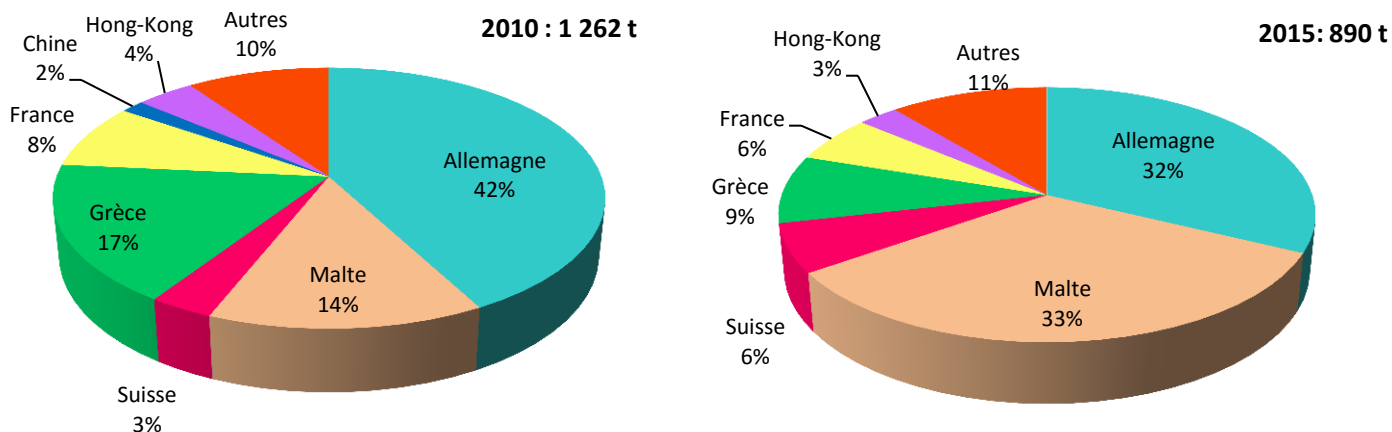


Figure 13 Principales destinations des exportations de lapin en volume en Italie, en 2010 et 2015
Source : ITAVI d'après Eurostat

Les importations de viande de lapin ont également globalement tendance à baisser. Après une hausse des importations en 2009, sans doute lié à la baisse de la production intérieure, les importations ont diminué entre 2010 et 2012 pour repartir en légère hausse depuis 2013 et ce jusqu'en 2015 où les importations ont atteint à 2 715 T (+ 2,1 % / 2014). En valeur, les importations ont atteint 9,2 M€ en 2015 soit une hausse de 13,3% / 2014.

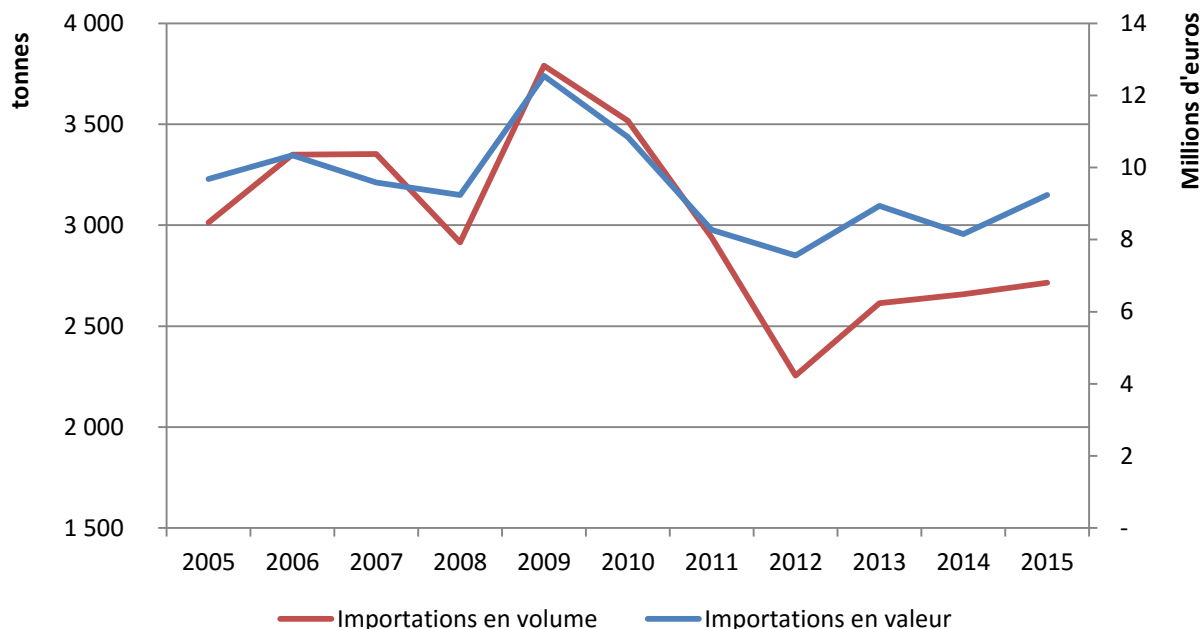


Figure 14 Evolution des importations italiennes de viande de lapin en volume et valeur en Italie
Source : Eurostat

En l'espace de 5 ans, la part des principaux fournisseurs de viande de lapin en Italie a complètement changé : les importations italiennes de lapin proviennent à 52 % de France en 2015 tandis qu'en 2010, elles venaient à 52 % d'Hongrie. La part de l'Espagne a également fortement reculé au profit de la France. Cela

s'explique d'une part car la Hongrie s'est tournée vers les marchés suisse et allemand plus rémunérateurs tandis que la France, ne parvenant pas à écouler la totalité de sa production sur le marché national, a exporté massivement vers l'Italie du lapin à très bas prix.

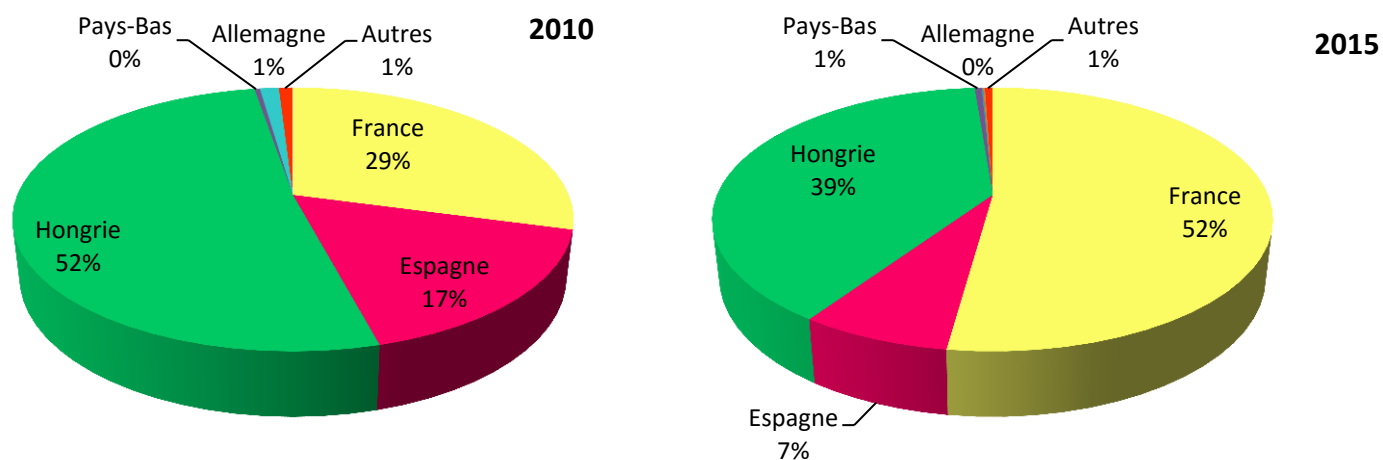


Figure 15 Principales destinations des importations de lapin en volume, en 2010 et 2015

Source : ITAVI d'après Eurostat

Le solde des échanges italiens en viande de lapin est donc négatif en volume en 2015 (- 1 825 T) ainsi qu'en valeur (-5,1 M€).

On retrouve les produits importés dans les supermarchés italiens, évidemment sans étiquetage de l'origine. Certains industriels importent également de la viande qu'ils transforment dans leur usine et peuvent ainsi apposer leur marque et l'origine Italie dessus.

En restauration hors domicile, il est difficile de savoir la part de la viande importée. Il s'agit d'un autre canal de distribution qui utilise davantage de la viande surgelée.

2.1.4 Une consommation en déclin

En calculant la consommation par bilan à partir des données dont nous disposons dans le temps : abattages Istat et échanges issus d'Eurostat, nous obtenons le graphique ci-dessous.

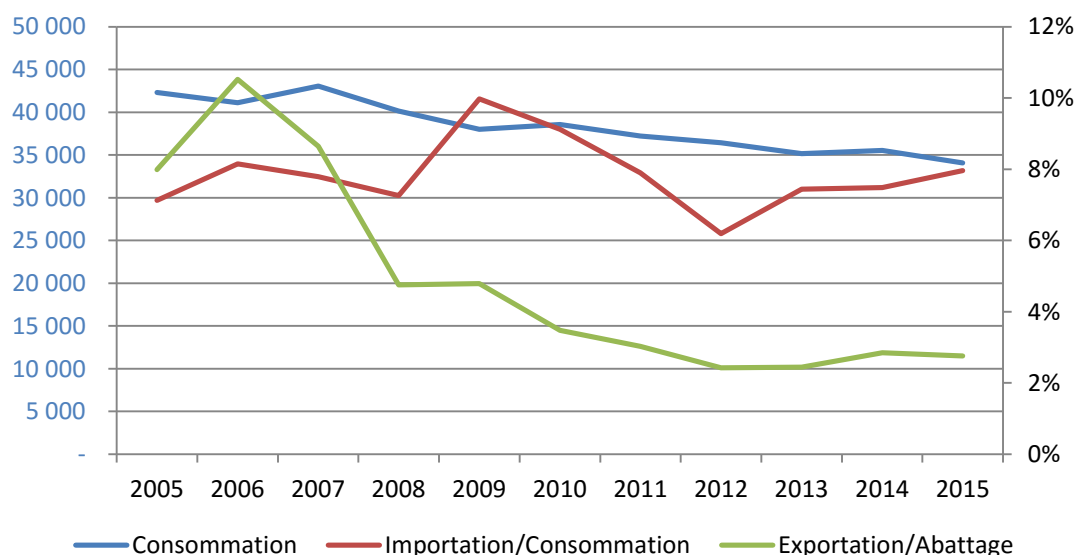


Figure 16 Evolution de la consommation de lapin en Italie
Source : Eurostat et Istat

D'après ce bilan production-consommation, la consommation intérieure de viande de lapin serait sur une tendance baissière, avec une chute de la consommation de l'ordre de 19 % en 10 ans (entre 2005 et 2015). La proportion de viande importée dans la consommation de lapin reste néanmoins modérée, entre 8 et 10 %. La viande de lapin est principalement consommée par la frange la plus âgée de la population tandis que les jeunes en consomment peu voire pas du tout.

Il reste toutefois délicat d'estimer la consommation en valeur absolue puisqu'il n'existe pas de statistiques réelles de production de lapin en Italie même si elle est estimée à 45 000 T. En considérant cette production, la consommation de viande de lapin atteindrait en 2015 environ **800 g par personne**.

Les consommations italiennes et françaises sont donc similaires en volume par habitant avec également une consommation plus importante en hiver. Traditionnellement, le Sud de l'Italie consomme davantage de lapin que le Nord qui en revanche consomme du lapin plus lourd.

Sur ces dernières années, la consommation de lapin a reculé pour plusieurs raisons dont l'importance relative est difficile à évaluer. Voici les principales raisons selon l'ordre avancé par les différents interlocuteurs rencontrés :

- Il s'agit d'une viande coûteuse qui nécessite un temps long de préparation et un certain savoir-faire
- Les consommateurs ont pris conscience de la façon dont étaient élevés les lapins via les campagnes actives d'ONG (CIWF, Lega AntiVivisezione, Animal's angels) ;
- Le lapin est de plus en plus vu comme un animal de compagnie. Selon un vétérinaire italien, il s'agirait du troisième animal de compagnie en Italie ;
- La présentation du lapin entier avec la tête dans les rayons des supermarchés repousse de nombreux consommateurs, notamment les jeunes.

A ce propos, l'ONG LAV (*Lega AntiVivisezione*) se bat pour instaurer une loi qui reconnaîtrait le lapin comme un animal de compagnie et non comme un animal d'élevage. De plus en plus de consommateurs soutiennent cette idée bien qu'encore une large majorité (essentiellement les plus âgés) continue d'en manger.

2.2 Production nationale et répartition géographique

L'élevage de lapin est une production traditionnelle en Italie. Historiquement, il s'agissait d'une activité secondaire dont s'occupait la femme tandis que l'homme allait travailler à l'extérieur. Cette activité s'est développée au fil du temps jusqu'à devenir parfois l'activité principale du foyer. Les élevages se sont alors agrandis et les plus petits ont fermé car ils devenaient trop coûteux : le salaire de l'activité principale faisait vivre l'activité secondaire, ce qui n'était plus rentable. A partir des années 80, l'élevage de lapin s'est fortement développé, notamment en Vénétie mais aussi dans d'autres régions d'Italie, grâce à deux principaux facteurs : d'importants investissements structurels soutenus parfois par des aides régionales ainsi que des innovations techniques qui, avec le développement de l'insémination artificielle, ont permis la rationalisation des cycles de production.

L'Italie compte aujourd'hui trois bassins de production « industriels » situés dans le Nord :

- La Vénétie, plus gros bassin producteur qui représente presque 37 % des abattages nationaux en 2015. Cette région compte aussi le plus grand nombre d'élevages professionnels (environ 240).
- L'Emilie-Romagne, où 30 % du volume total est abattu
- Le Piémont, où l'on trouve les élevages les moins modernes et pratiquant davantage l'auto-renouvellement. Cette région représente environ 15 % des abattages totaux de lapins.

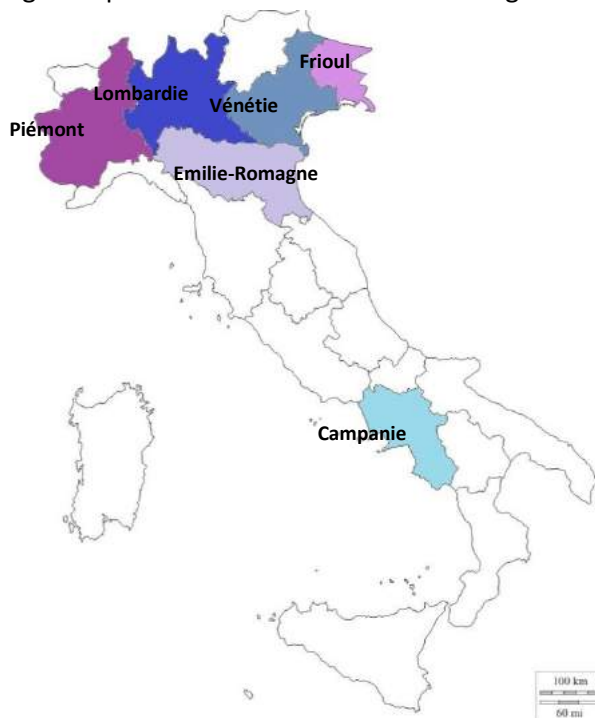


Figure 17 Localisation des bassins de production de lapin en Italie

Source : ITAVI d'après Recensement agricole

2.3 Structure et caractéristiques des différents maillons

2.3.1 Une génétique principalement française

Le marché de la génétique en Italie est partagé principalement entre les trois sélectionneurs français

- Hypharm (groupe Grimaud, représente 35 % à 40 % du marché italien⁵)

⁵ Ces pourcentages concernent l'utilisation de la semence d'insémination

- Eurolap (30 à 35 % du marché)
- Hycole (15 % du marché)
- L'italien Martini possède sa propre génétique ce qui représente aussi 15 % du marché.

20 à 30 % des éleveurs entretiennent un noyau GP avec la génétique des quatre fournisseurs cités ci-dessus. La majorité fait de l'auto-renouvellement via un schéma moins strict : utilisation de génétique mâle mais pas d'achat de génétique femelle.

Les éleveurs indépendants se fournissent en génétique auprès des opérateurs cités ci-dessus. Actuellement, beaucoup d'éleveurs en difficultés financières ne renouvellent plus la génétique de leur cheptel : la génétique est la première chose sur laquelle il leur est facile d'économiser.

2.3.2 Des fabrications d'aliments en baisse

Les principaux fabricants d'aliments sont VERONESI (qui est le plus important), PROGEO (qui produit environ 35 000 T d'aliments pour lapin par an), MARTINI, CARGILL et beaucoup d'autres plus petits comme QuatroTorri ou Ferrero... Les fabricants d'aliments fournissent souvent l'assistance technique aux éleveurs.

Sur les 10 dernières années (2004-2014), la production d'aliments pour lapins a reculé de 42,5 % en Italie jusqu'à atteindre 324 418 T en 2014. On remarque à ce propos que les fabrications d'aliments pour lapin ont diminué plus fortement en Italie qu'en France sur les dix dernières années. En France, les fabrications d'aliments pour lapins ont chuté de 29 % entre 2004 et 2014.

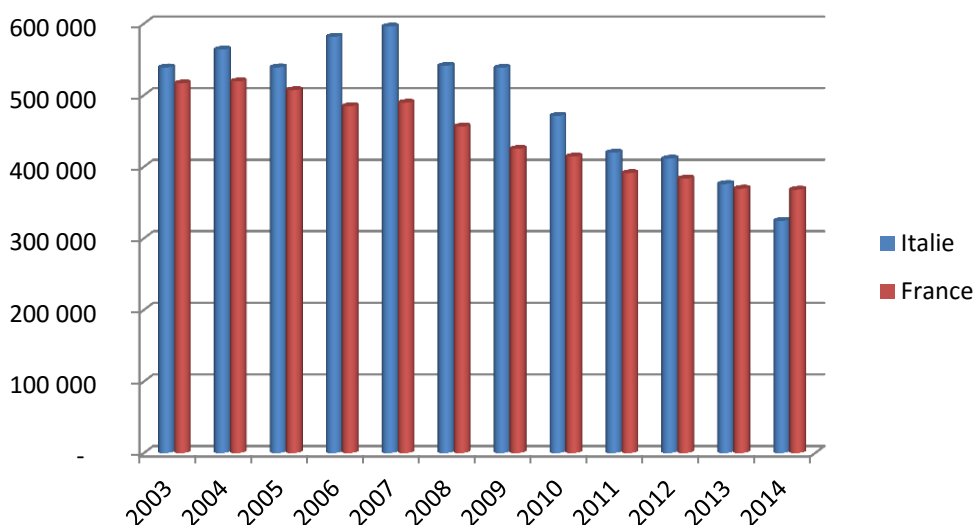


Figure 18 Evolution des fabrications d'aliment pour lapin en Italie (en tonnes) ; Source : PROGEO

2.3.3 Des élevages de grande taille, concentrés dans le Nord du pays

Avec la forte diminution de la production ces dernières années, le nombre d'élevages professionnels serait passé de 1 600 en 2007 (Enquête AVITALIA) à environ 1 280 aujourd'hui.

	< 500 mères	de 501 à 1000 mères	> 1000 mères	Total nombre élevages professionnels
Emilie-Romagne	70%	20%	10%	230
Frioul	13%	50%	38%	56
Lombardie	73%	16%	11%	164
Piémont	43%	47%	10%	206
Vénétie	53%	27%	21%	620

Table 13 Répartition des élevages selon la taille et la région productrice en Italie en 2007
Source : Avitalia 2007

Bien que les données de ce tableau datent de 2007, il s'agit des seules statistiques sur le nombre et la structure des élevages dont on dispose. Depuis 2007, on observe une concentration des élevages dans le nord du pays tandis que le sud de l'Italie voit disparaître un grand nombre d'élevages de lapins.

En 2015, on estime que le nombre de lapines mères en Italie s'élève à environ 700 000.

Aujourd'hui, il existe encore de nombreux petits producteurs d'environ 300 mères. Selon une enquête réalisée en 2015 sur 32 élevages de Vénétie, la taille moyenne de ces élevages est de 1 065 mères. A l'origine, les bâtiments étaient souvent dédiés à un élevage bovin ou autre, et étaient beaucoup plus hauts que les bâtiments standards en production cunicole. Les éleveurs n'ont souvent pas l'argent pour investir dans de nouveaux bâtiments. 50 % des élevages de cette enquête ne possèdent pas de système de chauffage. Par ailleurs, 19 élevages sur 32 possèdent encore des cages bi-cellulaires⁶, ce qui, pour le vétérinaire rencontré comme pour les consommateurs, est inacceptable d'un point de vue du bien-être animal. Seulement 7 élevages possèdent des cages semblables à celles que l'on trouve en France c'est-à-dire abritant l'ensemble des lapereaux en engraissement.

En Italie, les bâtiments d'élevage sont vieillissants et sauf cas rare, il y a peu d'investissement et de modernisation sur les dernières années car les éleveurs manquent de moyens. Selon la même enquête en Vénétie, 56 % des élevages ont été construits avant 1990, ils ont donc plus de 25 ans pour plus de la moitié d'entre eux. De plus, le fait que la filière ne soit pas organisée via des groupements ou des organisations de production fait que l'éleveur n'est pas en position de force dans les négociations avec les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière. En effet, si un éleveur demande à son abattoir un prix de reprise plus élevé pour sa production en raison des investissements effectués, l'abattoir est en mesure de se fournir chez d'autres éleveurs qui continuent de vendre leurs lapins au même prix.

De fait, AIA est quasiment le seul opérateur pouvant accompagner les investissements de ses éleveurs sous contrat en leur offrant un prix de reprise plus élevé puisque la chaîne de production est intégrée.

⁶ Voir Partie 1, page 15

Par ailleurs, il n'y a pas de financement de la part du gouvernement ni des régions car il s'agit d'un petit secteur sur lequel ne se penchent pas (ou peu) les politiques. Dans les précédents plans de développement rural, des mesures générales pour l'amélioration des structures d'élevage avaient été prévues mais celles-ci n'étaient pas réservées spécifiquement à l'élevage cunicole. Il existe notamment depuis 2 ans des aides pour moderniser les bâtiments d'élevage (ventilation, SAS sanitaire...) et dont bénéficient les éleveurs qui s'équipent aussi de cages « bien-être » ou de combi-parcs. Ces aides peuvent aller jusqu'à 50 % du montant de l'investissement. L'abattoir leader AIA utilise pleinement cette possibilité pour faire renouveler le matériel de ses producteurs associés.

2.3.4 Gestion technique des élevages

La grande majorité des élevages fonctionnent en cycle fermé c'est-à-dire que l'éleveur est « naisseur-engraisseur ».

Historiquement, les italiens travaillaient sur un rythme de 7 semaines (soit 49 jours), ce qui leur permettait de produire des lapins un peu plus lourds qu'en France. Certains producteurs, à l'initiative de Veronesi, sont passés sur un rythme de 6 semaines (42 jours). Ainsi, le lapin est plus léger ce qui permet de limiter le poids barquette en GMS et donc le prix mais aussi de faire tourner l'élevage sur un rythme plus intensif (8,69 bandes par an au lieu de 7,45). Cela permet aussi de mieux amortir les coûts fixes (bâtiments, main d'œuvre). Toutefois, une majorité est restée sur une conduite en 7 semaines notamment dans le Piémont.

Etant donnée la taille des élevages italiens (environ 1 000 femelles), la conduite en 3 semaines est idéale en termes de gestion de la main d'œuvre. Le cheptel est alors scindé en deux lots avec un rythme de 6 semaines mais décalés de 3 semaines l'un par rapport à l'autre, ce qui signifie que chaque opération cyclique revient finalement toutes les 3 semaines. Certains élevages fonctionnent aussi en 2 groupes avec un écart de 21 puis 28 jours (alternance de cycles de 42 et 49 jours), ce qui permet d'allonger les durées d'engraissement, le cycle 42 jours nécessitant une vente à 74-75 jours maximum.

Le système tout plein tout vide en bande unique 42 jours tend à se développer avec une tendance à l'allègement du poids de vente. Toutefois le système TPTV ne représente qu'environ 30 % de la production en Italie et se pratique plus couramment chez les éleveurs sous contrat⁷. On peut identifier plusieurs freins au développement du TPTV :

- Beaucoup d'abattoirs sont de petite taille (moins de 10 000 lapins par semaine) et sont donc incapables d'absorber des bandes uniques. En Italie, le décalage de collecte d'une semaine est donc fréquent (jusqu'à trois semaines) car ces abattoirs n'ont pas non plus d'exigence de date d'enlèvement, d'où la faible proportion de la pratique de la bande unique.
- Les élevages de 10 ou 20 ans sont souvent composés d'une salle de maternité avec 2 voire 3 bandes de femelles et d'une salle d'engraissement bicellulaires (2 lapins par cage). Les bâtiments sont donc inadaptés au TPTV qui implique en générale une bande unique ou 2 bandes.
- Il n'y a pas de leader en Italie qui pousse à l'innovation à part AIA (groupe Veronesi) et dans une moindre mesure BERTI.

En raison d'une faible pratique de la bande unique, l'enquête réalisée auprès de 32 éleveurs de Vénétie montre que 56 % des éleveurs n'ont jamais effectué de vide sanitaire.

⁷ Selon l'enquête réalisée par l'institut Zoologique de Trévise en 2015 sur 32 élevages de la région de Vénétie représentant 8,5 % de la production nationale de lapin et 23 % de la production de Vénétie, 25 % des éleveurs pratiquent la bande unique.

Les lapins sont élevés entre 72 et 84 jours en fonction de la taille souhaitée (ils sont d'ailleurs plus lourds dans le nord de l'Italie qu'au sud en raison de la demande).

En Italie, il n'y a pas de réel suivi des coûts de production comme on l'a en France via les références. D'après les différentes personnes rencontrées, le coût de production est en moyenne de 1,75 €/kg vif en 2015. Une publication de 2009 de l'Association des producteurs de lapins de Vénétie affichait un coût de production de 1,80 €/kg vif en 2009 dont 57 % de coûts liés à l'alimentation, 13 % de frais vétérinaires et 18 % de main d'œuvre. Les 12 % restants couvrent les autres charges fixes et variables comme les bâtiments ou l'énergie.

2.3.5 Une main d'œuvre essentiellement familiale

La main d'œuvre est généralement familiale, comme c'est le cas dans beaucoup de secteurs d'activités en Italie mais le recours à la main d'œuvre salariée albanaise ou roumaine est parfois possible. Selon la même enquête réalisée par l'institut Zoologique de Trévise sur 32 élevages de la région de Vénétie représentant 8,5 % de la production nationale de lapin et 23 % de la production de Vénétie, 78 % des éleveurs travaillent en conduite familiale c'est-à-dire sans salarié. Sur ce même échantillon, 75 % des éleveurs ont entre 40 et 60 ans et 22 % ont plus de 60 ans. Ces éleveurs n'ont souvent pas de successeurs une fois partis à la retraite.

2.4 Organisation de la filière

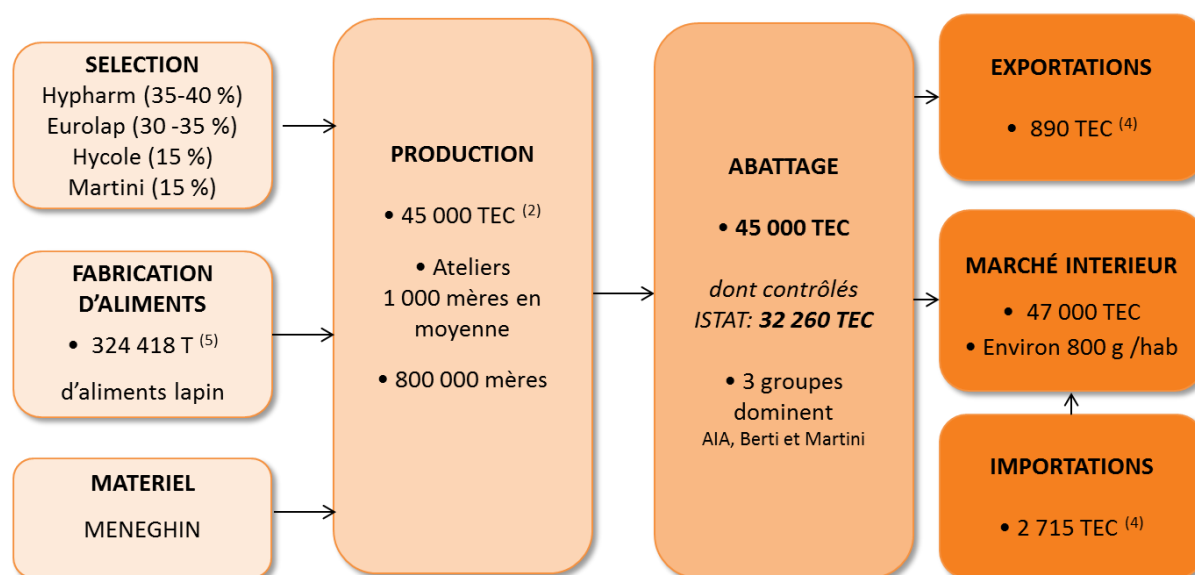


Figure 19 Schéma bilan de la filière italienne en 2015

TEC: Tonnes Equivalent Carcasse

Les parts de marché des sélectionneurs se réfèrent à la semence d'insémination

⁽¹⁾ Dire d'expert et estimation selon la production

⁽²⁾ UNAITALIA (4) Eurostat (5) d'après PROGEO

Données 2015

2.4.1 Avec les éleveurs

La production italienne est très peu organisée. Environ 60 % des éleveurs de lapins sont « indépendants » en Italie⁸ et **environ 80 % de la production de viande de lapin sont issues d'éleveurs indépendants** dans le sens où ils ne sont liés par aucun contrat à un abattoir ou à un fabricant d'aliments. Ils achètent donc leur aliment, leur génétique, leurs animaux où ils veulent et revendent leurs lapins à un abattoir de leur choix. L'abattoir avec lequel ces éleveurs travaillent peut être l'un des plus importants fonctionnant avec des contrats tels que AIA ou MARTINI ou bien de plus petits abattoirs travaillant seulement avec des éleveurs indépendants et dont l'activité principale n'est pas forcément l'abattage de lapin.

Il existe tout de même un accord de courte durée entre l'abattoir et l'éleveur stipulant seulement que l'éleveur s'engage à vendre toute sa production à l'abattoir et que l'abattoir s'engage à reprendre toute la production de l'éleveur. Dans le contrat, il est inscrit que le prix payé à l'éleveur fait référence à la cotation CUN qui varie toutes les semaines. En effet, des représentants d'abattoirs et d'éleveurs se réunissent de façon hebdomadaire pour débattre et fixer un prix de revente. A cette occasion, les discussions peuvent être d'ailleurs assez virulentes. C'est d'ailleurs cette liberté et cette autonomie d'entreprendre qu'apprécient les éleveurs indépendants.

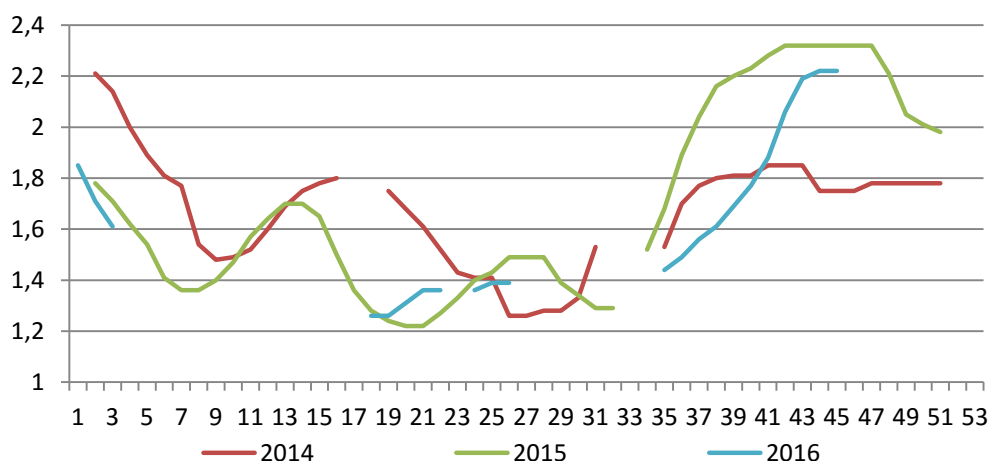


Figure 20 Cotation moyenne du lapin vif « léger » en Italie en €/kg
Source : CUN

Toutefois, les éleveurs indépendants admettent qu'ils ont du mal à planifier la production notamment en cas de surproduction. Ils essaient alors de savoir, par le « bouche à oreille » ou auprès des fabricants d'aliments, s'il faut réduire ou non leur production. La notion de liberté évoquée ci-dessus est d'ailleurs subjective puisque ces éleveurs indépendants achètent leur aliment à VERONESI, MARTINI, PROGEO ou d'autres fabricants plus petits et revendent aux grands abattoirs ou à d'autres. Or, en cas de surproduction, AIA ou MARTINI ne reprennent pas leur production car ils privilégient la reprise de leurs éleveurs sous contrat. Les éleveurs indépendants sont donc dans une situation très précaire et subissent plus fortement les crises.

Le problème est également que sur les 15 dernières années, le nombre d'abattoirs s'est fortement réduit. Dans certaines régions, il n'y en a même plus du tout. En Vénétie, il en reste deux dont l'un est AIA. Ce n'est donc pas facile pour un éleveur indépendant de placer sa production sur le marché surtout lorsque la demande est limitée.

⁸ Selon une enquête réalisée par l'institut Zoologique de Trévise (2015) sur 32 élevages de la région de Vénétie représentant 8,5 % de la production nationale de lapin et 23 % de la production de Vénétie, 93 % des éleveurs sont indépendants.

En revanche, il existe des associations d'éleveurs qui les représentent. C'est le cas de l'AVA – l'Association des Eleveurs de Vénétie – qui regroupe une soixantaine d'éleveurs soit l'équivalent de 60 000 mères et 5 millions de lapins à l'année. Le rôle de cette association est de représenter les intérêts des éleveurs auprès des institutions et de promouvoir le lapin. La taille moyenne de leurs élevages est de 1 000 femelles avec de fortes variations, certains élevages comptant jusqu'à 5 000 femelles. En Italie, et dans le Nord en particulier, un élevage de 500 femelles est considéré comme petit.

On trouve seulement une organisation de production en Italie : la CPC, Cooperativa Produttori di Coniglio. Cette coopérative regroupe environ 30 éleveurs et fonctionne comme un groupement en France.

Les raisons de cette non-organisation sont multiples :

- Tout d'abord, « l'italien est par nature individualiste » selon les mots employés par les personnes rencontrées dans le sens où il n'aime pas coopérer. Du fait de cette absence de coopération, les éleveurs ne sont pas en mesure de programmer la production et subissent toujours les fluctuations du marché.
- La filière n'a pas développé de centre d'assistance technique et cette assistance technique a toujours été déléguée aux fabricants d'aliments. Les usines d'aliments fournissent donc d'une part l'aliment mais aussi les conseils vétérinaires et l'assistance technique qui permettent d'orienter l'éleveur sur les aspects techniques. Or, ce fonctionnement est pénalisant car au premier problème sanitaire, l'éleveur fait appel à un autre fabricant d'aliment et change donc d'aliment, de vétérinaire et de technicien. Il n'y a donc pas de suivi continu dans la gestion des problèmes techniques et sanitaires.

Du côté des fabricants d'aliments, les relations qui les lient au reste de la chaîne peuvent varier. En ce qui concerne PROGEO par exemple, l'entreprise a créé des partenariats avec les abattoirs et la grande distribution (les chaînes COOP et CONAD). Ainsi, les éleveurs qui se fournissent en aliments chez PROGEO livrent leur production dans différents abattoirs : entre 60 et 65 % de la production est vendue chez Berti, puis vient Bertoni et puis tous les autres abattoirs plus petits.

Les éleveurs non-indépendants sont sous « contrat de production » (en italien « *soccida* ») avec des entreprises qui sont le plus souvent des abattoirs. Il en existe trois principaux : AIA, MARTINI et BERTI. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas d'intégration totale verticale car l'éleveur reste propriétaire de ses bâtiments, il n'est pas salarié de l'entreprise. L'industrie fournit la plupart des intrants à l'éleveur qui lui livre sa production finale en contrepartie d'une rémunération couvrant son travail et ses charges. Cette rémunération dépend essentiellement du poids livré. Néanmoins, BERTI et MARTINI fonctionnent aussi en intégration verticale totale c'est-à-dire qu'ils possèdent également des élevages en propriété avec des éleveurs salariés.

AIA (groupe VERONESI) : C'est le plus gros opérateur du marché cunicole italien avec 130 000 lapins abattus par semaine dont environ 30 000 lapins issus des éleveurs sous contrat de production. AIA détient environ 30 % de part de marché. Via le groupe VERONESI qui était historiquement un fabricant d'aliment, AIA fournit l'aliment aux éleveurs, mais aussi les lapereaux (issus d'une génétique française, principalement Hypharm) et le conseil technique. AIA reprend les animaux prêts à abattre et rémunère l'éleveur pour son travail et les charges qu'il a engagées (bâtiments, énergie,...). AIA est le seul abattoir ayant sa propre marque éponyme. Les autres abattoirs revendent aux distributeurs (Carrefour, COOP Italia, Auchan, Lidl, Conad, Esselunga, ...) qui développent leurs propres marques ainsi que leur politique commerciale.

AIA est également leader en volailles.

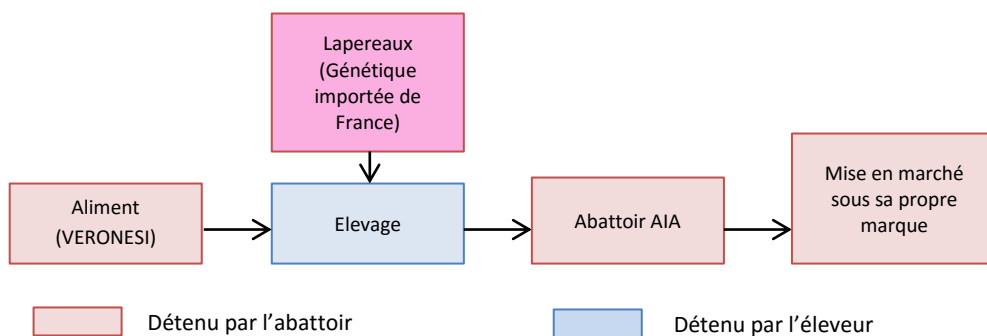


Figure 21 : Schéma organisationnel de l'abattoir AIA

BERTI : BERTI abat, à dire d'expert, environ 70 000 lapins par semaine dont 50 000 issus d'élevages sous contrat de production ou même d'éleveurs indépendants. Les 20 000 autres lapins proviennent d'élevages détenus par BERTI où les éleveurs sont salariés ; ainsi près de 29 % de sa production est issue d'une production totalement intégrée. BERTI ne possède en revanche pas son usine d'aliment.

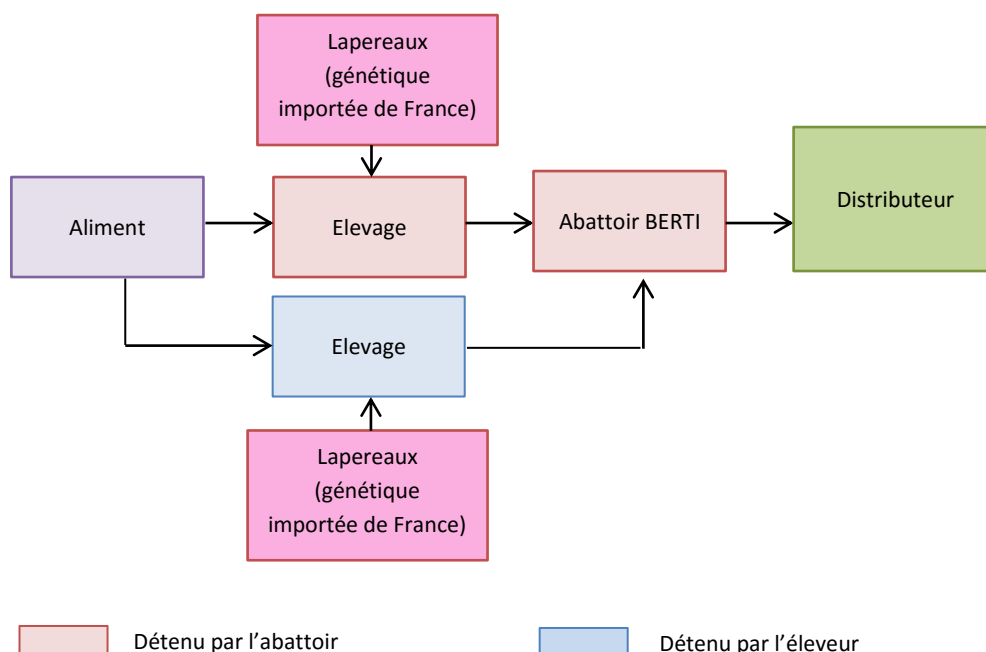


Figure 22 : Schéma organisationnel de l'abattoir BERTI

MARTINI : Martini abat environ 35 000 lapins par semaine et est le seul qui possède sa propre génétique. Comme AIA (Veronesi), l'entreprise détient aussi le maillon fabrication d'aliments. Martini possède également quelques élevages en propre et pratique donc, comme Berti, de l'intégration totale pour un volume non connu. Contrairement à AIA, MARTINI revend ses produits aux distributeurs sans y apposer sa marque. Il opère essentiellement dans le centre et sud de l'Italie.

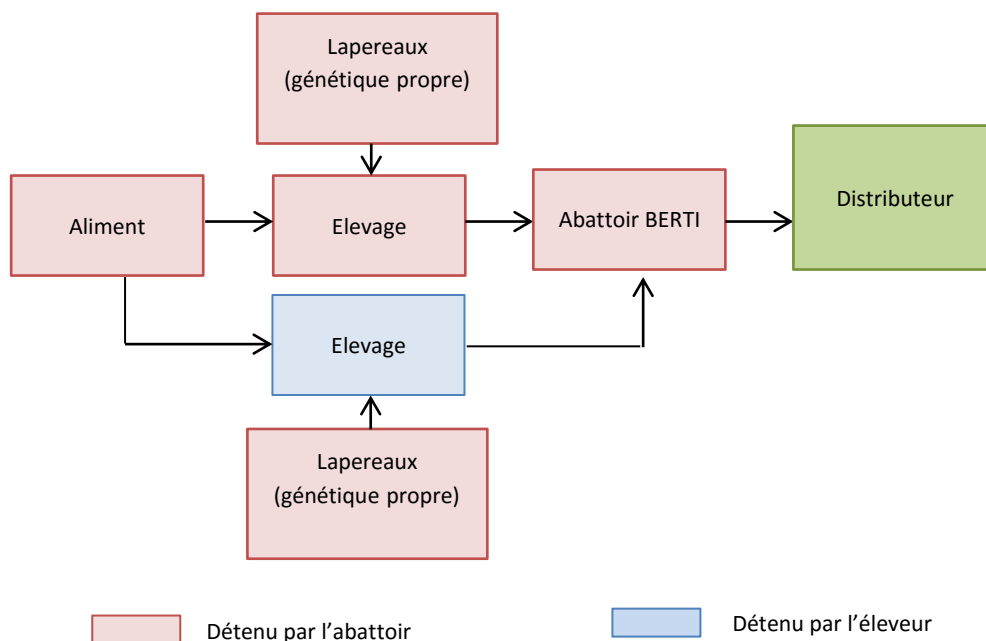


Figure 23 : Schéma organisationnel de l'abattoir MARTINI

Ces trois groupes abattent environ 50 % de la production cunicole italienne.

Au total, environ 90 000 lapins issus d'éleveurs sous contrat de production sont abattus chaque semaine soit 4,68 millions par an sur un total de 26 millions de lapins abattus (selon UNAITALIA). Ainsi, environ 20 % de la production de lapin en Italie est sous contrat de production.

Il existe quelques autres « gros » abattoirs comme Tesio (environ 25 000 lapins par semaine), Pola (entre 15 et 20 000 lapins par semaine), Bertoni (15 000), Bri-con (20 000) ou Albiero (20 000). Enfin, il y a de nombreux abattoirs plus petits en Italie qui abattent moins de 10 000 lapins par semaine.

2.4.2 Avec la grande distribution

Il n'y a pas de contrat qui lie les abattoirs et la grande distribution. Celle-ci a d'ailleurs un poids plus important dans les négociations. Les abattoirs se sentent menés par la grande distribution.

La grande distribution voit le lapin comme un produit avicole « mineur ». Les produits ne sont donc pas toujours référencés dans les petits magasins.

2.4.3 Une interprofession peu active

En 2015, l'interprofession italienne du lapin a été créée : ACI. Toutefois, les avis quant à son efficacité sont très sceptiques. En effet, l'abattoir AIA n'a pas voulu en faire partie. Or, AIA représentant 30 % du marché, il est difficile de construire une interprofession sans le premier opérateur. AIA, de son côté, considère que ce n'est pas dans son intérêt final de coopérer. Le lapin est une part mineure de son chiffre d'affaires, son activité principale est la volaille et le porc et elle n'a finalement pas besoin que le secteur cunicole soit davantage organisé.

2.5 Réglementation et attentes sociétales

La question du bien-être animal est relativement récente en Italie, portée par des associations animalistes comme CIWF. La mise en place de « cages bien être » représente un défi dans un contexte économique tendu. L'utilisation des antibiotiques est relativement élevée en Italie, et les démarches de démédecation timides.

2.5.1 Bien-être animal

En Italie, l'élevage de lapin n'est soumis à aucune autre réglementation que celles européennes sur la protection des animaux durant l'élevage (Directive 98/58/CE du 20 juillet 1998), le transport (Règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004) et la mise à mort (Règlement CE n°1099/2009 du 24 septembre 2009).

Depuis que la société civile s'est emparée du sujet, le débat autour du bien-être animal dans le secteur cynicole est bien présent et divise les acteurs de la filière. Les associations de défense animale encouragent l'adoption de « parcs », tandis que certains professionnels soutiennent davantage les cages dites « bien-être » et d'autres, notamment les éleveurs, souhaiteraient maintenir les cages actuelles.

Ce qui est certain, c'est que les attentes sociétales évoluent aujourd'hui en Italie, sous l'impulsion des associations qui deviennent une source d'information majeure et considérée comme fiable par le citoyen-consommateur. Toutefois, ce sont les distributeurs qui ont le pouvoir de décision et sans qui, aucun changement n'est possible. Il semblerait qu'ils commencent à prendre en considération les nouvelles attentes du consommateur, sous la pression des ONG.

En 2014, CIWF a lancé la pétition qui a pour objectif d'interdire les cages et vise à instaurer des conditions standards de bien-être animal en élevage de lapin prônant notamment l'élevage en parc. Cette pétition a reçu plus de 600 000 signatures dont 87 000 d'Italie.

Selon cette association, les media jouent également un rôle important dans l'évolution des attentes sociétales. Il y a quelques années, les journalistes ont mis l'accent sur ce qui opposait les « végans » et les omnivores au lieu de promouvoir un juste milieu via de meilleures conditions d'élevage.

Aujourd'hui en Italie, les élevages en parc sont très rares tandis que les cages bien-être sont un peu plus présentes (mais loin de représenter une part importante des élevages). Certains producteurs ou abattoirs pensent que les cages bien-être sont l'avenir de la filière et réalisent que de nombreux voisins européens ont déjà adopté des cahiers des charges plus poussés sur la notion de bien-être animal. C'est le cas en Belgique, en Hongrie, ainsi qu'en Allemagne et en Suisse concernant leurs importations. Ainsi, l'adoption de telles cages ou de parc ouvrirait également d'autres marchés à l'export.

Pour CIWF, l'effort entrepris dans le domaine du bien-être animal doit être supporté par plusieurs acteurs :

- Les pouvoirs publics devraient contribuer aux différents investissements
- Les surcoûts devraient être répartis sur l'ensemble des maillons et pas seulement sur le producteur
- Ces évolutions devraient être communiquées au consommateur afin qu'il ait conscience que d'autres systèmes d'élevage existent, que ces systèmes ont un coût supplémentaire et les raisons de ce surcoût.

Afin d'encourager cette transition vers les cages bien-être a minima, la fédération des filières carnées UNAITALIA (Union nationale des filières viandes et œufs) a publié en partenariat avec le Ministère de la Santé, un document donnant les lignes directrices pour un élevage respectueux du bien-être des lapins. On

Il y a de nombreuses recommandations notamment sur le bien-être des cages. Par exemple, il est indiqué qu'en engraissement, les cages doivent être d'une dimension minimum de 75 cm de long par 35 cm de large et 25 cm de hauteur. Les cages doivent comporter une aire de repos pouvant inclure une plateforme surélevée, des tunnels, un espace en retrait ainsi que des structures permettant aux animaux d'exercer une activité physique. Ce document a été diffusé dans toutes les régions et les vétérinaires sont invités à recommander le bien-être des cages. Selon UNAITALIA, les cages actuelles ne permettent pas d'exprimer pleinement la génétique de l'animal. Celle-ci a évolué, est devenue plus technique mais les cages sont restées les mêmes qu'auparavant. Cette fédération incite donc à faire évoluer ce système de production. Aujourd'hui, les bâtiments et les cages sont âgés, le secteur arrive donc au moment où il va falloir changer les cages et UNAITALIA souhaite que cela se fasse au profit des nouvelles cages bien-être bien que la fédération soit lucide quant à la faible capacité d'investissement des éleveurs. Néanmoins, il serait souhaitable, selon la fédération, que des aides européennes soutiennent cette transition car le coût que cela représente serait trop important au vu du contexte actuel de crise.

Les recommandations du Ministère de la Santé sont détaillées en Annexe 1 du rapport.

Du côté des éleveurs, les avis sont plutôt partagés et beaucoup ne voient pas l'utilité ou la nécessité de changer de cage car ils estiment que leurs lapins vivent et croissent de façon satisfaisante dans les systèmes actuels. De plus, ils soulignent le gros effort que suppose un tel investissement alors qu'ils n'ont pas l'assurance d'être davantage rémunérés. Pour eux, il s'agit d'une véritable prise de risque, source d'insécurité trop importante pour leurs revenus futurs. En outre, comme il n'existe pas de label qui permette de différencier le type d'élevage aujourd'hui, les éleveurs s'interrogent sur la capacité des consommateurs à payer plus cher.

Selon un chercheur spécialiste en pathologies cunicoles rencontré en Italie, il observe que les éleveurs ayant effectué la transition vers les cages bien-être s'en sortent mieux que les autres car ils ont notamment réduit leur usage d'antibiotiques. En effet, dans ces cages, la densité y est réduite, ce qui apporte des conditions très favorables aux animaux essentiellement en termes de renouvellement de l'air. Ainsi l'utilisation d'antibiotiques s'en trouve réduite. Il n'existe cependant pas d'expérimentation statistique appuyant cette observation.

Toutefois, certains craignent que ces nouvelles cages ne soient bientôt plus suffisantes notamment pour la législation européenne. Dans quelques années, l'élevage en parc peut très bien devenir le nouveau standard comme en Belgique et l'Italie accusera un nouveau retard.

2.5.2 Usage des antibiotiques et démédiation

En Italie, les vétérinaires ne peuvent pas vendre de médicaments. L'assistance vétérinaire est fournie à 90 % par les vétérinaires qui travaillent au sein des grands groupes fabricants d'aliments (AIA, MARTINI, ...). En Italie, les antibiotiques sont principalement administrés via l'aliment (à près de 85%), environ 15 % sont donnés dans l'eau de boisson et une part très faible est injectée directement à l'animal selon l'enquête réalisée par l'Istituto Zooprofilattico de Trévise en 2015.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, il est interdit de mettre plus d'une molécule active dans l'aliment du bétail au sein de l'Union européenne. En lapin, cela a induit une baisse de la production et une remise en question profonde et rapide du système d'élevage. Les producteurs ont depuis fait de gros progrès techniques et évoluent très vite, même s'ils ont encore du retard sur les performances françaises.

L'utilisation d'antibiotiques en Italie reste aujourd'hui très élevée voire abusive : un éleveur dépenserait en moyenne entre 0,10 et 0,15 € de médicaments par kilo vif soit environ 20 000 € par an⁹, avec une forte variabilité parmi les éleveurs. Or, il n'existe pas aujourd'hui de réglementation concernant l'usage des antibiotiques en élevage cunicole dans la mesure où il n'existe aucun programme de suivi des antibiotiques dans le secteur cunicole italien.

Il existe seulement des recommandations du Ministère de la Santé sur le bon usage des médicaments en élevage et notamment leur réduction. Ainsi, parmi les recommandations figurent la mise en place de mesures de biosécurité, le contrôle des conditions micro-climatiques dans les bâtiments d'élevage ou encore le remplacement de cages vétustes pouvant causer des microlésions aux animaux.

Toutefois, sur les 5 dernières années (2010-2015), d'après une enquête menée sur le même échantillon de 32 élevages de Vénétie représentant 8,5 % de la production italienne de lapin, on a observé une réduction de 31 % de l'usage des antibiotiques en termes d'Animal Daily Dose¹⁰. D'après l'expert ayant réalisé cette enquête, malgré une baisse des traitements antibiotiques, ce résultat serait encore totalement incompatible avec la santé humaine et la qualité du produit. Toujours selon lui, ce résultat conditionnera même la survie du secteur cunicole d'autant plus que le consommateur y prête de plus en plus attention et que le sujet est de plus en plus médiatisé. A tel point que les principaux opérateurs essaient de s'orienter vers un usage zéro des antibiotiques. Mais pour y parvenir, le vétérinaire pense qu'il faut complètement changer le modèle de production, à commencer par le mode de logement. Le modèle industriel qui s'est développé en Italie ne tient pas compte du bien-être animal ni de sa physiologie (en termes d'alimentation, de génétique, de système d'aération, ...). Aujourd'hui, de nombreux élevages utilisent encore la cage « bi-cellulaire ».

Selon cette même enquête, les élevages les plus grands sont ceux qui consomment le moins d'antibiotiques.

D'ici un an, la prescription électronique devrait être mise en place ce qui permettrait de suivre l'utilisation des antibiotiques plus aisément et plus précisément. Pour l'instant, ce système est en expérimentation. De plus, il y a une grande variabilité dans l'utilisation des médicaments entre les éleveurs. Certains en utilisent énormément et d'autres moins. Cela est dû au fait qu'il n'y a pas de contrôle ni de suivi des médicaments en Italie. Et par ailleurs, la technicité des éleveurs est très variable (selon que les bâtiments sont modernes ou vieux, selon le système d'aération, de chauffage, l'aliment et la génétique utilisés).

Il faut par ailleurs souligner que la prise de conscience des effets de la surutilisation des médicaments par les éleveurs en est à ses débuts. En effet, selon l'enquête précédemment citée, près de 60 % des éleveurs pensent que l'utilisation de médicaments en élevage n'a pas d'incidence sur la santé humaine. Toutefois beaucoup disent qu'il est possible de réduire leur consommation de médicaments mais en pratique personne ne le fait.

2.5.3 Traçabilité et origine

En Italie, l'étiquetage concernant l'origine de la viande et son mode de production n'est pas obligatoire. COLDIRETTI, qui est une organisation s'occupant de promouvoir les filières agricoles et leurs produits,

⁹ A titre de comparaison, d'après l'enquête RENACEB réalisée en 2015, un éleveur français de lapins dépenserait environ 10 600 € de médicaments (curatif, préventif et aliment médicamenteux)

¹⁰ C'est la dose de médicament prescrite quotidiennement pour le traitement d'un kilo d'animal

cherche à rendre obligatoire l'étiquetage de l'origine alors que de son côté, CIWF par exemple se positionne davantage sur l'étiquetage du mode de production qu'elle trouve plus pertinent.

Le lapin est aujourd'hui une viande consommée principalement par la tranche la plus âgée de la population italienne (plus de 50 ans). Selon l'association, si l'on veut amener les jeunes à consommer du lapin pour relancer la production et sortir de cette crise, il faut répondre à leurs attentes. Or, la jeune génération souhaite avoir des informations sur le mode d'élevage des animaux. L'étiquetage du système de production permettrait de relancer la consommation de lapin chez les jeunes.

UNAITALIA se positionne également en faveur de l'étiquetage de l'origine sur la viande de lapin.

2.6 Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière cunicole italienne

Selon les professionnels de la filière rencontrés, l'un des principaux points faibles de ce secteur est son manque d'organisation. Certains pointent même l'important « degré de complexité » de la chaîne de production dans le sens où coexistent énormément de petits producteurs et de petits abattoirs face à un nombre très réduit de distributeurs, ce qui déséquilibre grandement le rapport de force et le pouvoir de négociation des plus petits éleveurs.

D'après les éleveurs de l'Association des Éleveurs de Vénétie, le secteur cunicole italien a subi deux épisodes dramatiques pour la filière. Premièrement, le fait que la consommation de lapin ait diminué en France il y a quelques années a entraîné un flux massif d'exportations vers l'Italie du surplus de production française, à bas prix. Cela a donc fait baisser mécaniquement les prix en Italie. Ainsi, de nombreux élevages ont dû fermer ne pouvant plus se satisfaire de tels prix.

Le deuxième évènement critique pour le secteur a été la « crise des peaux » qui a touché la France comme l'Italie et le reste de l'Europe. Auparavant, les éleveurs faisaient peu attention au prix de reprise de leurs lapins puisque les abatteurs assuraient les prix via la vente des peaux en Chine qui permettait de gagner jusqu'à 2 € par peau. Aujourd'hui, les peaux ne valent plus rien, au contraire, elles coûtent de l'argent pour s'en débarrasser. Le problème auquel les éleveurs et les industriels font face est la nécessité de faire comprendre au consommateur que le prix du lapin a longtemps été trop bas car en quelque sorte subventionné par le prix des peaux. L'objectif est de convaincre la grande distribution du juste prix de la viande de lapin, ce qui semble être difficile.

Les principaux points faibles du secteur cunicole italien sont partagés par l'ensemble des personnes rencontrées :

- Il y a un manque évident d'organisation et de structure de la filière. La tentative de création de l'interprofession le montre à nouveau, il n'y a pas de volonté unanimement partagée de mieux s'organiser.
- Des structures non adaptées à l'évolution de la génétique que ce soit au niveau des cages ou du vieillissement des bâtiments.
- Certains éleveurs ont du mal à faire évoluer leurs pratiques et sont parfois en manque de formation. L'enquête de l'Institut Zoologique de Trévise sur 32 élevages relève que 84 % des éleveurs n'ont jamais reçu de formation car ils ne sont pas organisés en coopérative ou en groupement mais aussi parce qu'il s'agit principalement d'élevages familiaux.
- La consommation est en baisse liée aux raisons évoquées précédemment et le fait que le consommateur moyen est très âgé (environ 65 ans). Il y a urgence à « rajeunir » cette viande qui

est d'ailleurs encore essentiellement présentée en entier avec la tête, ce qui ne correspond plus aux habitudes alimentaires d'aujourd'hui.

- Le coût de la viande est également un frein à sa consommation. Cependant, il y a des facteurs non compressibles comme l'indice de consommation élevé et le rendement carcasse beaucoup moins bon que d'autres espèces. Cela conduit nécessairement à un coût plus élevé que le poulet par exemple. En outre, le fait d'ajouter une étape de transformation ne permettra pas d'en diminuer le prix de vente.
- Le gouvernement est peu sensible aux difficultés de ce secteur et donc un manque de financement pour la restructuration de la filière.
- L'abus de médicaments et l'impossibilité d'en réduire l'utilisation sans changement de modèle de production pénalisent la production.
- Un certain retard vis-à-vis de la prise en compte du bien-être en élevage par rapport à d'autres pays concurrents comme la Belgique. Bien que les associations de défense animales soient relativement actives en Italie, il existe pour le moment peu de démarches vers des hébergements « alternatifs » hormis les recommandations du Ministère de la Santé qui fournissent une ligne de conduite commune à la filière.

Finalement, le secteur italien fait face à la nécessité d'un changement profond du modèle qui se heurte à un contexte économique tendu rendant les restructurations difficiles.

Le principal point fort du secteur est la qualité de la viande de lapin tant au niveau nutritionnel qu'organoleptique et le fait que les éleveurs italiens possèdent un savoir-faire lié à une consommation traditionnelle de lapin. Par ailleurs, sur le court-terme, le fait d'avoir des bâtiments amortis peut être considéré comme un point fort puisque les coûts sont « allégés » du poids de l'amortissement des bâtiments.

Les défis consistent naturellement à répondre aux points faibles :

- Réduire les antibiotiques en élevage, la filière y travaille via le plan volontaire de réduction des antibiotiques.
- Mettre en place une prescription informatique des antibiotiques au niveau des vétérinaires, ce qui permettrait de mieux contrôler leur usage.
- Effectuer la transition vers les nouvelles cages bien-être.
- Étiquetage de l'origine de la viande pour défendre le « lapin italien ».
- Mettre en place l'Anagrafe Nazionale Zootechnica pour le lapin (cela existe déjà pour les autres productions). Il s'agit d'un programme informatique qui permet de savoir exactement combien d'animaux sont élevés et de déclarer les maladies. Ceci dans le but d'agir rapidement en cas d'épidémie.
- Relancer la consommation en faisant en sorte que le produit devienne facile à cuisiner. Selon les professionnels, le lapin a une vraie carte à jouer car il s'agit d'une viande de qualité, il est nécessaire de développer la découpe et la transformation en produits élaborés comme des hamburgers par exemple.

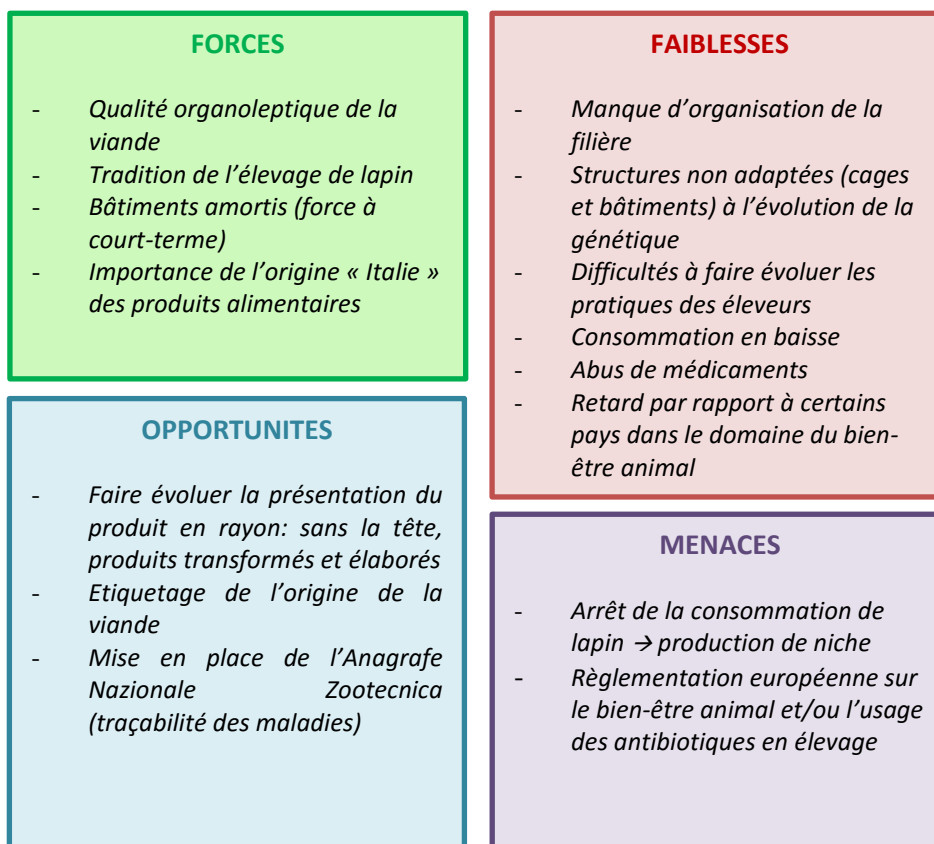
La crise que connaît actuellement le secteur cunicole italien est issue de facteurs structurels internes non résolus depuis 10 ans (âge des bâtiments, organisation,...) et de facteurs externes comme la déconsommation de viande de lapin.

D'après l'ensemble des professionnels rencontrés, on se dirige vers une importante baisse de la production, de l'ordre de 40 % d'ici 10 ans. Il faudra donc que les éleveurs se structurent pour survivre car le secteur ne

pourra pas se restructurer avec des aides publiques, puisque le gouvernement considère que cette filière n'est pas stratégique. Peut-être que d'autres formes de contrats verront alors le jour. Il est probable que les éleveurs indépendants soient encore plus touchés et que seuls les éleveurs sous contrats restent car les opérateurs comme AIA ont les moyens d'investir. Une intégration plus poussée des maillons sera alors peut-être une voie permettant le maintien de la filière afin de gagner en compétitivité et être en capacité d'investir pour répondre aux nouvelles attentes sociétales.

D'ici cinq ou dix ans, les acteurs de la filière cynicole pensent que ce secteur deviendra en tout cas une niche pour les personnes qui veulent manger sainement ou un produit réservé à des occasions particulières. Si la présentation du produit change, cela pourrait sûrement relancer les achats des ménages mais dans tous les cas, la tendance végétarienne est en progression et les associations animalistes ont aujourd'hui beaucoup de poids, en particulier auprès des politiques.

L'Italie ne semble pas être un marché présentant de nouvelles opportunités pour la France qui représente déjà 52 % des importations italiennes de lapin en 2015. Le fait que cette viande soit de moins en moins consommée jusqu'à devenir un produit de niche et que l'étiquetage de l'origine soit le cheval de bataille de plusieurs organisations (Coldiretti, UNAITALIA), font que ce marché pourrait devenir difficilement pénétrable.



3 La filière espagnole

L'Espagne est le premier pays européen producteur de lapin, avec une consommation traditionnelle importante. La production, qui s'est industrialisée plus tard que le porc ou la volaille, est en pleine mutation avec l'émergence depuis une dizaine d'années d'élevages de grandes tailles sous l'impulsion de grands groupes spécialisés, avec une partie en intégration.

3.1 Rappel des dynamiques de production, échanges et consommation

Le MAGRAMA (Ministère de l'agriculture espagnol) publie chaque année un rapport sur la production cynicole. Ces estimations, affinées par des recensements, semblent fiables d'après les acteurs de terrain (voir Table 1).

3.1.1 Evolution des bilans cynicoles

L'Espagne est le premier pays européen producteur de viande de lapin, avec 63 000 tonnes équivalent carcasse en 2015 (soit environ 51 millions de têtes). Sa production est restée relativement stable au cours des 10 dernières années (70 500 tec en 2005) contrairement aux deux autres principaux producteurs, la France et l'Italie.

3.1.2 Echanges extérieurs

Les exportations de viande de lapin sont relativement faibles mais supérieures aux exportations françaises. Elles ont régulièrement augmenté entre 2009 et 2014 (+ 37 % /an), puis ont observé un léger recul en 2015 avec 8 240 tec (- 7 % /2014). En valeur le montant des exportations est passé de 7,4 M€ en 2009 à 24,2 M€ en 2014 (21,5 M€ en 2015).

Les importations, d'un niveau très faible, diminuent de 2005 (1 357 tec) à 2015 (498 tec pour 2,3 M €) avec néanmoins une hausse exceptionnelle en 2014 (952 tec pour 3,0 M€), due à l'entrée de lapin français à prix bradé sur le marché espagnol.

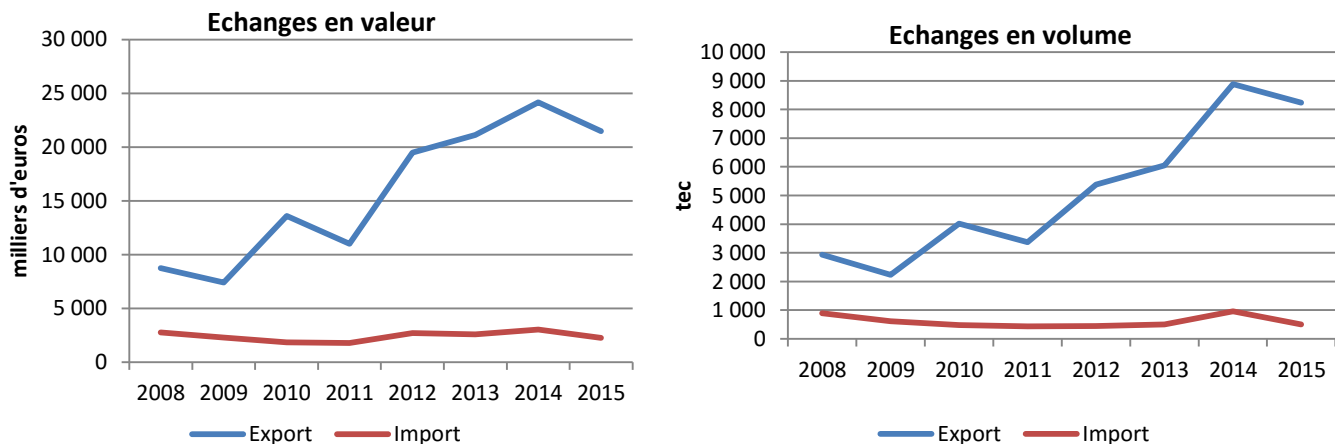


Figure 24 Echanges de viande de lapin en volume et en valeur en Espagne de 2008 à 2015 ; Source : Eurostat

3.1.3 Principaux clients et fournisseurs

Le marché communautaire absorbe 98% des exportations de viande de lapin espagnol, en volume, en 2015. Les principaux clients de l'Espagne sur le marché communautaire en 2015 sont le Portugal (46 % des exportations vers l'UE), la Pologne (12 %), la France (10 %) et la Belgique (8 %), mais cette hiérarchie varie d'une année sur l'autre. Les exportations de viande vers les Pays Tiers sont portées par la Chine (55 %) et l'Andorre (35 % en volume).

La viande de lapin importée provient en quasi-totalité de l'UE (généralement plus de 80% en volume et 100% par exemple en 2015), en particulier du Portugal (46% des importations issues du marché communautaire en 2015) et de la France (38%), mais les proportions varient selon les années. L'export espagnol de viande de lapin peut être lié à un excédent sur le marché intérieur, il se fait dans ce cas à prix bas étant donnée la petite taille des carcasses (1 kg) qui correspond à la demande traditionnelle espagnole mais pas des autres pays européens. L'import de lapins à prix bradés a également lieu dans le sens inverse, de la France vers l'Espagne, comme en 2014.

Des animaux vivants sont importés en Espagne pour leur génétique (10 000 têtes en 2015, exclusivement de l'UE, dont 88% de France), et certains sont exportés en vif pour être abattus au Portugal (450 000 têtes en 2015, soit environ 500 tonnes équivalent carcasse).

3.1.4 La consommation

En 2015 la consommation intérieure calculée par bilan s'établit à 54 985 tonnes, niveau inférieur à la production avec 62 727 tonnes (soit une autosuffisance de 114%).

La consommation intérieure de lapin a fortement baissé sur les 20 dernières années (90 000 tonnes en 1992) mais semble s'être stabilisée, depuis 2008 entre 50 et 60 000 tonnes (55 000 tec en 2015). On peut penser que la promotion faite par l'interprofession cunicole (voir 3.4.2) a permis dans une certaine mesure de stabiliser le niveau de consommation de la viande de lapin, notamment au regard du recul de la consommation des viandes ovines et caprines (120 000 tonnes en 2014 contre 70 000 tonnes en 2014 soit - 40 %), qui n'ont pas bénéficié de campagnes de promotion. Rapportée par habitant la consommation de lapin est de 1,2 kg par an en 2015.

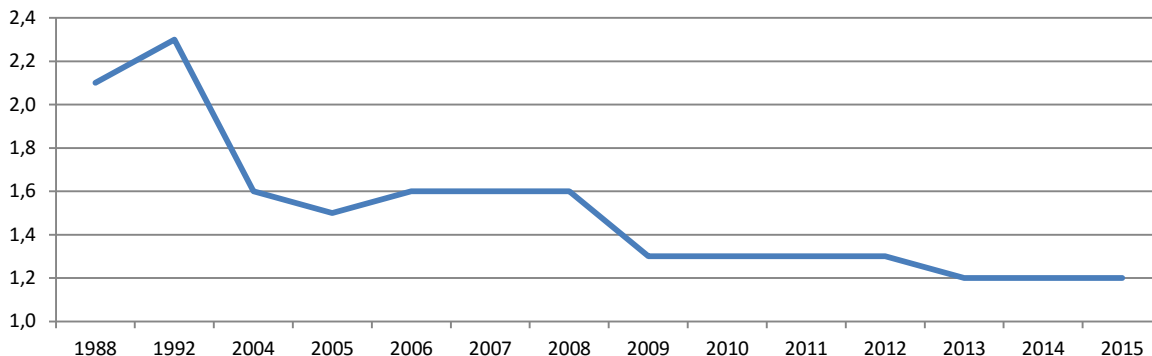


Figure 25 Evolution de la consommation de viande de lapin par habitant et par an en Espagne, de 1988 à 2015

Source : MAGRAMA

Achat des ménages

En déclin depuis 2008, à l'instar des autres viandes fraîches, la consommation de lapin connaît cependant une stabilisation depuis 2012 (avec 1,2 kg/habitant/an depuis 2013), loin derrière la principale viande consommée, le poulet (15 kg /hab /an). Notons que les grandes provinces productrices ne sont pas nécessairement celles où la consommation par habitant est la plus élevée (Aragon, Navarre et Catalogne en tête à plus de 2 kg/habitant/an).

La vente de viande de lapin se fait généralement en frais, en carcasse entière, avec la tête. Cela correspond à un mode de consommation plus traditionnel (que l'on retrouve plus fortement ancré au sud du pays), orienté sur un petit lapin (poids carcasse de 1 kg), souvent de race noire (yeux noirs). Cependant, ce couple type de produit / mode de commercialisation recule du fait de la perte de savoir-faire des bouchers-charcutiers et d'une évolution de la demande des jeunes ménages (même si le consommateur moyen de viande de lapin a plus de 55 ans), au profit des découpes vendues en barquette.

En réponse aux exigences nouvelles des consommateurs, la vente de viande en GMS¹¹ est passée de 43 % à 55 % du marché entre 2009 et 2013 (soit en volume 35 073 tonnes en 2013). A l'inverse, la vente en boucherie ou en restauration a reculé de 17 % sur la même période (13 590 tonnes en 2013). Les supermarchés de proximité sont les premiers lieux de vente de viande de lapin (38 % du marché en 2013 avec 24 541 tonnes, soit + 28% /2009).

En 2013, 9% de la production de viande de lapin est autoconsommée (13% en 2009), héritage du comportement alimentaire historique des espagnols. Les chiffres de la catégorie « autoconsommation » sont toutefois généralement à considérer avec précaution.

Concurrence avec la dinde et le porc

Le lapin souffre de la concurrence de la viande de dinde, sur le même segment de marché, qui jouit d'une image de viande saine et adaptée aux attentes des consommateurs. La viande de porc peut également se substituer à la viande de lapin, du fait d'un prix faible lié à l'embargo russe depuis 2014.

Forte saisonnalité

La consommation de lapin est plus importante en été- notamment du fait de la demande touristique sur la côte Est pour la traditionnelle paella de Valence¹²- et l'on observe également deux pics de consommation au printemps et en automne. Cette saisonnalité de la consommation ne s'accorde pas avec la production dont les contraintes techniques diminuent l'activité en été (volume inférieur de 30% en été par rapport à l'hiver). Travailler le congelé ou la conserve peut être un moyen de compenser cette saisonnalité.

¹¹ Discounts, hypermarchés et supermarchés.

¹² Il est à noter toutefois que la consommation estivale de lapin diminue, du fait du changement de comportement alimentaire des touristes de la Costa Brava, qui vont de plus en plus dans des accueils « tout en un », où le lapin n'est pas à la carte.

Freins à la consommation

La consommation connaît les mêmes freins qu'en France. Les nouvelles générations n'ont pas inscrit le lapin dans leurs habitudes alimentaires. « Ils en mangent si leur mère ou grand-mère en cuisine ». Les produits élaborés et faciles à l'emploi (« vuelta y vuelta », comme le poulet ou la dinde) sont considérés par l'ensemble des acteurs comme un bon moyen de conquérir le marché des jeunes générations. Cependant, le succès de ces produits en magasin ne semble pas au rendez-vous.

3.2 Production nationale et répartition géographique

Le nombre d'exploitations cunicoles (toutes productions confondues) est passé, selon le MAGRAMA, de 5 195 en 2007 à 3 314 en 2015 (- 36 %) suivant une dynamique de contraction de l'activité et de concentration/agrandissement des exploitations du secteur de l'élevage en général. Cette restructuration s'explique par –au-delà de la baisse de consommation- la crise économique de 2007 – 2008 qui a entraîné une forte baisse des prix, ce à quoi s'est ajouté la crise des peaux (comme dans le reste de l'Europe) avec le démantèlement du marché frauduleux chinois¹³. La flambée du cours des matières premières de 2012 et 2013 a été particulièrement destructrice, surtout pour les petits producteurs indépendants qui ne bénéficiaient pas de prix de contrats sur l'aliment. À contre-courant de ces cessations d'activité, des exploitations cunicoles, même peu rentables, sont reprises du fait de la crise de l'emploi en Espagne et la difficulté de trouver un emploi ailleurs.

On compte actuellement environ 1 million de mères en Espagne (966 000 en 2014), pour un volume d'abattage annuel de 51 millions de têtes. En effectif instantané, le cheptel de lapin a augmenté entre 2007 (5,4 M de têtes) et 2015 (6,4 M de têtes) et ce malgré une légère diminution du nombre de mères. Cela est dû à l'agrandissement des exploitations et à une professionnalisation du secteur (meilleures compétitivité et productivité). Les dynamiques sont très variables entre régions (réduction du cheptel en Catalogne et Communauté de Valence, augmentation en Castilla y León et en Galice).

¹³ Crise des peaux : avant l'arrêt des importations de peau par la Chine, le prix était de 1,7 – 1,8 €/peau, il est aujourd'hui de 0,15-0,20€/peau, ce qui complique la valorisation économique du lapin.

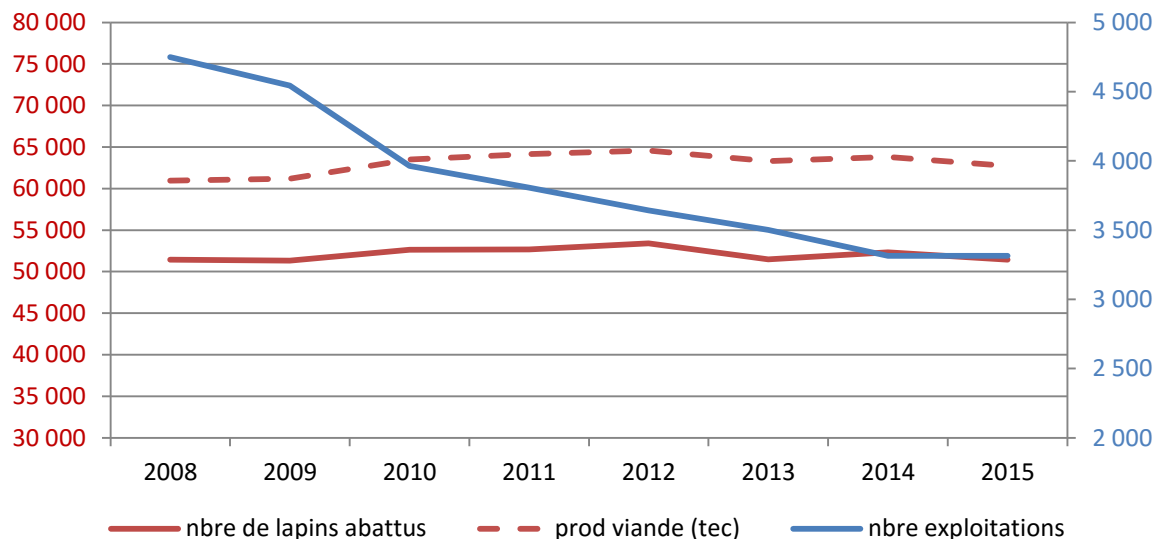


Figure 26 Evolution de la production et du nombre d'exploitations cunicoles en Espagne de 2008 à 2015

Source : MAGRAMA

En 2015, les exploitations cunicoles sont réparties entre activités dans les proportions suivantes : 62% des exploitations (2 071 exploitations) pour la production de lapin de chair, 9 % (297) pour la production de lapin gibier de chasse, 2,7 % (87) pour la sélection et multiplication, 1,3 % (8) pour la production de peaux ou de fourrure, et une part importante, 25 % (822) exploitations sans classification.

Au niveau de la répartition géographique, c'est en Catalogne que l'on retrouve la majorité des élevages de lapin (25 % du total, mais 41 % des producteurs de lapin viande, en 2015), loin devant les provinces de Castilla la Mancha (15,1 %), Castille-et-Leon, Galice, Extremadura, Aragon et la Communauté de Valence (chacune entre 6 et 9 % du total). Le Pays Basque et l'Andalousie sont les provinces à plus forte croissance en nombre d'exploitations cunicoles entre 2010 et 2014, mais la production reste anecdotique. Aussi, le nombre d'exploitations décroît dans les principales provinces productrices, et de manière particulièrement spectaculaire en Catalogne.

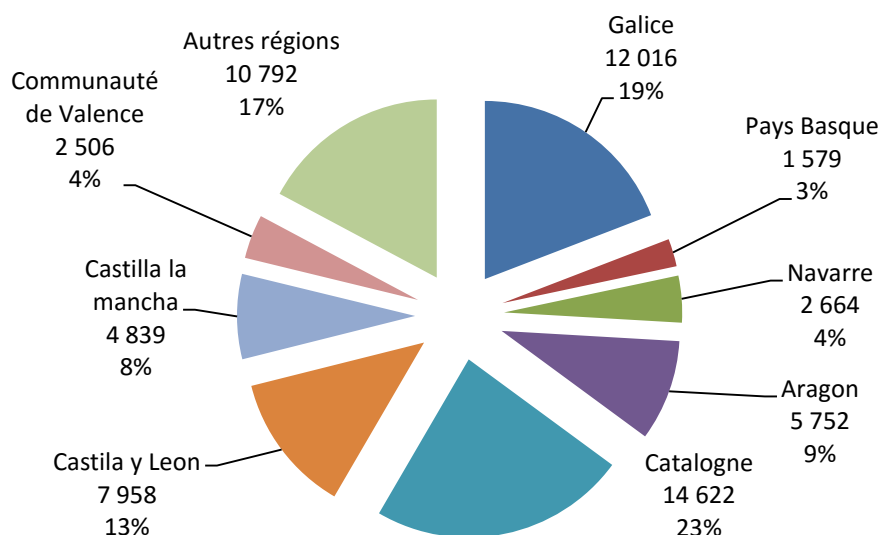


Figure 27 Production de viande de lapin (tec) en Espagne par région en 2015
Source : MAGRAMA

On distingue trois principales zones de production :

La côte Est : Catalogne, Communauté valencienne, zone de consommation traditionnelle

La côte Est et son arrière-pays (le « levante ») est la zone de consommation traditionnelle. Dans cette zone, la consommation est fortement marquée par la consommation estivale touristique, avec un plat typique et emblématique : la paella de Valence. Cette région représente aujourd'hui environ 30 % de la production nationale, mais elle produisait plus de la moitié des lapins espagnols par le passé. Les éleveurs de la région sont majoritairement indépendants, bien que certains opérateurs (CUNICARN par exemple, qui est le premier opérateur de la zone) introduisent les contrats d'intégration.

La Catalogne est le berceau de la cuniculture espagnole. On y trouve une grande diversité et hétérogénéité d'ateliers, mais en moyenne la taille est modeste (légèrement supérieure à 200 mères¹⁴). Le modèle d'agriculture familiale domine et le rôle de la femme est central dans la production cunicole. Comme partout mais surtout dans cette zone, les exploitations ont tendance à se concentrer et à se spécialiser. Les victimes collatérales de cette évolution sont les petits élevages, devenus non compétitifs, qui ont fermé en masse ces dernières années. La Catalogne aurait perdu la moitié de ses exploitations en 10 ans.

Le centre : Madrid et la Castilla y Léon, une production plus récente

La Castille (Castilla y Léon et Castilla la Mancha) n'est pas une zone de consommation traditionnelle. C'est une zone de production récente, avec des élevages modernes, de plus en plus souvent intégrés. La taille moyenne des élevages de la zone est d'environ 620 mères, et les élevages récents comptent entre 1000 et 1 500 mères. Cette région du centre est dominée par l'intégrateur Hermi.

¹⁴ Rapport annuel COGAL, Mai 2015

Le Nord-Ouest : Galice

La cuniculture est une activité plutôt traditionnelle en Galice, même si ce n'est pas spécialement une zone de consommation. En volume, la région représente le troisième bassin de production après la côte Est et le centre. Les exploitations font une taille moyenne de 510 mères. La dynamique dans la zone est surtout portée par la coopérative COGAL.

Dans le sud de l'Espagne (Andalousie en particulier), la chasse du lapin de garenne¹⁵ (et sa consommation) est historiquement très pratiquée, ce qui limite dans une certaine mesure le développement de l'élevage. Le climat et les fortes chaleurs de l'été sont aussi un frein.

La table 13 ci-dessous est une présentation synthétique des principaux bassins de production espagnols.

Principaux bassins	Région, grande ville	Production historique	Consommation historique	Evolution de la production	Niveau d'intégration	Principal groupe
Côte Est « Levante »	Catalogne, Valence, Murcia	Oui	Oui	Décroissance modérée	Faible	CUNICARN
Centre	Castilla y Leon, Castilla la Mancha	Non	Non	Croissance forte	Fort	HERMI
Côte Nord Ouest	Galice	Oui	Non	Croissance modérée	Faible	COGAL

Table 14 Grandes zones géographiques de la production de lapin en Espagne

Source : dires d'experts

¹⁵ Hispanie, le nom romain pour Espagne, est dérivé d'un terme phénicien signifiant « terre de lapins »

3.3 Structure et caractéristiques des différents maillons

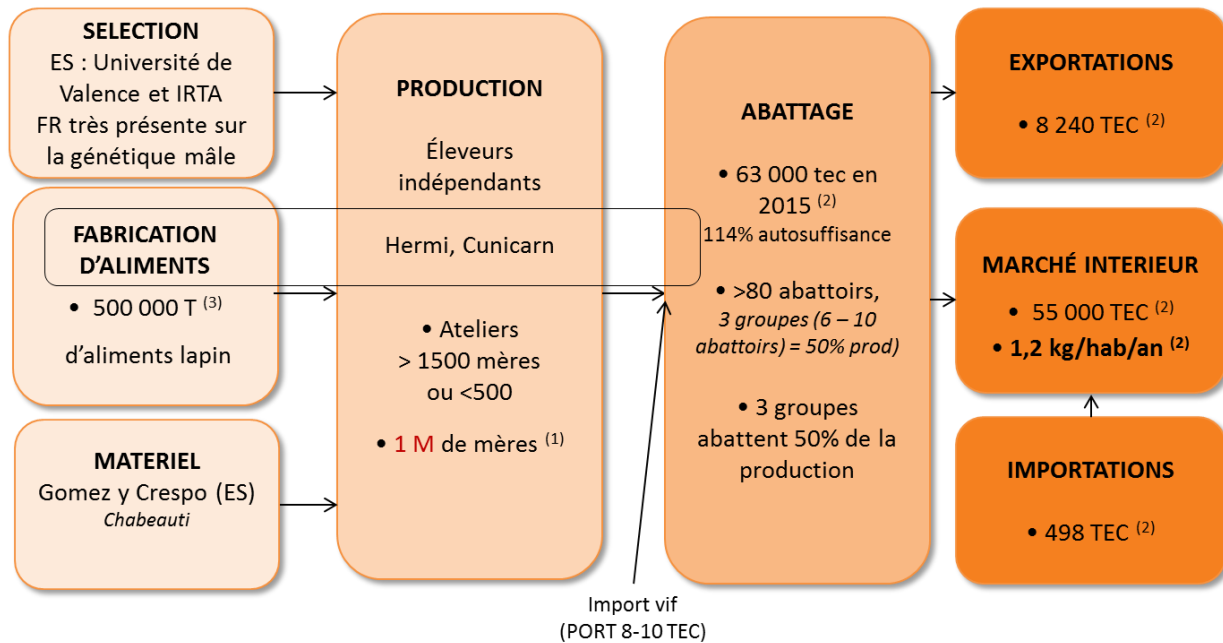


Figure 28 Schéma bilan de la filière cunicole espagnole en 2015

TEC: Tonnes Equivalent Carcasse

⁽¹⁾ Dire d'expert et estimation selon la production

⁽²⁾ MAGRAMA - 2015

⁽³⁾ INZO d'après SNIA et Coop de France - 2014

3.3.1 L'aliment, un marché partagé

L'intégrateur HERMI possède ses propres usines d'aliment, tout comme CUNICARN. Ce n'est pas le cas de la coopérative COGAL en Galice. Les éleveurs indépendants se fournissent eux-mêmes auprès des fabricants de leurs choix.

3.3.2 La génétique

Développée par la recherche publique

À la différence de la France où elle est produite par des firmes privées, la génétique espagnole, mâle et femelle, est développée par des universités (qui ont a priori moins de compétence et d'exigence de commercialisation). L'Université de Valence et l'IRTA (Catalogne) sont les principaux fournisseurs de la génétique cunicole utilisée en Espagne. La génétique française a une bonne image, avec le principe de « si c'est français, c'est bien », mais elle est plus chère et finalement, aux dires de certains utilisateurs, de même niveau que la génétique espagnole ; aussi les trois généticiens français sont présents sur le

marché espagnol (mâles et femelles), mais restent largement minoritaires et seraient cantonnés au nord de l'Espagne.

Peu adaptée aux lapins légers

En Espagne, le produit qui répond le mieux à la consommation traditionnelle (lapin entier), encore largement représentée, est un lapin léger de poids vif de 2,1 kg. Or les sélectionneurs espagnols, anticipant la stratégie dominante en Europe et les besoins des acteurs les plus dynamiques, développent des lignées de lapins avec un objectif de poids vif de 2,5 kg. Les éleveurs de lapin léger n'ont donc pas d'autres choix que d'utiliser des souches dont le potentiel génétique ne correspond pas à leurs besoins : ils ne bénéficient pas du GMQ élevé et de l'IC optimisé sur la croissance entre 2,0 et 2,5 kg.

3.3.3 Le matériel : une entreprise domine

Le matériel utilisé est similaire à la France, avec des cages de 1 m x 0,40 m. Le matériel mis en place est adapté au système de cages bivalentes : une cage avec un nid. L'entreprise *Gomez y Crespo SA* est le principal constructeur de cage, de loin. Elle possède une usine en Castille et vend partout en Espagne, et jusqu'en Pologne et en Ukraine, mais pas en France ni en Italie.

En dehors de très rares expériences individuelles de l'initiative des éleveurs, l'élevage en parc n'existe quasiment pas en Espagne.

3.3.4 Recherche et développement

La recherche et développement est surtout assurée par des organisations publiques (universités et instituts de recherche régionaux et nationaux), et dans une moindre mesure par les entreprises privées.

Organisme	Domaine d'activité
UPV Valencia (université publique)	Génétique, nutrition
Université privée de Valence	Sanitaire
INIA (institut national de recherche en Technologies agricoles et alimentaires)	Reproduction, nutrition
IRTA (institut régional catalan de recherche en technologies agroalimentaires)	Génétique, conduite d'élevage

Table 15 Les acteurs de la recherche et développement de la filière lapin en Espagne et leur domaine d'activité

3.3.5 Le maillon élevage : « tous les systèmes existent »

En Espagne, le système d'élevage est beaucoup moins homogène qu'en France. Par ailleurs les conditions climatiques du nord au sud de l'Espagne varient fortement, ce qui ne facilite pas l'homogénéisation de la conduite d'élevage.

Taille

Les acteurs de la filière considèrent qu'une exploitation est « commerciale » si elle possède au moins 500 mères. La taille moyenne permettant la rentabilité est aux alentours de 700 mères. L'apparition et le

développement de l'intégration ont entraîné la construction d'élevage de très grande taille (suivant l'exemple de la volaille et du porc), pouvant aller d'après les experts rencontrés jusqu'à 20 000 femelles.

Au global, le nombre de mères par exploitation augmente, logiquement (+16% entre 2010 et 2014 d'après les données du MAGRAMA).

Gestion du cheptel

Les premiers systèmes TPTV ont vu le jour avec les premières inséminations artificielles et la conduite en bande, dans les années 1998-2000. Aujourd'hui le système en bande unique se développe mais les experts estiment à 30 % environ les élevages espagnols en systèmes Tout Plein Tout Vide. De nombreux abattoirs de petite taille ne peuvent pas absorber des bandes importantes d'un seul coup et de ce fait n'encouragent pas leurs fournisseurs à travailler en bande unique.

La majorité des éleveurs fonctionnent avec un intervalle entre IA de 42 jours, comme en France, mais certains ont un intervalle de 49 et plus, pouvant aller jusqu'à 70 jours (soit 18 et jusqu'à 39 jours entre mise bas et insémination).

Lapin lourd moderne ou léger traditionnel

Comme expliqué plus haut dans le paragraphe sur la génétique, on trouve deux types de lapins sur le marché espagnol :

Type de produit	Poids vif	Durée maternité	Age d'abattage	Commercialisation	Autre particularités
« Le traditionnel »	2,0 – 2,1 kg	33-35	De 55 (hiver) à 65 (été) jours	Circuits traditionnels, entier	Possible utilisation de souches à yeux noirs
« Le moderne »	2,2 – 2,4 kg	33-35	De 63 (hiver) à 70 (été) jours	Grandes surface, entier ou découpe	

Table 16 Deux types de lapins commercialisés en Espagne

D'après le MAGRAMA **le coût de production** du kilo vif est de 1,6 à 1,7 €/kg vif. Cependant, il existe un écart important entre le coût de production du kilo vif de lapin lourd, qui tire profit du potentiel de la génétique (cf. 2.3.2 La génétique), et celui du lapin léger (pouvant aller selon les professionnels jusqu'à plusieurs dizaines de centimes). Le cout d'abattage serait environ de 0,50 € /kg vif (MAGRAMA).

Avec une cotation (Madrid – voir 3.3.9) à 1,60 €/kg vif, les marges des éleveurs sont très réduites, malgré l'attribution de bonus.

Bilan sur les modes de production

Bassin de production	Type d'élevage	Taille moyenne des exploitations (mères)	Poids vif de vente des lapins (kg)	Durée d'engraissement (jours)	Chargement en engraissement (lapereaux / cage)
Côte Est	Plutôt familial, historique, éleveurs indépendants	700	léger	60 - 62	8
Centre	Industriel, intégré beaucoup de main d'œuvre salariée	1000 – 1500	Lourd	~70	6
Nord Est	Plutôt industriel, beaucoup de main d'œuvre salariée, modèle coopératif	1500	Plutôt lourd	-	6

Table 17 Structures de production selon la zone géographique en Espagne

3.3.6 Les principaux groupes

CUNICARN

C'est le groupe phare Catalan. CUNICARN maîtrise tout le cycle de production, des parentaux (centre d'insémination artificielle), à l'abattage (deux abattoirs de capacité de 100 000 et 50 000 lapins par semaine, avec ateliers de découpe transformation), en passant par la fabrication d'aliment (60 000 tonnes/an).

HERMI

Le groupe HERMI est implanté depuis plus de 20 ans en Castilla y León. C'est aujourd'hui le poids lourd de la cuniculture espagnole et il est surtout actif dans le centre, même s'il s'étend sur les autres bassins (il a possédé un abattoir au Portugal mais ce n'est plus le cas aujourd'hui). HERMI a introduit et répandu l'intégration chez les éleveurs de lapin ; tout comme CUNICARN il a intégré les maillons amont (insémination), aval (abattage) et fabrication d'aliment. De par sa taille, le groupe peut produire du lapin léger traditionnel (plutôt chez les éleveurs les moins performants), mais il est surtout très offensif et compétitif sur le lapin lourd destiné à la découpe.

COGAL

COGAL est une coopérative basée en Galice. Elle possède son propre centre d'insémination mais n'a pas d'usine d'aliment en propre. COGAL a récemment repris une partie de l'activité et des outils de la coopérative VILLAMALEA (du nom de la ville où elle est implantée, dans la province d'Albacete), qui faisait face à d'importantes difficultés financières.

Nom	Qualité	Localisation	Parts de marché (1)	Capacité de production (2)	Particularités
HERMI	Intégrateur, abatteur, FAB	Centre (Valladolid), entre en Catalogne	25%	2 abattoirs Au total capacité de production totale > 400 000 lapins /semaine	A introduit l'intégration en cuniculture Relation forte avec Alcampo
CUNICARN	Intégrateur, abatteur, FAB	Catalogne (et Galice)	15%	2 abattoirs Capacité de production totale entre 250 et 300 000 lapins / semaine	Pas d'obligation sur les intrants Contrat d'exclusivité avec le supermarché Mercadona, cahier des charges spécifique
COGAL + VILLAMALEA	Coopérative	Galice (et Castilla la Mancha)	15%	2 abattoirs Capacité de production totale entre 250 et 300 000 lapins / semaine	Flux avec le Portugal (lapins vifs) Partenariat non exclusif avec Lidl Villamalea relation forte avec Alcampo
GUISSONA	Groupe alimentaire intégrateur (fabrique d'aliment et distribution propre)	Catalogne	-	≈100 000 lapins / semaine	-
SAT GUCO	Coopérative	Aragon	-	30 000 lapins /semaine	-
Federación de Cunicultores de Euskadi	ADS, association coopérative	Pays basque	-	15 000 lapins /semaine	-
CUNIAL	Abatteur	Castilla la Mancha	-	5 000 lapins / semaine	-

Table 18 Les principaux acteurs de la production et de l'abattage de lapin en Espagne

Source : dires d'experts

3.3.7 Equarrissage

L'équarrissage auprès de centres agréés est obligatoire depuis la crise de la vache folle. L'équarrissage est assuré par des entreprises privées, qui ne sont pas en concurrence sur leurs zones d'activité. Les frais d'équarrissages sont payés à 60 % par le producteur via une assurance qui leur garantit la collecte des cadavres quelle que soit la quantité. Les 40 % restant sont payés par l'Etat. L'élimination des lapereaux directement à la ferme est illégale mais se pratique à la marge (dires d'experts).

3.3.8 Les abattoirs : 3 groupes abattent 50% de la production

En fonction du seuil plancher choisi et des sources, on compte entre 40 et 80 abattoirs en Espagne, mais trois opérateurs et moins de 10 outils industriels concentrent plus de la moitié de la production. D'après les informations recueillies les plus gros abattoirs auraient chacun une capacité de près de 250 000 lapins par semaine.

3.3.9 Cotations : la « lonja de Madrid » fait toujours référence

La cotation hebdomadaire de Madrid, ou « *lonja de Madrid* », est la principale référence de prix du lapin vif en Espagne. Elle est utilisée par la plupart des abatteurs qui y ajoutent un bonus en fonction du calibrage et de l'homogénéité des lots désirés. Cette cotation est déterminée par les différents acteurs de la filière (abatteurs et producteurs) en fonction de la production, des stocks et de la demande. Il est cependant ressorti des entretiens que le groupe HERMI domine les négociations et de nombreux opérateurs lui reprochent de tirer la cotation à la baisse (en se basant sur les performances de ses grands élevages, récents et compétitifs, producteurs de lapins lourds). Cela est problématique pour les producteurs de lapins légers (plus chers à produire, destinés aux commerces de proximité) qui ont du mal à suivre et qui ne parviennent pas à défendre leurs intérêts.

Les échanges de lapin congelé entre abattoirs ont pu également jouer un rôle dans la surestimation des stocks, et donc dans la baisse du cours du lapin vif.

Un nouveau système de cotation, la « *lonja de MONCUN* », portée par les acteurs catalans, pourrait devenir à terme une cotation alternative pour le lapin (léger) traditionnel. Cependant, ce n'est pas la première tentative de création d'une « *lonja* » dissidente à celle de Madrid, et les expériences précédentes ont été de courte durée après qu'un acteur ait cassé les prix.

Cotation (« lonja »)	Rayonnement	Remarque
Madrid	National	Une seule cotation, lapin « lourd » 2,3 kg vif.
Moncun	Catalogne	Nouveau système de cotation, encore peu suivi. Pour lapins traditionnels légers
Belpuig	Catalogne	En perte de vitesse

Table 19 Les trois systèmes de cotation du lapin vif en Espagne

Source : entretiens

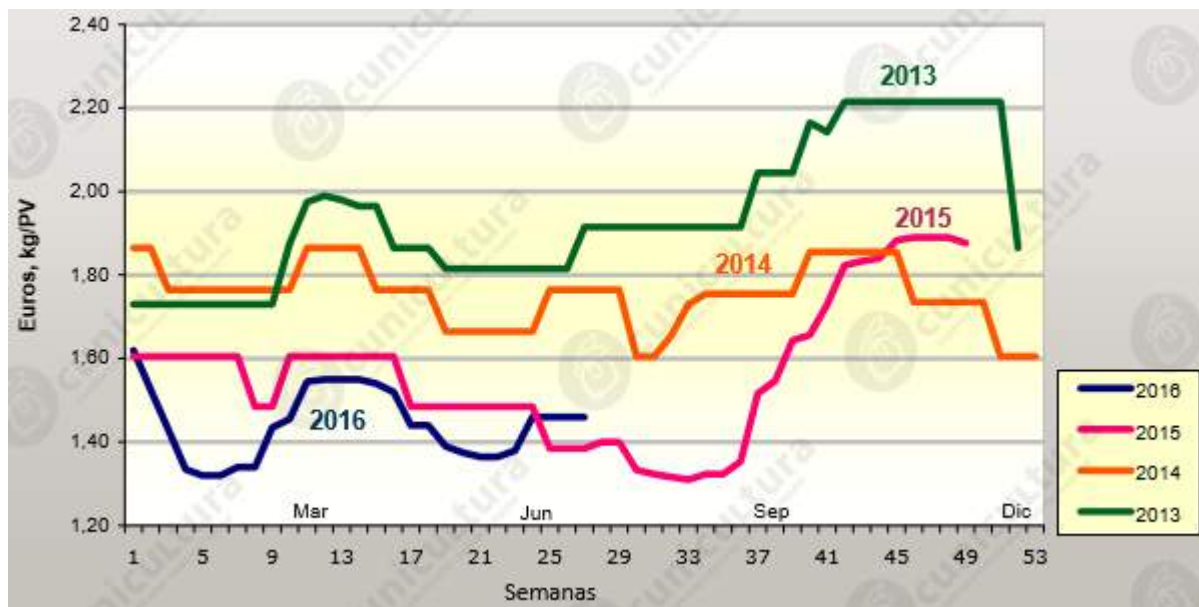


Figure 29 Evolution du prix du lapin vif en Espagne de 2013 à juillet 2016 (moyenne des cotations)
Source : Cunicultura.com

3.3.10 La distribution : entre lapins entiers en circuits traditionnels et découpés en supermarché

On distingue deux modes de commercialisation : la vente traditionnelle (boucherie et restauration) approvisionnée par des grossistes qui achètent aux abatteurs, et la grande distribution qui s'appuie sur des plateformes logistiques et des centrales d'achat.

Circuits traditionnels

Les circuits traditionnels de distribution (boucheries) représentent historiquement, et encore aujourd'hui, la principale voie de commercialisation de la viande de lapin en Espagne. Les lapins sont petits (1kg carcasse), vendus entiers, avec la tête (les yeux sont souvent noirs), à une clientèle habituée et plutôt vieillissante.

Grande distribution en partenariat avec les grands groupes

Plus récemment, la grande distribution développe une offre lapin similaire à celle des distributeurs français. Les lapins sont vendus au rayon volaille, entre 1,2 et 1,4 kg carcasse. Les lapins sont proposés entiers non découpés, emballés dans du plastique (conditionnement appelé « *flowpack* »), mais on trouve également des lapins entiers découpés et des barquettes de découpes.

Les produits élaborés comme les hamburgers, les brochettes ou les saucisses visent une clientèle plus large sur des produits plus accessibles orientés vers le « ready to eat », mais restent négligeables en volume, et chers à l'achat. En effet, alors que les procédés de fabrication de ces produits sont aujourd'hui mieux maîtrisés par les industriels, la demande des consommateurs, notamment les jeunes, n'est pas au rendez-vous.

Les prix sont similaires entre les enseignes. Le prix du lapin entier varie entre 4,50 et 6,0 € le kilo, mais on peut trouver des promotions à 1,99 €/kg de carcasse (entretien MAGRAMA).

Alcampo (Auchan) est l'enseigne qui offre la plus large gamme de découpes (15 références). Alcampo travaille avec deux fournisseurs (Hermi à Valladolid et Villamalea à Albacete), avec des relations de long terme assurées par le cahier des charges de la marque distributeur « *Alcampo produccion controlada* ». 95% du lapin vendu par l'enseigne est écoulé sous cette marque. Les marques nationales répondent à des opportunités particulières ou des choix stratégiques dans des zones où la concurrence est très forte par exemple.

Le distributeur Mercadona, en forte croissance en Espagne, a signé un contrat d'exclusivité avec le groupe Cunicarn (numéro 2 de la production).

Enseigne de distribution	Groupe producteur en partenariat	Type de relation industriel distributeur	Mode de commercialisation
Alcampo (Auchan)	Hermi + Villamalea	Relations privilégiées autour du cahier des charges MDD	50% entier 50% découpes (15 références)
Mercadona	Cunicarn	Contrat d'exclusivité	Essentiellement entier < 5 références
Lidl	COGAL		

Table 20 Relations entre industriels de la production et grande distribution en Espagne, en 2016

Source : entretiens

3.4 Organisation de la filière

3.4.1 Relations abattoir – éleveur : l'intégration gagne du terrain

L'intégration est une organisation relativement nouvelle, qui se répand rapidement mais qui est a priori toujours minoritaire en production cunicole en Espagne. Elle est portée par le groupe HERMI. Les éleveurs restent, dans la grande majorité des cas, propriétaires de leurs bâtiments, mais l'abattoir leur fournit les animaux et l'aliment. CUNICARN met également en place des contrats de production avec ses producteurs. Il existe par ailleurs des producteurs qui « intègrent » leurs voisins (naisseurs engraisseurs) via des contrats pour l'engraissement, mais ne comprenant pas l'aliment. On retrouve ce type d'organisation dans le Pays Basque, mais pas uniquement.

Hors du schéma intégré, les éleveurs (qui ne sont pas associés pour négocier les prix) négocient directement avec leur abatteur. La négociation porte sur le système de cotation adopté, et notamment sur le bonus attribué par rapport à la cotation de base de la *Lonja* de Madrid. Des systèmes basés sur des liens à plus long termes existent et peuvent prendre différentes formes : CUNICARN par exemple propose de la génétique, de l'aliment, du conseil vétérinaire et technique à ses éleveurs, avec des incitations en termes de prix.

3.4.2 Associations et interprofessions

Deux associations d'éleveurs, marqueur du schisme de la filière

La CONACUN est la principale **association d'éleveurs** de lapins en Espagne. Cependant, il est reproché à cette association d'être influencée, voire pilotée par HERMI. Une association dissidente a été créée, CUNIBER. Il peut exister des regroupements régionaux d'éleveurs, qui mutualisent le conseil technique et vétérinaire, les achats d'intrants, comme par exemple la fédération cunicole de Catalogne (*Fédération de cunicultura de catalunya*).

Il existe par ailleurs en Espagne deux associations regroupant des abattoirs : ASSOCAT en Catalogne et MADECUN dans le reste de l'Espagne. Elles ont un rôle de représentation.

INTERCUN, l'interprofession du lapin

L'INTERCUN est l'interprofession espagnole du lapin. Elle rassemble 90% des acteurs de la filière. Les producteurs sont représentés par CONACUN et CUNIBER, les abatteurs par ASSOCAT et MADECUN. Les coopératives et les syndicats sont également représentés.

INTERCUN finance, via un mécanisme appelé « *extension de normas* », des programmes de recherche et de promotion. Plusieurs campagnes de communication et promotion (principalement axées sur l'argument « santé » de la viande de lapin) ont eu lieu depuis la fin des années 2000, avec un effet supposé positif sur la stabilisation de la consommation de lapin. Le mécanisme est alimenté par les producteurs et par les abatteurs (respectivement à hauteur de 1 et 0,2 centimes par tête, contre 0,6 et 1,3 centimes par tête en France) ; cependant il est très critiqué par les producteurs, qui sont les premiers contributeurs mais les derniers de la chaîne à percevoir les bénéfices économiques de ces campagnes. Les montants des cotisations seraient en train d'être revus pour équilibrer la participation entre éleveurs et industriels.

Autres structures

Le **FOCCON** (*FOmento del Consumo de CONejo*) est un groupement d'intérêt économique qui a pour vocation la promotion de la viande de lapin. Créé en 1996, il est constitué d'associations et d'entreprises par cotisation volontaire. Il permet d'intégrer dans l'action globale de l'INTERCUN des entreprises qui ne sont pas des opérateurs directs de la viande de lapin.

L'ASESCU, l'Association scientifique de cuniculture, est la branche espagnole de la WRSA, et l'homologue de l'ASFC français. Elle organise notamment un congrès scientifique tous les deux ans.

Il existe en Espagne trois **syndicats agricoles** (dits OPA, « *organización de productores agrícolas* ») : ASAJA (jeunes agriculteurs, le plus gros), UPA (union des petites agriculteurs) et COAG. Environ 70 % des éleveurs des producteurs sont rattachés à un syndicat (entretien UPA).

3.4.3 Investissement et actions publiques de soutien à la filière

En dehors des grands groupes (Hermi incite financièrement à l'installation d'ateliers intégrés), les créations sont rares et le secteur investit très peu.

Le MAGRAMA, le ministère de l'agriculture espagnol, a lancé deux mesures principales pour soutenir la filière cunicole :

-L'abattage à la ferme pour les petites exploitations en qualité différenciée. L'objectif est de sauvegarder les petites exploitations grâce à la différenciation du produit pour la création de valeur.

-La reconnaissance des organisations de producteurs (mesure de l'OCM unique). L'objectif est de donner plus de poids au secteur productif dans les négociations et le contrôle de la production.

Il existe par ailleurs des aides à l'investissement au niveau régional (dans les régions productrices). Ces subventions à l'investissement sont souvent cofinancées par l'Union Européenne, en particulier dans les régions plus défavorisées (Castilla y León par exemple, avec le groupe Hermi). La subvention totale pourrait s'élever jusqu'à 40 % du montant de l'investissement.

Enfin, certaines régions mettent ponctuellement en place une aide « de crise » de 3€ par femelle et par an.

3.5 Réglementation et attentes sociétales

3.5.1 Le bien-être animal, une question externe

La question du bien-être animal est moins sujette à débat en Espagne qu'en France et à plus forte raison qu'en Europe du Nord. En production cunicole en particulier, le bien-être animal est une question encore à la marge, malgré l'action de l'association SANDA (rattachée à CIWF) et d'un parti politique animaliste (PACMA). Aussi, la « menace bien-être animal » est considérée comme externe, via la législation européenne qui pourrait changer avec la pression des pays du Nord de l'Union.

3.5.2 La démédication, une question naissante

Les acteurs de la filière espagnole considèrent qu'ils ont plusieurs années de retard par rapport à leur voisin français sur la problématique de la démédication. La Catalogne est la région la plus avancée sur le sujet : la *Federación de Cunicultura de Catalunya*, avec l'appui de l'IRTA, a mis en place le SAT, un groupe de 42 éleveurs chez qui les IFTA (Indice de Fréquence de Traitement Antibiotique) sont suivis. Malgré des difficultés de mesure du fait de la variabilité du rythme de reproduction et du poids vif entre éleveurs, les premiers résultats montrent que les IFTA sont plus élevés en engraissement qu'en maternité (à l'inverse de ce qui est observé en France), et que les élevages en TPTV présentent des IFTA inférieurs à la moyenne. Une des voies de travail vers la démédication est la mise en place du rationnement alimentaire - qui permet une maîtrise de l'ingéré et donc une diminution des troubles digestifs - encore très peu pratiqué.

3.5.3 Europe

Du point de vue de l'administration espagnole, les négociations européennes sur les normes et subventions en élevages cunicoles sont délicates, du fait que les positions des européens du sud et du nord sont différentes, et aussi parce que la filière cunicole est anecdotique pour de nombreux pays. Toujours selon la même source, la filière lapin est soumise aux contraintes de l'OCM (impossibilité d'intervenir sur le marché ou sur le stockage) mais peine en revanche à bénéficier des mesures potentiellement avantageuses que l'OCM propose par manque de mobilisation collective.

3.6 Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière cunicole espagnole

Le principal **point fort** de la filière repose sur le fait que le lapin est un produit ancré dans la culture espagnole, dont la consommation (et le prix) s'est stabilisée sur les dernières années (en partie grâce aux campagnes de promotion portées par l'interprofession). Comme en volaille, la production locale et de petite taille résiste relativement bien du fait de sa bonne connexion avec les consommateurs via les circuits de distribution traditionnels (boucheries notamment) ; par ailleurs les ateliers trouvent souvent repreneurs du fait de la crise de l'emploi.

La production de lapin est en légère croissance sur la dernière décennie, portée par les plus gros groupes et en particulier HERMI, sur un nouveau segment orienté vers les grandes surfaces. Certaines régions ont mis en place des aides à l'installation généreuses. Les exportations augmentent, notamment vers des pays de l'Europe de l'Est, et la balance commerciale est largement positive.

La principale **faiblesse** de la filière est un tiraillement entre la production traditionnelle (assurée par de petites et moyennes entreprises) et la production moderne, incarnée par HERMI, qui se ressent à tous les maillons de la chaîne de production.

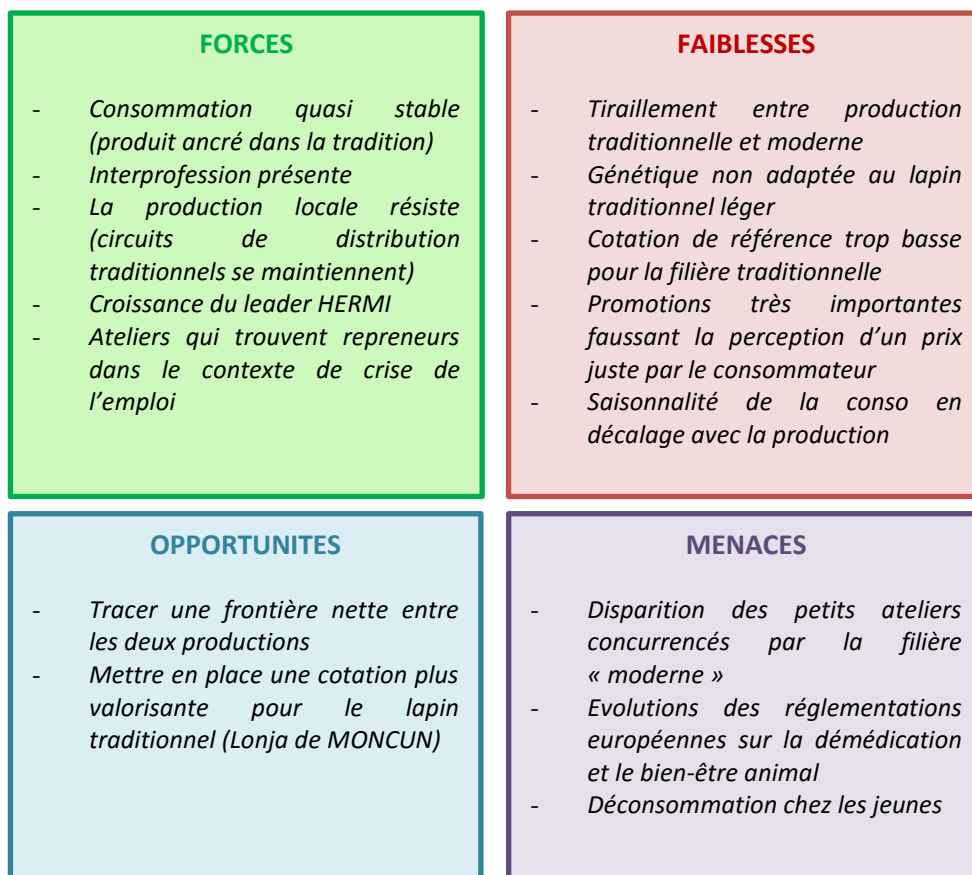
Les acteurs producteurs de lapin traditionnel, moins compétitifs, sont contraints de fonctionner avec les « règles du jeu » communes qui sont largement définies par les poids lourds du secteur, de plus en plus orientés sur un lapin lourd destiné à la grande distribution. Ainsi les producteurs de lapin traditionnel ont peu d'alternative à une génétique inadaptée à leurs besoins et à une cotation trop basse, la « lonja de Madrid », qui pour l'instant continue de faire référence. Ces contraintes se font particulièrement ressentir au niveau des relations tendues entre le producteur, qui souhaite vendre un lapin le plus lourd possible afin de maximiser sa marge par tête, et l'abatteur qui impose un poids plafond au-delà duquel il ne trouve plus de débouché.

La filière toute entière souffre de promotions très importantes qui brouillent la perception du consommateur quant au prix juste. Enfin, la saisonnalité de la consommation est en décalage par rapport à la production, plus importante en hiver, ce qui crée des tensions sur les cours.

L'opportunité à saisir pour les acteurs espagnols serait de tracer une frontière nette entre les deux types de produits, afin que chacun puisse développer une stratégie pérenne. La stratégie est déjà claire pour les producteurs de lapin « moderne », qui cherchent à réduire le coût de production et atteindre de

nouveaux consommateurs en proposant des produits pratiques, en grandes surfaces. Les producteurs de lapin « traditionnel » essaient de se démarquer de cette tendance avec des outils propres (à commencer par une cotation plus valorisante, la « lonja de MONCUN »), avec un produit bien différencié, et en continuant de se reposer (au moins en partie) sur des circuits de distribution de proximité. Le ministère de l'agriculture apparaît très favorable à un « changement de modèle productif » passant par la différenciation, et il met en place un certain nombre de mesures pour le favoriser et créer de la valeur. Le ministère semble par ailleurs à la recherche de pays partenaires pour consolider une position européenne (travail en cours avec le Portugal).

La **menace** pour la filière cunicole serait de ne pas arriver à mener à bien cette réforme. Si les petits ateliers sont mis en concurrence avec les grands, ils continueront de disparaître massivement. Un autre point d'inquiétude vient de l'extérieur : en retard sur les questions de démedication et de bien-être animal, les acteurs espagnols se montrent inquiets par rapport à de futures évolutions (règlement européen sur le médicament vétérinaire et sur les aliments médicamenteux par exemple), vers plus de contraintes, des réglementations européennes. La même question se pose à l'export : les exportations espagnoles de viande de lapin ont augmenté à un rythme soutenu ces dernières années. Si ces débouchés venaient à disparaître (renforcement des cahiers des charges des importateurs par exemple), l'Espagne pourrait se retrouver en situation de surproduction structurelle. Enfin, et comme dans les autres pays européens, les jeunes consommateurs se désintéressent du produit, et les innovations agroalimentaires (*ready to eat...*) ne semblent pas inverser la tendance.



4 La filière hongroise

La production hongroise est exclusivement destinée à l'export. L'essentiel de la production est sous cahiers des charges bien-être animal, destiné aux marchés suisse et allemand. La filière est dominée par deux acteurs, Olivia et Tetrabbit, qui ont leurs propres outils d'abattage et d'élevage.

4.1 Dynamique de production, échanges et consommation

4.1.1 Un peu d'histoire : de la période soviétique à la production d'exportation

Durant la période soviétique, l'élevage était essentiellement familial, avec seulement trois gros élevages d'Etat dans les années 60 (10 000 femelles par élevage), en plus de l'élevage familial. De ces trois élevages, un seul existe encore, il fait partie de la société Tetrabbit.

Dans les années 1960-1970, la Hongrie vendait des lapins vifs vers l'Italie car il n'y avait pas d'abattoir en Hongrie. Puis, des abattoirs ont été construits, avec l'investissement de capitaux étrangers comme l'entreprise Olivia (Kürti, 2009). On comptait 8 abattoirs au début des années 1990, aujourd'hui il n'en reste que deux. La rationalisation de l'élevage dans les années 90 en Italie mais aussi le début de la baisse de consommation de lapin a limité les volumes exportés vers l'Italie, et ainsi des exportations hongroises totales.

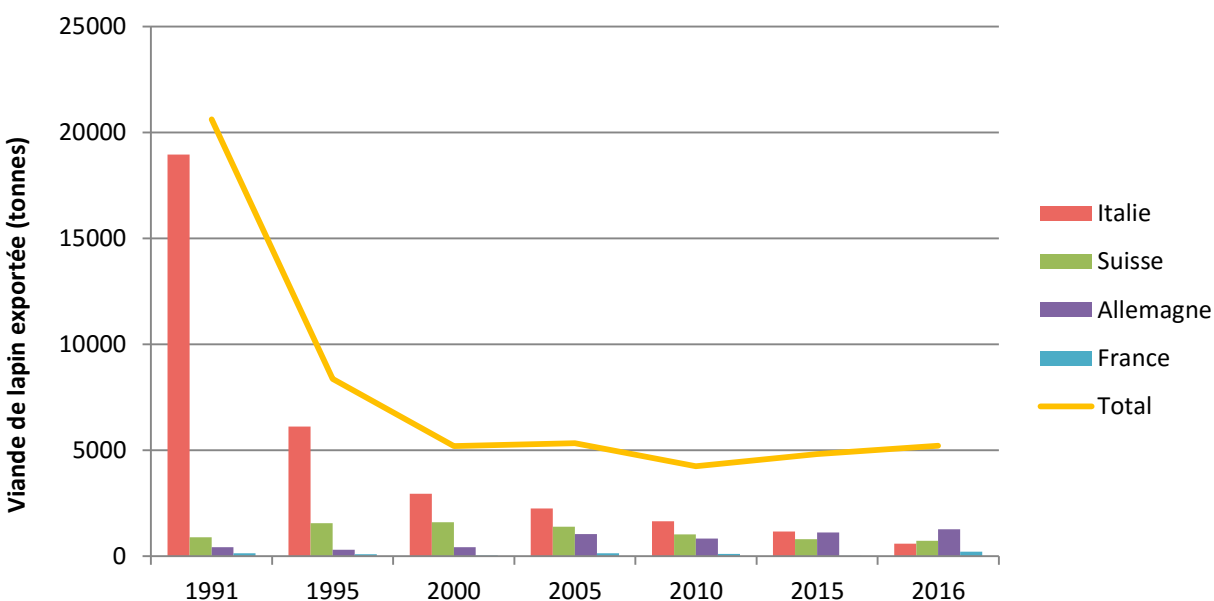


Figure 30 Exportations en volume de viande de lapin par la Hongrie depuis 1991 ; Source : FAO et EUROSTAT.

La crise financière de 2007 et la flambée des cours des matières premières fin 2007 début 2008 ont marqué un tournant dans la structuration de la filière, avec la fermeture de nombreux élevages. En 2012, l'envolée du prix de l'aliment a entraîné une crise moins forte que la précédente.

4.1.2 Evolution des bilans cunicoles

La production hongroise est de l'ordre de 6 400 T en 2015. Cependant, on note une crise de la production fin 2015 et début 2016. La production nationale était de 75-80 000 lapins/semaine fin 2015, mais début 2016, elle n'était que de 65 000 lapins/semaine. Ainsi, la production recule d'environ 15% en 2016.

On trouve un ensemble d'explications à ce recul de la production :

- La Hongrie est également marquée par la crise des peaux de 2014.
- En 2015, les exportations vers la Russie, qui étaient croissantes et représentaient jusqu'à 15% des exportations, prennent fin du fait de la dépréciation du rouble par rapport au forint et également pour des raisons politiques. Il ne s'agit pas d'un embargo, comme cela a été fait sur le poulet. Le marché russe est petit mais impacte cependant l'équilibre des marchés d'exportations de la Hongrie en termes d'équilibre des pièces vendues sur le marché russe et les autres mieux valorisés comme la Suisse et l'Allemagne.

4.1.3 Echanges extérieurs : un marché dédié à l'export

La production hongroise est à 98 % destinée à l'export. Depuis 2005, les exportations, qui correspondent à la production, sont relativement stables.

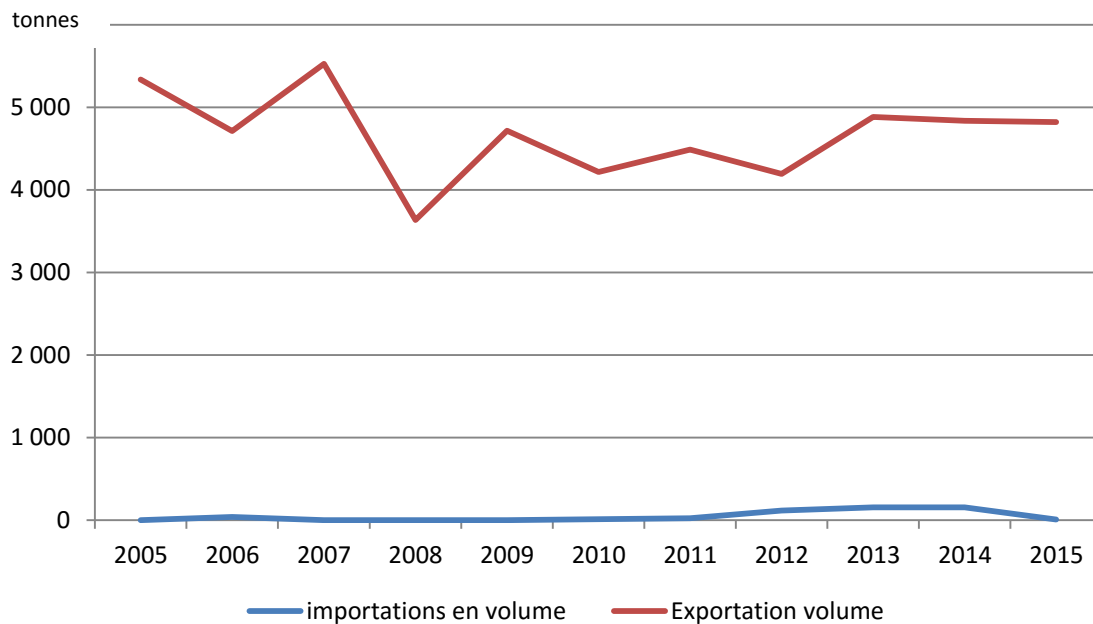


Figure 31 Echanges en volume de viande de lapin en Hongrie de 2005 à 2015
Source : Eurostat.

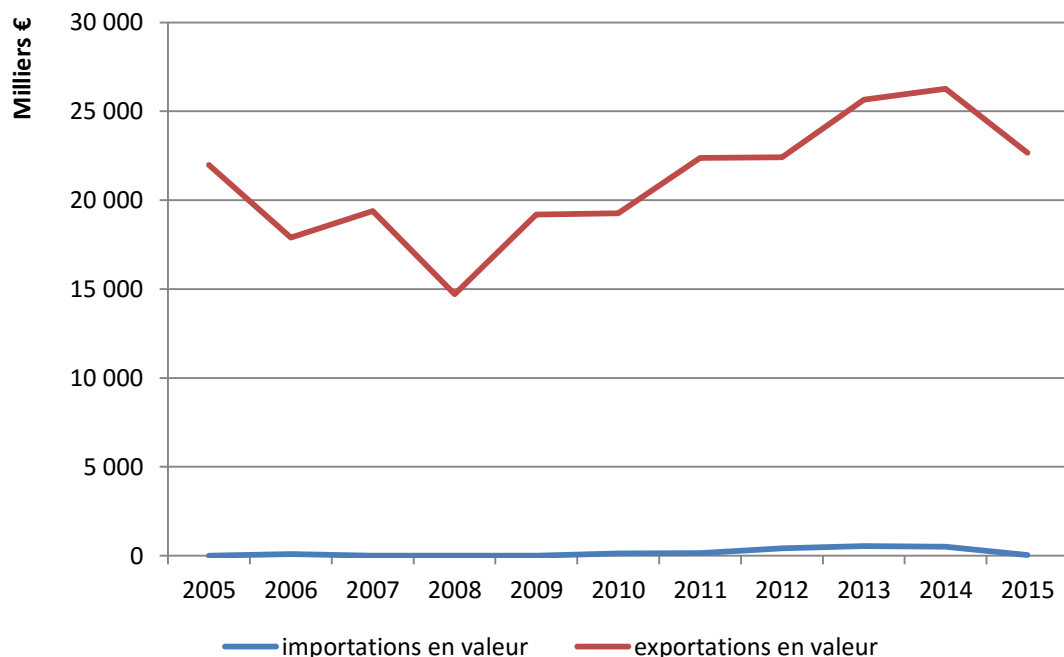


Figure 32 Echanges en valeur de viande de lapin en Hongrie de 2005 à 2015

Source : EUROSTAT.

4.1.4 Principaux clients et fournisseurs

La production hongroise est exportée vers 3 principaux marchés : la Suisse, l'Allemagne et l'Italie par ordre d'importance. En général, les découpes partent plutôt vers la Suisse et l'Allemagne tandis que l'entier est exporté vers l'Italie. La consommation suisse et allemande est stable.

4.1.4.1 Suisse, Allemagne et Italie : les principaux clients

4.1.4.1.1 Marché suisse

La Suisse est le marché où le lapin est vendu à un prix très élevé car la qualité exigée est supérieure, avec notamment des critères de bien-être animal en élevage (loi sur la protection des animaux de 2005). Les découpes représentent une part importante du marché suisse. C'est le marché le plus important pour le secteur cunicole hongrois. Pour accéder au marché suisse, les lapins doivent être élevés dans des cages d'environ 1m de hauteur avec une densité de 10-12 lapins par m².

En Suisse, environ 60 % des lapins proviennent de Hongrie. D'après l'Office Fédéral de la Statistique suisse, la consommation de lapin est d'environ 200 g par habitant en 2015

4.1.4.1.2 Marché allemand

L'Allemagne est le deuxième plus gros marché pour la Hongrie approvisionné par Olivia et Tetrabbit, avec de fortes exigences de bien-être. La réglementation allemande sur la protection des animaux d'élevage (2014) demande à ce que les lapins aient accès à du fourrage type paille ou foin ainsi qu'à des éléments à ronger.

En Allemagne, 10 à 15 % des lapins proviennent de Hongrie. L'Allemagne importe de la Belgique (Lonki) et est aussi le premier importateur européen de lapin chinois. Il est en outre difficile de vérifier la certification « bien-être » de l'élevage cunicole chinois. Ainsi, 34 % du volume importé par l'Allemagne en viande de lapin provient de Chine en 2015 (en valeur, ces importations en provenance de Chine représentent 25 % de la valeur totale des importations allemandes de lapin). La vente à l'Allemagne se fait via des grossistes. En effet, les distributeurs allemands veulent éviter les complications éventuelles liées aux contrôles à la frontière et les risques financiers et légaux qui peuvent exister avec un approvisionnement international.

4.1.4.1.3 Marché italien

Des carcasses entières, sans cahier des charges spécifique, sont exportées vers l'Italie, ce qui limite la valeur ajoutée réalisée par les opérateurs hongrois. Vendre vers l'Italie est une voie de « dégagement ».

4.1.4.2 *Comportement des marchés : complémentarité des débouchés*

La production standard est destinée à l'Italie et la Russie. Ces marchés export fonctionnent en décalé : les exports vers l'Italie se concentrent sur septembre, octobre et novembre, période durant laquelle le prix est le meilleur ; le reste de l'année, les carcasses congelées sont (étaient) exportées vers la Russie.

Marché à l'export	Cahier des charges	Type de produit	Part des exports (%)	Période de vente
Suisse	Cahiers de charges BEA des distributeurs	Découpes, souvent désossées. Parties nobles	~ 25	Toute l'année
Allemagne			~ 25	Toute l'année
Italie	Pas de cahier des charges BEA	Entier, avec la tête	~ 20	Sept, oct, nov (meilleur prix)
Russie		Entier congelé	~ 15 (2015) ~ 0 (2016)	Inverse de l'Italie
« Pays de l'Est » (Roumanie, Bulgarie, ...)		Sous-produits des coupes	~ 10	Toute l'année

Table 21 Marchés à l'export du lapin hongrois : caractéristiques par pays

Source : estimations propres d'après enquêtes de terrain et Szendro (2015)

4.1.5 La consommation intérieure quasi nulle

En Hongrie, le lapin est très peu consommé, notamment chez les jeunes qui considèrent le lapin comme un animal de compagnie mais aussi (et surtout) parce que c'est une viande très chère pour les hongrois¹⁶. Il y a de plus en plus de végétariens. Cependant, la consommation des élevages domestiques reste présente en milieu rural, c'est la vente en supermarché qui est quasi inexistante.

¹⁶ Environ 8 €/kg (2800 Ft/kg) – salaire moyen hongrois : 600 €/mois, le salaire minimum étant de 300€/mois

Au supermarché, on peut trouver fin 2015 des barquettes de 500g avec deux cuisses de lapin pour 1400 Ft (5 €). Le lapin entier se vend à LIDL environ 5 €/kg, contre moins de 3 €/kg pour le poulet.

Le poulet a bénéficié d'une forte promotion ces dernières années, présenté comme une viande saine. Le porc par contre a une image moins bonne, notamment à cause d'une publicité peu élogieuse. La TVA est de 27 % en Hongrie, elle a été réduite à 10% pour certains produits du porc pour soutenir la consommation, mais pas pour le lapin.

4.2 Production nationale et répartition géographique

La production professionnelle se concentre autour des deux outils d'abattage dans la plaine agricole hongroise : celui de Tetrabbit à Baja, et celui d'Olivia à Lajosmizse.

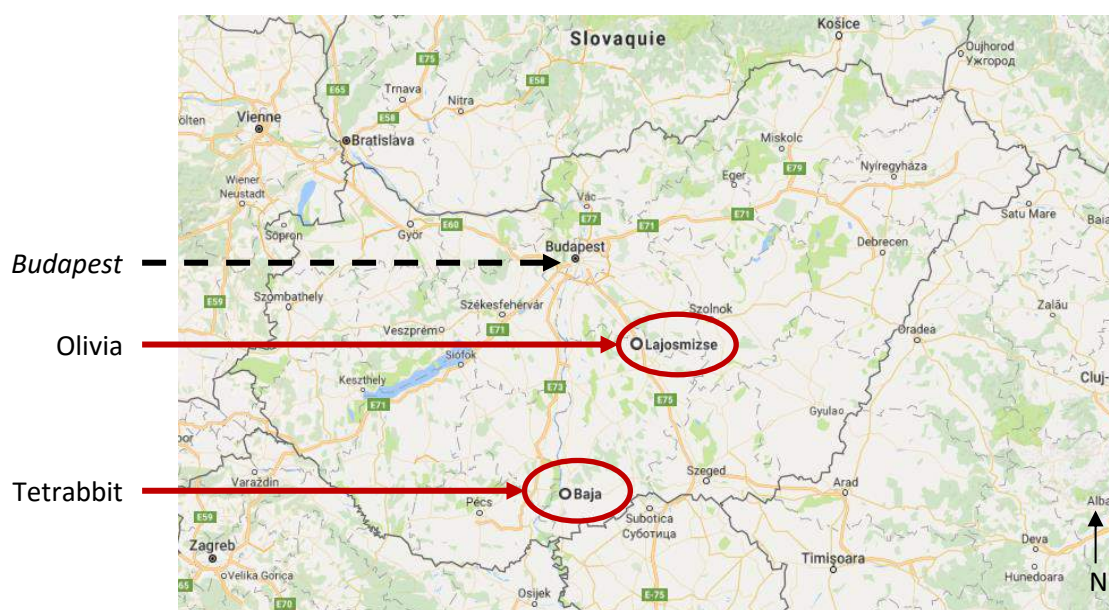


Figure 33 Localisation géographique des deux outils d'abattages en Hongrie

4.3 Structure et caractéristiques des différents maillons

La filière cunicole hongroise est caractérisée par sa forte concentration. Deux opérateurs se partagent le marché à parts égales : Olivia et Tetrabbit. L'intégration de la production est totale ou partielle.

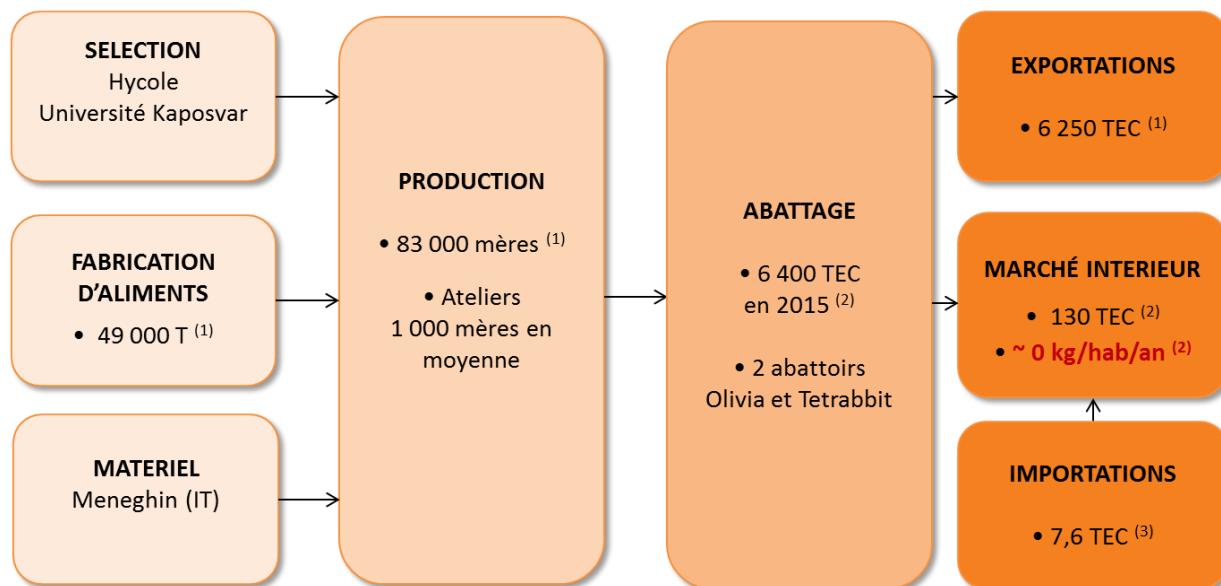


Figure 34 Schéma bilan de la filière cunicole hongroise en 2015

TEC: Tonnes Equivalent Carcasse

⁽¹⁾ Dire d'expert et estimation selon la production

⁽²⁾ Dire d'expert

⁽³⁾ Eurostat

4.3.1 Aliment

Le groupe Olivia possède sa propre usine d'aliment, alors que Tetrabbit achète de l'aliment à Cargill et à l'entreprise hongroise Vaskut Feed.

4.3.2 Génétique

Deux fournisseurs de génétique dominant : Hycole et l'Université de Kaposvar. Le groupe Tetrabbit travaille avec la génétique Hycole, le groupe Olivia avec les lignées Pannon de l'Université de Kaposvar.

Cependant, Tetrabbit tend à diversifier son approvisionnement en génétique, avec un ou deux élevages travaillant en partie au moins avec de la génétique de Grimaud ou de l'Université de Kaposvar.

4.3.3 Matériel

Le matériel utilisé est à 100 % italien (Meneghin) pour des raisons historiques d'implantation sur le marché. Le français Chabeauti est peu présent, et les espagnols pas du tout.

Les bâtiments d'élevage sont relativement modernes, les banques accompagnent facilement les investissements qui sont portés par des entreprises importantes (Olivia ou Tetrabbit).

4.3.4 Recherche et développement

L'Université de Kaposvar est le principal centre de recherche cunicole en Hongrie. Cette université travaille aujourd'hui avec Olivia, en collaboration étroite, notamment sur la génétique, la nutrition et les

systèmes d'élevages innovants. Cette coopération publique – privée s'est construite au fur et à mesure et ne correspond pas à une volonté particulière de l'université de privilégier un des deux opérateurs.

Le groupe Tetrabbit travaille en collaboration étroite avec le sélectionneur français Hycote.

4.3.5 Production

Il y a environ 60 « gros » élevages en Hongrie de plus de 1000 lapines. Certains élevages sont de taille importante, jusqu'à 12 000 femelles pour les éleveurs de Tetrabbit. Des élevages de plus petites tailles (300 à 700 femelles) existent mais les groupes ne poussent pas à l'investissement et ces élevages semblent voués à disparaître d'ici moins de 10 ans.

Concernant les abattoirs, il en existe deux qui se répartissent le marché à environ 50 % chacun de parts de marché : Olivia et Tetrabbit (Table 19).

	Localisation de l'abattoir	Direction	Année de fondation	Génétique	Degré d'intégration	Aliment	Débouché	Réaction à la crise de 2015
Olivia	Lajojmize	Mr. Odermat (suisse)	1991	Pannon (univ. Kaposvar)	Totale (Olivia est propriétaire des élevages)	Propre	1. Suisse 2. Allemagne 3. Italie	Abandon des éleveurs partenaires, qui ont fermé leurs élevages. La priorité est donnée aux élevages propres de la société
Tetrabbit	Baja	3 personnes (deux hongrois dont Ferenc SANDOR et un suisse, Johan Gerber)	2008	Hycole	3 dirigeants éleveurs + Contrats	Cargill + Vaskut feed	1. Allemagne 2. Suisse 3. Italie + marché national	Réduction des volumes et baisse du prix pour l'ensemble des éleveurs

Table 22 Principales caractéristiques des deux groupes producteurs de lapin en Hongrie

4.3.5.1 Système technique

Rythme de reproduction

L'insémination s'effectue généralement 22 jours après la mise bas. En effet, en système tout plein tout vide, l'insémination 11 jours après mise bas n'est pas possible car les lapins sont vendus lourds (entre 77 et 80 jours), ce qui ne permet pas de vide sanitaire entre les bandes.

Cependant, l'insémination 11 jours après mise bas est possible même avec une durée de vie de 77-80 jours en réalisant une rotation des femelles sur plus de 2 bâtiments. Ainsi par exemple, la rotation de 3 lots de femelles sur 4 bâtiments permet un élevage en tout plein tout vide avec un cycle de 42 jours (1A 11 jours après mise bas) et des lapins vendus à 80 jours, tout en assurant un vide sanitaire.

Poids vif à la vente compris entre 2,7 et 2,8 kg

Les lapins sont abattus à 11 semaines, avec un poids de vente moyen compris entre 2,5 kg et 3,0 kg vif, avec une préférence pour 2,7-2,8 kg vif.

Mutualisation partielle de l'engraissement

Les trois propriétaires du groupe Tetrabbit sont eux-mêmes éleveurs avec chacun une capacité de production de 10 000 à 12 000 femelles. L'engraissement des lapereaux produits dans ces élevages est en partie mutualisé au sein d'une structure avec 4 sites répartis dans un rayon de 15 km autour de l'abattoir. Ces trois éleveurs assurent 88 à 90 % de la production du groupe. Le restant est produit par un groupement de plus petits producteurs qui sont naisseurs-engraisseurs.

Engraissement en parc ou cages bien-être

Pour répondre aux demandes des marchés suisses et allemands, très exigeants en termes de bien-être animal, la quasi-totalité des lapins sont engraisés en « parc » appelés aussi « cage extra-larges », le reste étant élevé en cage « élargies », qui est l'intermédiaire entre les cages conventionnelles que l'on trouve en France ou en Italie et les parcs, plus grands. Il existe une grande diversité de systèmes d'élevage, en réponse à la diversité des cahiers des charges des distributeurs. Par exemple, l'élevage avec fourrage est obligatoire pour la production exportée vers l'Allemagne. Concernant la taille des parcs, celle-ci est variable selon le cahier des charges et va de 1 m² pour les parcs les plus petits à 8-10 m² pour les plus grands. Les parcs comprennent toujours une plateforme et des éléments à ronger.

Les cages sont des cages bien être, avec 10-12 lapins/m², soit 8 lapins par cage. La plateforme est en grille plastique tandis que le sol est une grille métallique. Ces cages sont utilisées par Olivia par exemple.

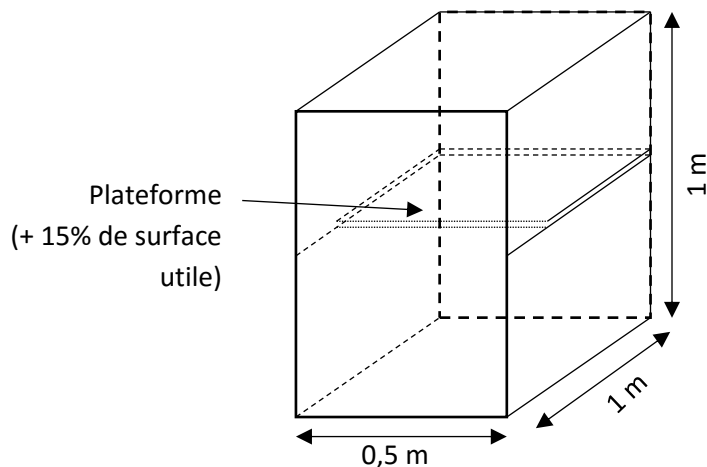


Figure 35 Cages bien-être pour 8 lapins en engraissement, système tout plein tout vide, utilisé par Olivia
NB : le nid n'est pas représenté sur cette figure.

Les lapines sont logées le plus souvent dans des cages « enrichies ».

Alimentation

Le rationnement alimentaire est très peu pratiqué. Il est techniquement difficile en engraissement parc, car la compétition entre lapereaux est forte. Dans le cas de l'engraissement sur paille, la consommation alimentaire finale est plus élevée car les animaux ingèrent de la paille qui a une valeur d'encombrement élevée mais qui ne fait pas gagner du poids à l'animal.

4.3.5.2 Indicateurs technico-économiques et coût de production

Le taux de mortalité des lapereaux au nid est de 11 % avec une IA 2 jours après mise bas.

En parc, la mortalité monte jusqu'à 31,5% en engraissement car l'agressivité des lapins augmente et la gestion sanitaire est également plus délicate en grands groupes.

L'IC est d'environ 3,5. En production bien être, l'IC peut être supérieur à l'IC en production standard. Deux raisons à cela :

1. *Les lapins sont vendus à 80 jours, et le GMQ est plus petit en fin de période*
2. *En parc, les animaux se dépensent un peu plus et consomment donc plus d'aliment*

Par ailleurs, le cahier des charges allemand impose que les lapins aient accès à de la paille. Or, ce matériau est de faible valeur énergétique mais à fort encombrement. Lorsque les lapins consomment de la paille, ils ingèrent moins de granulés, ainsi le gain de poids est plus faible que chez les lapins n'ayant pas consommé de paille. Deux cas de figure se présentent :

- *Si les lapins sont abattus au même poids, ceux qui auront ingéré de la paille seront plus âgés que des lapins n'en ayant pas consommé. Dans ce cas, l'IC sera moins bon.*

- *Si les lapins sont abattus au même âge, le poids de ceux qui ont consommé de la paille sera inférieur aux autres et donc le prix sera plus faible.*

Dans les deux cas, la consommation de paille impacte la rentabilité de l'atelier.

Le coût de production se décompose comme suit :

1. *Aliment, 66%*
2. *Capital (amortissement) : 5 à 15% suivant l'âge*
3. *La main d'œuvre : moins de 10%*

La densité en BEA est la moitié de celle du standard, en kg/m², alors que l'investissement est le même au m².

La main d'œuvre est de 1 salarié / 500 femelles en BEA en Hongrie. Les salariés sont payés 1000 € nets / mois, avec 27-28 jours de congés par an. C'est un bon salaire, étant donné le bon niveau technique et l'autonomie demandée aux employés. Ce salaire est également maintenu haut du fait de la proximité de l'Allemagne (si le salaire baisse, les employés partent en Allemagne).

Globalement, le coût de production hors main d'œuvre en Hongrie est similaire à celui qu'on trouve en France car l'aliment est comparable, la génétique aussi et les hongrois ont les mêmes pratiques d'élevage. Si l'on considère le coût de production avec main d'œuvre, celui-ci doit être un peu inférieur aux coûts de production français. Au final, la différence du coût de production entre pays (hors production BEA) ne dépasserait pas les 0,10 €/kg vif produit.

4.3.6 Distribution à l'export : audit de de la production par les distributeurs

Seulement 2 % de la production hongroise est consommée sur le marché intérieur. La Suisse est le principal client du lapin hongrois, suivi par l'Allemagne puis l'Italie.

Les distributeurs allemands comme suisses réalisent des audits de l'abattoir et des élevages, mais pas les italiens qui ont des critères d'exigence moindres. Les élevages peuvent être audités de manière inopinée, alors que les visites de l'abattoir sont toujours prévues à l'avance. Certains distributeurs audient tous les ans, voire plusieurs fois par an. Pour l'export vers la Suisse, chaque lot est contrôlé.

La principale norme de qualité est l'IFS (International Food Standard), mais certains distributeurs ont leur charte propre plus stricte, comme celle du britannique TESCO implanté en Allemagne, qui est la plus sévère. Ce cahier des charges porte sur la transformation de la viande et le produit fini plus que sur le mode de production en élevage. Certains distributeurs s'alignent sur la certification « distributeur TESCO », et évitent ainsi de réaliser eux-mêmes les audits.

4.4 Organisation de la filière

La filière hongroise est dominée par deux abatteurs, Olivia et Tetrabbit. Ces deux groupes sont également producteurs. Les élevages d'Olivia sont la propriété du groupe et font appel à de la main d'œuvre salariée. Tetrabbit pratique une intégration partielle. Trois éleveurs dirigent le groupe Tetrabbit, ils gèrent chacun leurs élevages, et décident de leurs approvisionnements. Cependant, ce système se rapproche de l'intégration car le groupe Tetrabbit propose également de la génétique et de l'aliment, et ces élevages emploient de la main d'œuvre salariée.

Cependant, les deux groupes s'approvisionnent également chez des éleveurs indépendants. L'activité de ces élevages indépendants est directement impactée par la crise de fin 2015 – début 2016, qui impose une baisse de la production hongroise de 15 à 20 % en 2016. Alors qu'Olivia a décidé d'abandonner les élevages indépendants dont il abattait la production, afin de garantir l'activité de ses élevages propres, le groupe Tetrabbit a adopté une politique de réduction de la production et de baisse des prix pour l'ensemble de ses partenaires. Cependant, Tetrabbit n'incite pas les petits élevages partenaires (300 à 700 mères) à investir et parie sur leur disparition d'ici moins de 10 ans.

4.5 Forces faiblesses opportunités menaces

4.5.1 Perspectives de marché

L'export vers la Russie a augmenté ces dernières années, jusqu'à atteindre 10 à 15 % de la production. Cependant, depuis fin 2015, le marché russe est très fermé bien qu'il n'y ait pas d'embargo sur le lapin hongrois. Du fait de la dévaluation du rouble, les russes importent peu.

L'avenir de la filière hongroise dépend fortement des marchés à l'export et de la capacité à gagner de nouveaux débouchés.

4.6 Bien-être animal et antibiotiques

Concernant les antibiotiques, il n'y a pas de demande particulière provenant des abattoirs ou des marchés exports. Seule l'industriel allemand HIPP, qui produit de l'alimentation pour bébé, est très stricte par rapport à cela et interdit l'usage des antibiotiques.

4.7 Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière hongroise

FORCES

- Production bien être avec une grande diversité de modes de production selon le cahier des charges du distributeur
- Filière très concentrée et organisée (2 acteurs intégrateurs) : bonne réactivité de la production par rapport à la demande
- Parc bâtiment moderne, main d'œuvre qualifiée
- Interactions fortes recherche publique / production (pour 1 des 2 acteurs)

FAIBLESSES

- Pas de consommation nationale : dépendance à l'export (taux de change ; préférence nationale des consommateurs)
- Petite filière
- Le marché russe : petit mais impacte la filière car équilibre la production

OPPORTUNITES

- Développement de la filière en lien avec une demande européenne croissante en production « bien-être » où la filière hongroise est compétitive

MENACES

- Concurrence avec le marché export chinois en Europe
- Ralentissement de la consommation chez les principaux partenaires : Allemagne et Suisse

5 Les filières belge et néerlandaise

Les filières belge et néerlandaise sont étroitement liées, car la production des Pays Bas est à près de 100 % abattue et consommée en Belgique. Les deux pays se sont dotés d'une législation exigeante sur le bien-être animal bien que ces deux filières cynicoles soient de relative petite taille par rapport à leurs concurrents européens.

5.1 Dynamique de production, échanges et consommation

5.1.1 Evolution des bilans cynicoles

Ces cinq dernières années, la demande en « lapin 100 % belge » permet de maintenir la production nationale en Belgique.

La conversion de l'élevage cage vers le parc en Belgique, entre 2012 et 2014 sous l'impulsion de l'association animaliste Gaïa, a imposé des investissements importants, marqués par une diminution de la production en 2012-2013. Pour l'abattoir Van Assche, cette transition a été planifiée avec les éleveurs pour être progressive et pouvoir anticiper l'activité économique (« la transition vers le parc a été très bien organisée »). Par ailleurs, depuis dix ans, on observe une diminution du nombre de mères en raison de la disparition des petites unités.

Aux Pays-Bas, après une diminution du nombre de mères entre 2000 et 2005, plusieurs facteurs ont permis aux éleveurs d'augmenter leur potentiel de production depuis les années 2010 : tout d'abord, la réduction des émissions d'ammoniac par les animaux a permis aux éleveurs de détenir davantage d'animaux sur leur ferme. D'autre part, le recours à l'alimentation automatique s'est généralisé et à partir du milieu des années 2000, les éleveurs ont aussi commencé à conduire leurs animaux en groupe (2 ou 3 groupes) ce qui a conduit à une amélioration de la gestion de la production néerlandaise et donc la possibilité d'augmenter son potentiel de production.

Ni la Belgique, ni les Pays-Bas ne disposent de statistiques officielles de la production cynicole mais aux Pays-Bas, il existe des statistiques officielles sur le nombre de mères.

Pays	Potentiel de production (nombre de mères)		Evolution 2015/2005
	2015	2005	
Belgique	15 000	20 000	- 25 %
Pays Bas	48 200	48 000	stable

Table 23 Potentiel de production de lapin en 2015 et évolution, en Belgique et aux Pays Bas

Source : élaboration propre d'après des enquêtes de terrain ; Centraal Bureau voor de Statistiek pour les Pays-Bas

Aujourd'hui, on peut estimer la production cynicole belge à 1 000 TEC et néerlandaise à 3 600 TEC.

Il faut par ailleurs souligner que les dynamiques belge et néerlandaise sont étroitement liées puisque la production néerlandaise est abattue en Belgique et sont également très liées à l'évolution de la réglementation nationale belge et néerlandaise sur le « bien-être animal » qui a imposé des normes

strictes concernant les pratiques d'élevage et les modes d'hébergement dans ces deux pays. Ces évolutions seront plus largement abordées dans la partie 5.2.4.2.

5.1.2 Echanges extérieurs

En vif, la Belgique a importé en 2015 plus de 2,7 millions de lapins dont 82 % en provenance des Pays-Bas, 11 % de Pologne et près de 5 % de France.

Le bilan des échanges belges de viande de lapin est équilibré, alors que la Belgique ne produit qu'un quart de sa consommation. La Belgique intervient comme une « plaque tournante » du lapin, avec des importations de carcasse venant de France, de Chine, voire d'Espagne. Les exportations belges de viande de lapin sont principalement tournées vers la France, l'Allemagne mais aussi vers les Pays-Bas en fonction de la saison (voir 5.1.2.2).

Le lapin élevé en Belgique est consommé nationalement, car il s'agit d'un lapin élevé selon des normes bien être strictes, difficiles à valoriser sur des marchés moins contraignants du Sud de l'Europe.

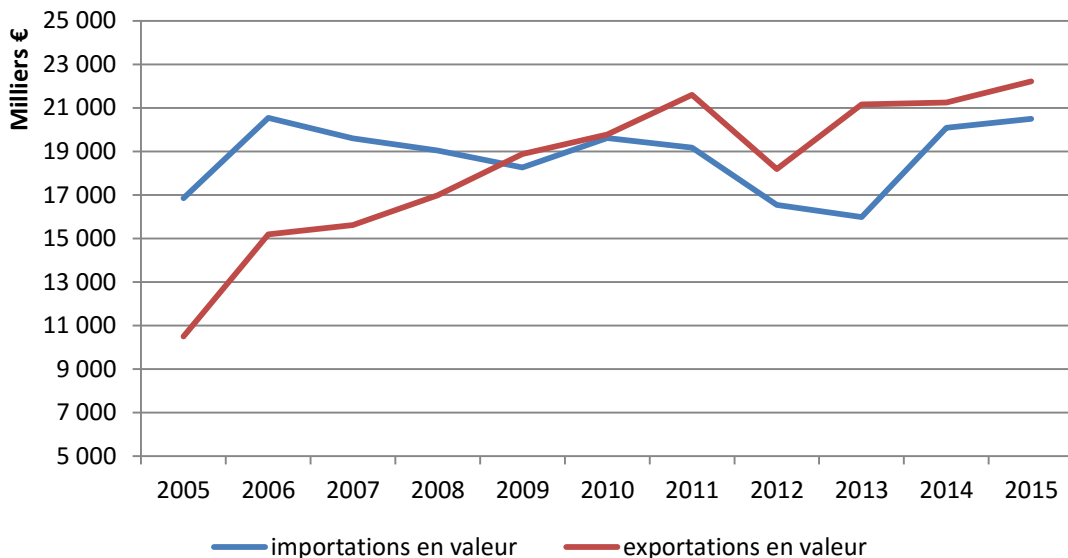


Figure 36 Echanges en valeur de viande en Belgique de 2005 à 2015
Source : EUROSTAT.

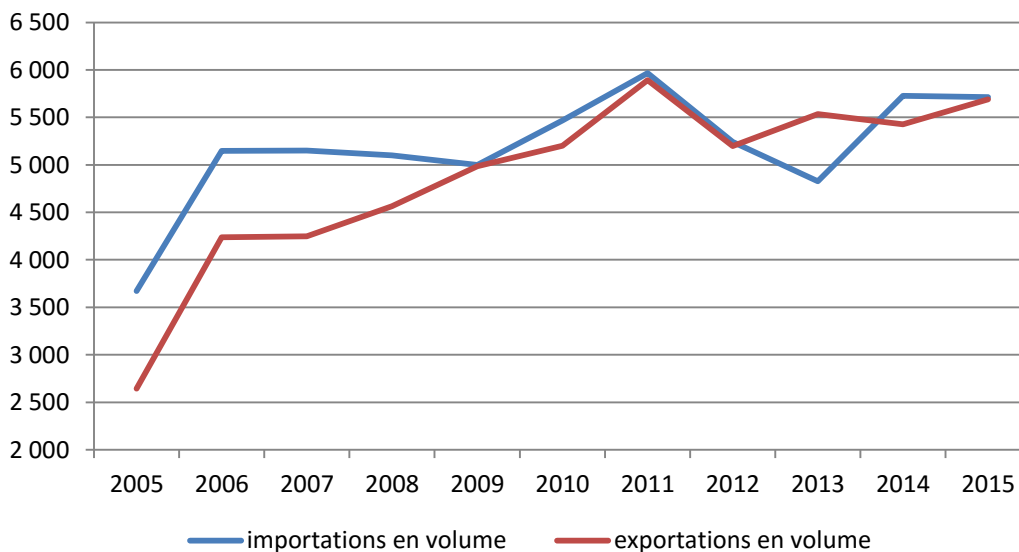


Figure 37 Echanges en volume de viande de lapin en Belgique de 2005 à 2015

Source : EUROSTAT. Principaux clients et fournisseurs

5.1.2.1 Import de vif des Pays-Bas et de France

Environ 90 % du lapin élevé aux Pays-Bas est abattu en Belgique, historiquement par l'abatteur Lonki, mais de plus en plus par Van Assche. Les Pays-Bas ne possèdent pas d'outil d'abattage pour le lapin. Ces volumes sont destinés à 70 % au marché national belge, et à 20 % exportés vers la France ou l'Allemagne. Une faible part est réexportée vers les Pays-Bas qui consomment peu de lapin (sauf en période festive).

Beaucoup de lapins vifs sont importés de France et des pays de l'Est (Pologne notamment) en automne et en hiver, en particulier au moment de Noël. Durant cette période, la consommation belge est soutenue alors que l'approvisionnement de Belgique et des Pays-Bas, plus constant sur l'année, est insuffisant. La Belgique importe également des carcasses d'Espagne en période de forte consommation : Noël et Pâques, le lapin ayant une tradition de viande « festive ».

5.1.2.2 L'export en congelé pour gérer la saisonnalité

L'export vers les Pays-Bas permet d'équilibrer production et consommation. La consommation belge est réduite en été. 70 à 75 % des exportations vers les Pays-Bas se font sous forme congelée, alors que le frais représente plus de 80 % des ventes en Belgique. Le déséquilibre entre production et consommation en été est compensé par la congélation d'une partie des abattages estivaux, qui sera commercialisée aux Pays-Bas, en particulier à Pâques et à Noël où la consommation de lapin est plus élevée.

5.1.2.3 Bilan des flux entre Pays-Bas et Belgique

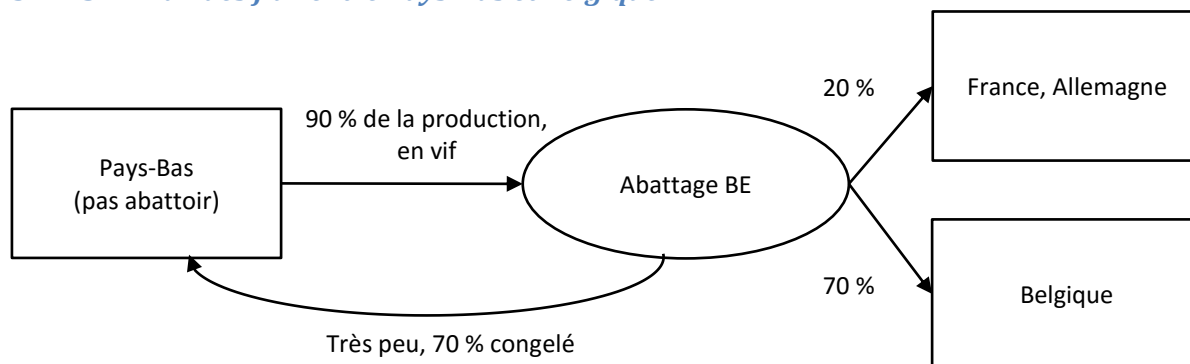


Figure 38 Abattage et distribution du lapin hollandais : la Belgique joue un rôle central

5.1.3 La consommation

En Belgique, le lapin est consommé toute l'année, bien que ce soit une viande considérée « festive » c'est-à-dire beaucoup plus consommée à Pâques et Noël. La consommation est de 350 g/personne/an en moyenne en Belgique. La viande de lapin a subi une importante déconsommation depuis plusieurs années mais moins forte qu'en France selon les experts rencontrés.

Aux Pays Bas, la consommation est faible et concentrée à Noël et à Pâques.

	Mode de consommation	Pic de consommation	Origine
Belgique	> 80 % en frais	Toute l'année, mais davantage à Pâques et Noël	25 – 30 % origine belge
Pays-Bas	70-75 % en congelé	Pâques et Noël	100 % hollandais

Table 24 Mode de commercialisation et période de consommation en Belgique et aux Pays-Bas

La découpe se développe de plus en plus en Belgique sous l'impulsion des industriels afin de redynamiser la consommation de lapin et répondre à la demande des consommateurs. Les grandes surfaces ne commercialisent que de la découpe, emballée et étiquetée à l'abattoir. Le lapin entier est destiné aux grossistes pour être vendu en boucherie, et ne concerne plus qu'une petite part du marché.

5.2 Structure et caractéristiques des différents maillons

5.2.1 Aliment

Les sociétés belges Molens Van Der Velpen et Dumoulin ainsi que le français Evalis se partagent le marché de l'aliment lapin en Belgique. Molens Van Der Velpen est leader sur ce marché. Ces firmes d'aliment sont de plus en plus spécialisées en aliment lapin.

Molen Van Der Velpen est également présent sur le marché néerlandais avec une part de marché d'environ 30 %. Le leader serait, à dire d'expert, le néerlandais Victoria qui détiendrait 35 à 40 % de parts

de marché. Il existe un troisième fabricant d'aliment, Havens, détenant environ 30 % de parts de marché aux Pays-Bas.

Société	Zone de chalandise	Rang sur le marché belge	Volume aliment lapin
Molens Van Der Velpen	Pays-Bas, Belgique	1	15 000 t/an BE et NL
Dumoulin	Pays-Bas, Belgique	2	
Evalis	France, Belgique	3	≈1 000-1 200 t/an (Belgique seulement)

Table 25 Les fabricants d'aliment lapin en Belgique, en 2016 ; Source : enquêtes de terrain.

5.2.2 Génétique

La génétique utilisée en Belgique est d'origine française. Hycôle domine le marché, suivi de Hypharm. Auparavant, il existait aussi une génétique belge, Cunistar, qui a disparu au profit des génétiques françaises plus compétitives.

Au Pays-Bas, c'est également Hycôle qui domine le marché (à 70 %), Hypharm détient 28 % de parts de marché et les 2 % restants sont une génétique hybride issue de ces deux firmes françaises.

5.2.3 Matériel

La Belgique a toujours été dépendante d'autres pays en ce qui concerne l'équipement. Ainsi, on trouve essentiellement du matériel italien (Meneghin) qui possède un savoir-faire sur l'engraissement en parc mais aussi français (Chabeauti). La transition vers le parc a donné lieu à des innovations artisanales par les éleveurs eux-mêmes. Ainsi, on trouve aujourd'hui, en particulier en Belgique, quelques structures originales.

Aux Pays-Bas en revanche, il existe trois constructeurs néerlandais qui sont Van Eck, Janssen Livestock Equipment et Vekopark. Van Eck est un éleveur de lapins qui a débuté en construisant ses propres parcs avant de les commercialiser à d'autres éleveurs néerlandais. Janssen Livestock Equipment est un constructeur de bâtiments pour volailles et porcs principalement mais qui a élargi sa gamme depuis deux ans aux parcs pour les lapins. Enfin, Vekopark est une entreprise détenue par un éleveur de lapins qui vend ses parcs également aux éleveurs néerlandais. Meneghin est aussi présent sur le marché.

5.2.4 Production

On compte environ 25 éleveurs en Belgique, dont 20 en Flandres.

En Belgique, la professionnalisation de l'élevage a conduit à la disparition de nombreux petits élevages depuis une ou deux décennies. L'élevage cunicole étant par ailleurs exigeant d'un point de vue technique, la filière belge a vu sa production diminuer entre 2005 et 2015. On compterait aujourd'hui environ 15 000 mères en Belgique.

Aux Pays-Bas, il y aurait, à dire d'experts, environ 56 éleveurs en 2016, contre 120 en 1980. La production néerlandaise augmente depuis 2010 après avoir subi un repli du nombre de mères entre

2000 et 2010. Toutefois, d'après les statistiques néerlandaises, on note une nouvelle baisse du nombre de lapines en 2016 par rapport à 2015, à 45 000 mères contre 48 200 en 2015.

Aux Pays-Bas, la conversion en cage « bien-être » en 2006 a poussé à l'agrandissement et à la concentration des exploitations, car cela implique des investissements élevés. Ainsi, on a vu l'arrêt des petites unités de production ou des ateliers les moins rentables ainsi que le départ des éleveurs de plus de 50 ans qui ne sont pas susceptibles d'investir.

5.2.4.1 Des éleveurs indépendants dans des élevages familiaux

Peu d'éleveurs sont spécialisés dans l'élevage de lapin en Belgique. L'atelier cunicole peut compléter une activité de grande cultures (betterave, pommes de terre) ou d'élevage (bovin lait, bovin viande blanc bleu). Aux Pays Bas, les élevages sont plus spécialisés qu'en Belgique, ils sont également plus grands.

Les éleveurs belges négocient en direct avec l'abattoir, de façon individuelle. Il n'existe pas de groupement de producteur.

Aux Pays-Bas, on trouve un seul groupement, DEMER, rassemblant 18 éleveurs (sur une cinquantaine d'éleveurs au total). Son rôle se limite à négocier les prix avec l'abattoir. Les autres éleveurs négocient en direct avec l'abattoir.

5.2.4.2 Le bien-être animal est inscrit dans la loi

Belgique : de la cage vers le parc, histoire d'une transition (2009 - 2016)

La pression de l'association animaliste Gaïa et l'implication des distributeurs pour la fin de l'engraissement en parc a imposé la formation d'un groupe de travail sur le bien-être animal. Ce groupe, sous la tutelle du ministère, réunit Gaïa, certains distributeurs et des acteurs de la production et de la recherche. Un accord est conclu en 2013, traduit en loi en 2014.

En 2009, l'association belge de défense du bien-être animal Gaïa mène une campagne médiatique dénonçant les pratiques d'élevage en production cunicole¹⁷.

Suite à cette action, le ministère en charge du bien-être animal demande au « Conseil sur le bien-être animal », sous sa tutelle, d'émettre un avis. Le conseil crée alors un groupe de travail réunissant les différents acteurs concernés. Au début, le secteur de la production nie les dénonciations faites par Gaïa, mais ne quitte pas cependant la table des négociations.

L'implication de supermarchés, notamment LIDL et Colruyt, associée d'une pétition contre les « cages en batterie » en élevage de lapin rassemblant 55 000 signatures (beaucoup pour la Belgique), a mené le secteur de la production à s'impliquer dans la négociation d'un accord sur le bien être en élevage.

En 2011, une campagne de sensibilisation des consommateurs, menée par Gaïa, mettant en regard le caddie de supermarché et les cages de lapins fait baisser sensiblement la consommation et touche les distributeurs.

¹⁷ Voir la vidéo « Une vie de lapin » : <https://vimeo.com/22392021>

En 2012, la chaîne de magasins Albert Heijn rejoint le groupe de travail, puis Carrefour et Sodexo en 2013.

L'objectif du groupe de travail est de trouver un accord sur la sortie de la cage. La solution de l'élevage en plein air est abandonnée après le retour d'expérience d'élevages en semi-liberté autrichiens et allemands, où les taux de mortalités sont très élevés. L'engraissement en parc est considéré comme la meilleure option. Luc Maertens, chercheur à l'ILVO (*Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek* – Institut de recherche en agriculture, pêche et alimentation), offre une expertise technique décisive grâce à ses recherches sur le logement en parc.

Gaïa refuse alors d'orienter l'accord vers les « cages enrichies », comme cela est pratiqué aux Pays-Bas. L'association y voit une manière de repousser le problème, imposant aux éleveurs des investissements lourds qu'ils auront probablement à changer face à des exigences sociétales nouvelles.

En 2013, après 2 ans et 11 réunions, un accord est trouvé entre les distributeurs (Colruyt, Delhaize, LIDL notamment), les producteurs et l'association Gaïa. L'accord est présenté en conférence de presse et un plan d'action progressif pour la transition vers l'engraissement en parc est proposé.

Cet accord est transformé en législation en 2014. Cette promulgation rapide de la loi a été possible car les parties prenantes avaient déjà trouvé un accord.

La loi belge impose désormais aux éleveurs d'avoir un engraissement en parc à partir du 1^{er} janvier 2016, à l'exception des éleveurs ayant investi dans les « cages enrichies » avant le 1^{er} janvier 2016 et des éleveurs ayant annoncé un plan de cessation d'activité avant 2020. A partir du 1^{er} janvier 2025, tous les élevages sans exception devront engraisser en parc et toutes les lapines reproductrices devront également être hébergées en parc.

En 2016, soit 7 ans après la première action de l'association Gaïa, 50 % de la production belge est en engraissement parc. L'essentiel de l'engraissement parc a été mis en place en 2013-2014.

Durant l'été 2016, un accord a été trouvé pour mettre en place un système de certification « lapin parc » impliquant la production et la distribution (5 distributeurs dont Carrefour, LIDL, Delhaize et Colruyt).

Si le prix de reprise du lapin élevé en parc était d'environ 0,40 €/kg vif supérieur au prix de reprise du lapin « standard » en 2015, ce différentiel de prix s'est aujourd'hui bien réduit et le prix du lapin belge élevé en parc converge vers le prix du lapin standard en raison de difficultés à écouler les volumes.

Belgique : le bien-être animal, une compétence de l'Etat

Il existe un ministère chargé du bien-être animal en Belgique (Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal). Ainsi, depuis 1999, la question du BEA n'est donc plus à la charge du ministère de l'agriculture, comme c'est le cas en France.

Depuis le premier juillet 2014, la question du bien-être animal est régionalisée alors que jusque-là, le bien-être animal était confié à un seul ministre fédéral. Il existe donc 3 ministres en charge de cette question :

- *En Wallonie*, le Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal (Carlo Di Antonio)
- *En Flandre*, le Ministère flamand de la Mobilité, des Travaux Publics, de la Périphérie flamande, du Tourisme et du Bien-être Animal (Ben Weyts)
- *A Bruxelles-capitale*, le Ministère chargé de la Sécurité Routière, de l'Informatique et la Transition Numérique, de l'Égalité des Chances, du Bien-être Animal et de la Coopération au Développement (Bianca Debaets).

Pays-Bas : des normes bien-être dès 2006

Les Pays-Bas ont fait le choix dès 2006 de se fixer des normes sur le bien-être animal en production cunicole poussés par une volonté des éleveurs. Les éleveurs n'ont pas été accompagnés par le gouvernement qui n'a fourni aucune aide financière pour la transition vers les cages « bien-être ». En revanche, le gouvernement a financé la recherche dans ce domaine. Ce sont les éleveurs qui ont mis en place en 2006 la législation selon laquelle, d'ici 2016, tous les lapins seront hébergés dans ces cages « bien-être ». A dire d'experts, l'objectif serait aujourd'hui atteint.

La cage aménagée, et non le parc, constitue donc la norme bien-être en engraissement aux Pays-Bas. Les investissements récents pour la cage bien-être limitent ceux nécessaires au développement de l'engraissement en parc qui devient aujourd'hui une orientation envisagée pour le futur. En effet, les distributeurs incitent les éleveurs à se tourner vers les parcs pour l'engraissement des lapins. Les éleveurs perçoivent un prix supérieur au prix moyen des lapins issus des cages « bien-être » ce qui a conduit de nombreux éleveurs à effectuer la transition vers le parc pour toute ou partie de leur production. A ce titre, la filière travaille en ce moment sur un nouveau programme d'orientation dont l'objectif est qu'en 2022, 50 % des lapins seront hébergés en parcs. De son côté, la recherche travaille sur les moyens d'héberger les lapines également en parcs via les parcs « multi-usages » qui permettraient de loger les lapines dans ces systèmes et de retirer les séparations amovibles séparant les mères au moment du sevrage. Cependant, les éleveurs ont déjà beaucoup investi en 2006 lors de la transition vers les cages « bien-être » et la plupart d'entre eux n'est pas capable d'investir à nouveau dans ce type de parcs. Par ailleurs, ce système étant encore récent, on a encore peu de recul et la recherche continue de travailler sur les hébergements en parc.

Aujourd'hui aux Pays-Bas, près de 100 % des lapines mères sont hébergées en cage enrichies (ou « bien-être ») dont les dimensions sont 0,38 m de large par 1 m de long et 0,6 m de haut. L'engraissement des lapins se fait soit dans ce même type de cages « bien-être » pour plus de la moitié de la production, soit dans des parcs dont la taille varie selon les fabricants de matériel. Au minimum, les parcs font 1,8 m par 1 m, sont sans « plafond » et doivent comprendre une plateforme, des matériaux à ronger et un tunnel en plastique où les lapins peuvent se cacher.

Les cages contiennent en général environ 8 lapins tandis que les parcs peuvent en héberger entre 40 et 50. Globalement, la densité est équivalente à une dizaine de lapins par mètre carré dans ces deux systèmes.

5.2.4.3 Usage des antibiotiques

En Belgique

Dans l'UE, l'aliment médicamenteux ne doit contenir qu'une molécule active. En Belgique, la réglementation est encore plus contraignante car les éleveurs ont le choix parmi seulement trois molécules autorisées. Chaque éleveur doit déclarer un vétérinaire référent, mais les vétérinaires ne sont pas souvent spécialistes du lapin.

L'aliment médicamenteux est fortement encadré en Belgique puisque, pour l'élevage de lapins, il ne peut contenir qu'une molécule et celle-ci doit faire partie de la liste suivante :

- *Tiamuline*
- *Apramycine*
- *Tilmicosine*

Cette liste peut évidemment évoluer si les autorités compétentes en matière de santé animale et vétérinaire le décident. A titre de comparaison, en France, la liste des molécules autorisées en contient une dizaine.

En Belgique, chaque éleveur doit déclarer un vétérinaire référent. Les antibiotiques sont délivrés sur ordonnance vétérinaire et pour être autorisé à stocker des médicaments sur la ferme durant plus de 3 jours, une autorisation du vétérinaire référent de l'élevage est nécessaire. Sur dérogation particulière, le vétérinaire peut prescrire des médicaments contenant d'autres molécules que les trois autorisées et citées précédemment.

Chaque bande doit être visitée par le vétérinaire référent. Le vétérinaire se rémunère sur la consultation mais est également distributeur de médicaments. Cependant, les vétérinaires ne sont souvent pas spécialisés en lapins, comme ce peut être le cas en France. Aussi, les éleveurs jouent un rôle important dans la prescription.

En outre, les médicaments peuvent être également administrés dans l'eau de boisson, ce qui est assez courant en Belgique et non soumis à la même restriction que l'aliment médicamenteux.

Aux Pays-Bas

La réduction de l'usage des antibiotiques est une priorité aux Pays-Bas, avec un suivi des consommations dans les élevages par les services vétérinaires de l'Etat et un engagement des fabricants d'aliments eux-mêmes.

Aux Pays-Bas, il n'y a pas de restriction aussi poussée sur l'aliment médicamenteux, cependant deux démarches vont dans le sens d'une réduction de l'utilisation des antibiotiques.

- *Un accord entre les fabricants d'aliment pour cesser la production d'aliment médicamenteux. Les entreprises belges, qui ne font pas partie de l'accord, continuent à vendre de l'aliment médicamenteux en Belgique*
- *Un suivi de chaque élevage, par un service du gouvernement, depuis 2015. Ces données sont rendues publiques.*

Les Pays-Bas ont une politique plus marquée sur l'utilisation des antibiotiques, avec un objectif de réduire par deux leur utilisation d'ici à 2018. Cet objectif est porté par le gouvernement mais aussi par les ONG. Pour le secteur du porc ou de la volaille, une réduction de l'usage des antibiotiques de 70 % depuis 2009 est déjà observée. La diminution des antibiotiques en élevage cynicole est donc plus récente mais bien amorcée.

5.2.4.4 Bilan

Table 26 Taille moyenne des élevages en Belgique et aux Pays Bas en 2015

Pays		Nombre d'élevages	Nombre mères total	Taille des élevages (en nombre de mères)			Conseil technique via les firmes depuis...	Mode d'engraissement	Tendance de production
				Moyenne	Taille min	Taille max			
Belgique	Flandres	20	9 500	400	200	2 800	Pays-Bas	Parc	Agrandissement des élevages
	Wallonie	5	5 500	800	200	3 500	France (Evalis, Hycole)	Cage BEA (peu de parc)	Ralentissement avec l'obligation de passer en engraissement parc en 2025
Pays Bas		50	48 200	1 100	200	3 400	Pays-Bas (aliment, vétérinaire)	Cage BEA (peu de parc)	Augmentation de la taille avec le passage aux cages BEA

Source : enquêtes de terrain.

5.2.5 Indicateurs de coût de production et pratiques d'élevage

Le tout plein-tout vide est présent aux Pays-Bas mais il n'est pas généralisé. Par ailleurs, il est difficile d'en estimer le pourcentage d'autant plus que l'utilisation de parcs en engraissement empêche les éleveurs de travailler en tout-plein tout-vidé. L'engraissement en parc implique en effet que ce soit les lapins qui soient retirés de la mère au moment du sevrage et transférés dans lesdits parcs. Pour travailler en tout-plein tout-vidé en parcs, il faudrait avoir recours aux parcs « multi-usages » ou parcs « polyvalents » où chaque lapine est séparée de l'autre par deux parois amovibles jusqu'au moment du sevrage. Après sevrage, il est alors possible de retirer les lapines ainsi que les parois amovibles entre chaque mère. Cela permet d'obtenir un parc pour les lapins d'engraissement et de travailler en tout-plein tout-vidé. Aujourd'hui, un parc polyvalent de ce type n'est présent que dans un seul élevage aux Pays-Bas. C'est pourquoi, la proportion de tout-plein-tout-vidé se réduit aujourd'hui.

Les éleveurs utilisant les cages « bien-être » pour les lapines et les lapins d'engraissement peuvent pratiquer le tout plein-tout vide. Ils déplacent alors la mère au moment du sevrage dans un autre bâtiment nettoyé tandis que les lapins sont engraisés dans les cages où ils sont nés.

La plupart des éleveurs néerlandais conduisent leur élevage en deux groupes, c'est-à-dire qu'ils inséminent une fois (un groupe) toutes les trois semaines. Certains fonctionnent en conduite six groupes avec des inséminations chaque semaine.

En Belgique, le rythme entre deux inséminations artificielles varie entre 42 et 49 jours selon le débouché. La productivité des mères est d'environ 8,5 lapereaux sevrés par IA et 9,5 lapereaux sevrés par mise bas. Le taux de fertilité est d'environ 93 % avec 650 mises bas pour 700 inséminations réalisées.

La mortalité en engraissement est comprise entre 4 et 5 %, que ce soit en cage ou en parc.

Enfin, la bande unique en tout plein-tout vide est généralisée en Belgique. Comme évoqué précédemment, la seule façon de pouvoir pratiquer le tout plein-tout vide dans les systèmes parcs est d'utiliser les combiparcs. C'est le cas en Belgique où les éleveurs ont recours à ce type de logement bien qu'il soit source de travail supplémentaire. L'hébergement en parc étant devenu la norme réglementaire en Belgique et le tout plein-tout vide étant fortement préconisé par les chercheurs de la filière pour des raisons sanitaires, les combiparcs sont par conséquent largement utilisés. Toutefois, la solution n'est pas encore jugée optimale pour les animaux et pour les éleveurs et des travaux de recherche se poursuivent dans ce sens.

En outre, la question du pré-cheptel est peu soulevée. L'observation des femelles par les éleveurs montre qu'elles peuvent être agressives lorsqu'elles sont logées en groupe. Si aujourd'hui, les femelles de pré-cheptel sont hébergées dans des cages, la réglementation belge ne prévoit pas encore un logement en parc. Au niveau européen, les députés n'ont pas non plus débattu de cette question lors du vote du rapport Eck en commission agriculture.

5.2.6 Abattoirs

Il existe deux abattoirs de lapin en Belgique : Lonki et Van Assche. Lonki a repris les outils de Denderlux à Ninove en 2015 et gère ainsi l'activité de deux sites. Van Assche a construit un outil neuf à Deinze, remplaçant le site de Drogen, qui avait notamment été la cible de l'association animaliste Gaïa en 2009.

Les Pays-Bas ne comptent plus d'abattoir lapin depuis 2015, de sorte que les lapins produits aux Pays-Bas sont abattus en Belgique.

L'abattoir établit des contrats d'exclusivité sur plusieurs années avec les éleveurs.

Nom	Localisation des outils	Capacité d'abattage (lapins / sem)	Part de marché	Approvisionnement
Lonki	Temse + Ninove (Flandres)	40 000	≈ 60 %	80 – 85 % Pays-Bas 15 – 20 % Belgique
Van Assche	Deinze (Flandres)	25 000	≈ 40 %	Essentiellement lapin belge

Table 27 Caractéristiques des deux abatteurs en Belgique

5.2.7 Cotation

La cotation de Deinze fait référence dans toute la Belgique. Cette cotation hebdomadaire est déterminée par les représentants de la production et de l'abattage. La cotation moyenne sur l'année 2015 était de 1,93 €/kg vif, soit 0,3 % de plus qu'en 2014. La cotation a reculé de 4,1 % en 2016 par rapport à 2015, à 1,85 €/kg vif contre 1,93 €/kg vif en 2015.

Un surplus d'environ 0,40 €/kg vif est ajouté pour le lapin engraisé en parc. Cette majoration tend à se réduire depuis sa mise en place, par négociations successives entre l'abatteur et le producteur, en raison de difficultés à valoriser les investissements réalisés pour la transition en élevages parcs et d'une demande atone.

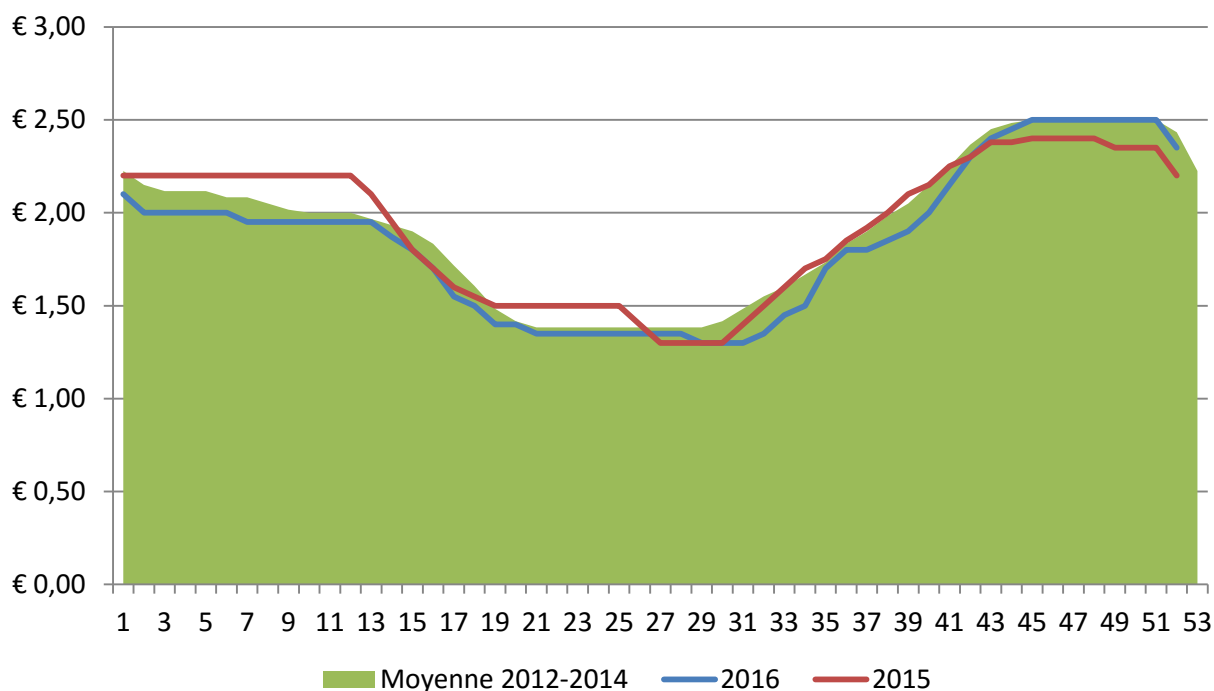


Figure 39 Cotation de Deinze (BE) lapin vif, en € courants

5.2.8 Distribution

Certains distributeurs demandent un lapin 100 % belge, notamment LIDL, Colruyt et Delhaize. Aujourd'hui, les distributeurs qui commercialisent en Belgique des lapins non engraisés en parc sont

- Carrefour
- Cora
- Match
- Intermarché
- Aldi

5.2.9 Bilan de la filière cynicole belge

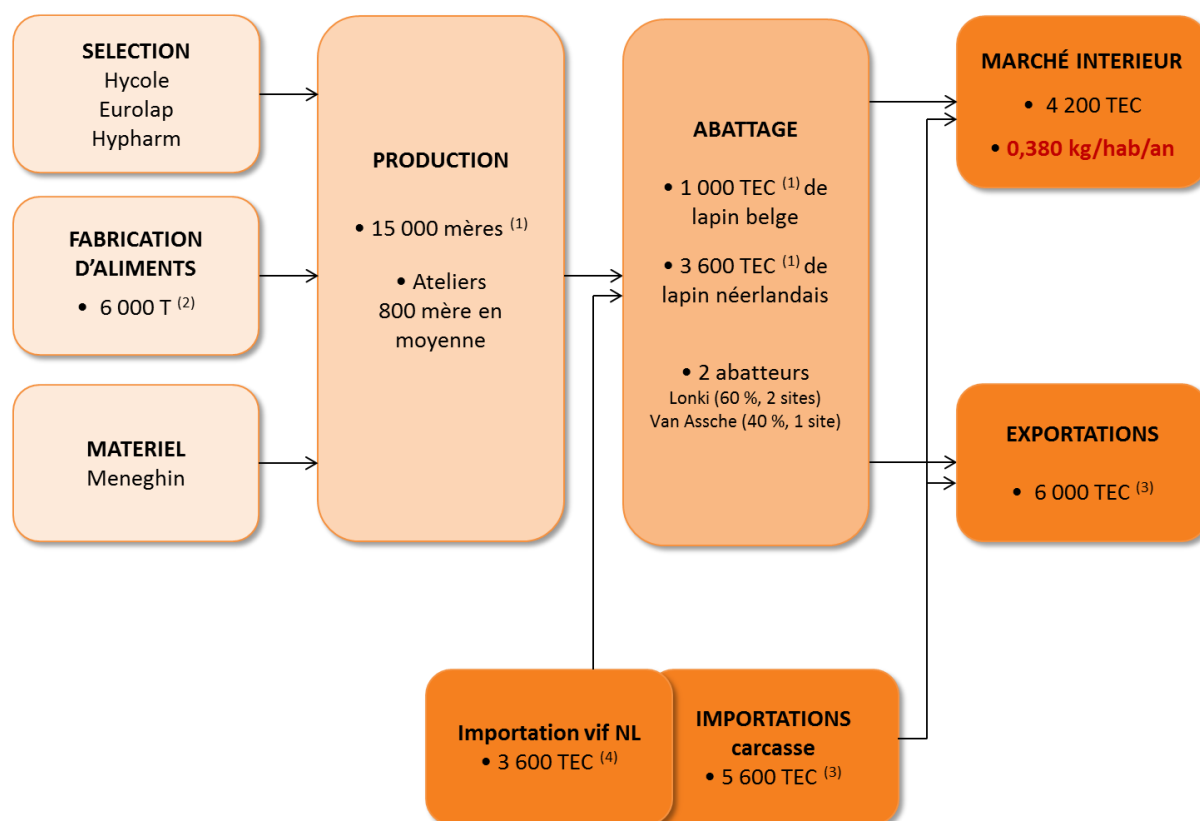


Figure 40 Schéma bilan de la filière cynicole belge et relations avec les Pays-Bas en 2015

TEC: Tonnes Equivalent Carcasse Données 2015

(1) Dire d'expert (2) Estimation d'après la production (3) Estimation d'après Eurostat (4) importé vif, 90% de la production NL

5.3 Organisation de la filière

La production est peu organisée en Belgique. Il n'y a pas d'interprofession réelle. L'association belge NOK est une organisation agricole qui a un groupe spécialisé en production cynicole.

5.3.1 Accompagnement technique régionalisé

Il y a très peu d'accompagnement technique des éleveurs en Belgique. Pourtant, la demande d'information par les éleveurs est forte, au moins en Flandres.

Les éleveurs wallons sont conseillés par des technico-commerciaux français (Evalis, Hycote notamment), qui parlent la même langue.

En Flandres, ce sont des techniciens hollandais qui conseillent les éleveurs. Ces techniciens ont notamment joué un rôle majeur dans l'accompagnement des élevages dans la transition de l'engraissement cage vers l'engraissement parc. En effet, cette technique est mieux maîtrisée aux Pays-Bas qu'en France.

Aux Pays-Bas, ce sont les fabricants d'aliments ou les vétérinaires qui apportent les conseils techniques.

5.3.2 Soutien à l'investissement

En Belgique, des aides régionales soutiennent l'investissement pour l'engraissement en parc en Flandres, jusqu'à hauteur de 30%. Côté wallon, il n'existe pas d'aide similaire dédiée à l'investissement dans l'élevage en parc mais les éleveurs peuvent faire une demande de subvention via des aides plus globales destinées à l'agriculture.

Aux Pays-Bas, les éleveurs n'ont perçu aucun soutien financier, ni de la part du gouvernement ni de l'Europe pour réaliser la transition vers les cages bien-être. Ils perçoivent seulement un prix plus élevé pour les lapins engraisés en parc.

5.4 Points forts, points faibles et défis pour l'avenir de la filière belge et néerlandaise

La Belgique abat l'ensemble de la production néerlandaise, dont 80 % est consommée en Belgique. Le congelé, destiné aux Pays-Bas, permet de réduire à la marge le déséquilibre estival entre production et consommation.

L'absence de conseil technique structuré en Belgique, ainsi que la proximité linguistique amènent les technico-commerciaux des sociétés françaises et néerlandaises à assurer le suivi technique en Wallonie et en Flandres respectivement. Aussi la production en Flandres est proche des Pays-Bas, alors qu'elle est plus proche de la France en Wallonie.

Les éleveurs flamands engraisent en parc, conseillés par les hollandais qui ont accompagné cette transition en 2013-2014. Les élevages flamands sont plus petits que les wallons. Les éleveurs de Wallonie engraisent en cages bien être, ce qui pourrait impacter la filière wallonne avec l'obligation de l'engraissement en parc en 2025.

BELGIQUE

FORCES

- *Production en parcs depuis 2016, en ligne avec le rapport du député européen S.ECK*
- *Démarche de démédecation bien avancée*

FAIBLESSES

- *Marché déséquilibré par les importations de lapin français*
- *Faible structuration de la filière*
- *Une production en parc mal valorisée*
- *Poids et influence des associations*
- *Difficulté à valoriser le lapin « parc »*

OPPORTUNITES

- *Longueur d'avance sur une éventuelle réglementation européenne sur le BEA et l'usage des antibiotiques*

MENACES

- *Marché de dégagement pour la production française en cas de surproduction*

PAYS-BAS

FORCES

- *Existence d'une offre « alternative » via les cages bien-être*
- *Démarche de démédecation : suivi en élevage par les services vétérinaires, accord fabricants d'aliment pour 100% aliment blanc en porc, volaille, lapin*

FAIBLESSES

- *Pas d'abattoir sur le territoire national*
- *Pas de consommation nationale*
- *Faible organisation des producteurs (un seul groupement, 20 éleveurs)*
- *Interprofession NOK peu active*

OPPORTUNITES

- *Production belge ralentie durant la transition de la cage vers le parc -> pénétration du marché belge (selon CDC du distributeur)*

MENACES

- *Possible législation européenne imposant le parc, alors que des investissements récents ont été réalisés pour les cages BEA*

6 Bibliographie

Eck S., 2016. Document de travail sur des normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage Commission de l'agriculture et du développement rural. Parlement Européen. Commission de l'agriculture et du développement rural.

6.1.1 France

Coutelet G. et al, 2015, Réduction de l'utilisation d'antibiotiques : la démarche de la filière cunicole. TeMA n°33, pp.35-40.

6.1.2 Italie

Consiglio Nazionale FNOVI, 2010, Dossier per il settore cunicolo, pp.3-29

Ministero della Salute, Manuale Biosecurity e uso corretto e razionale degli antibiotici in zootecnica

Ministero della Salute, Linee di indirizzo del Ministero della Salute per l'allevamento del coniglio

Zampieri G., 2009, Il settore cunicolo Veneto, Veneto Agricoltura, pp.1-24

Ufficio Stampa Istat, 2011, 6° Censimento generale dell'agricoltura, pp.1-25 www.istat.it

6.1.3 Hongrie

Jurasko R., 2016. A magyar nyúltenyésztés helyzete 2015-ben

Jurasko R., 2015. A magyar nyúltenyésztés helyzete 2014 évben

Szendro K., 2015. A világ és Magyarország nyúlhústermelése és külkereskedelme

Kürti L., 2009. Olivia's Story: Capitalism and Rabbit Farming in Hungary. In: Postsocialist Europe: Anthropological perspectives from home. Berghahn Books. Editors: László Kürti - Peter Skalnik, pp.151-187

6.1.4 Espagne

Buitrago J.M., Escribá C., Baviera A., Montero L., 2016. Segmentación del consumidor español y caracterización del consumo de carne de conejo. XLI Symposium de cunicultura. pp 46-58. ASESCU. Hondarribia (ES). 12 et 13 mai 2016.

Cartuche L., Pascual M., Gómez E.A., Blasco A., 2014. Economic weights in rabbit meat production. Word Rabbit Science. 22: 165-177.

ELANCO, 2015. Excelcun. Informe de conyuntura del sector cunícola 2015. 93p.

MAGRAMA, 2016. El sector de la carne de conejo en cifras. Principales indicadores económicos en 2015. Subdirección general de productos ganaderos.

Rafel O., Ramon J., Piles M., Valls R., 2011. Encaje del sector cunicola frente a la PAC post 2013. Estrategia para una cunicultura sostenible. FOCCON, IRTA.

Rodriguez T., 2016. El papel de la Interprofesional en el fomento del consumo de carne de conejo. XLI Symposium de cunicultura. pp 59-61. ADESCU. Hondarribia (ES). 12 et 13 mai 2016.

7 Annexes

7.1 Principales recommandations du Ministère de la Santé italien concernant l'élevage de lapins

Il ne s'agit pas de la liste exhaustive des recommandations

Objectif : fournir des lignes de conduite afin de garantir le bien-être des animaux

ELEVEUR ET INSPECTION

- L'éleveur doit inspecter son élevage au moins une fois par jour afin de détecter n'importe quel signe indiquant l'état de bien-être des animaux : aspect des animaux, propreté, accès à l'eau et à l'aliment, ...
 - En cas de comportement anormal ou de problème de santé des animaux, l'éleveur doit immédiatement intervenir et effectuer les opérations nécessaires à la résolution dudit problème. Si besoin, un vétérinaire doit être consulté.
 - Les animaux blessés, malades ou stressés doivent être immédiatement traités et si possible, séparés du reste du groupe. La mortalité doit être par ailleurs enregistrée.

BATIMENTS

- La construction et l'entretien des bâtiments doivent :
 - permettre de satisfaire les besoins physiologiques et comportementaux des lapins et les maintenir en bonne santé
 - permettre aux lapins de bénéficier d'une lumière suffisante
 - ne pas causer de lésions ni blessures
 - limiter le risque de maladies et perturbations se traduisant par la modification du comportement des lapins
 - permettre une inspection et une gestion faciles des animaux
 - permettre de maintenir facilement des bonnes conditions d'hygiène et qualité de l'air, un bon confort thermique à tout âge des animaux
 - ne pas avoir d'arêtes vives, aspérités ou tout autre matériel pouvant être dangereux pour les animaux
 - permettre la prévention et le traitement des infections parasitaires et microbiennes
 - permettre aux lapins de voir leurs congénères
 - constituer une protection aux prédateurs
- Un espace isolé devrait être disponible pour les animaux malades ou blessés
- **Tous les nouveaux types de logements, et en particulier les cages, devraient être construits selon les indications suivantes :**
 - 1 - Présence d'une structure permettant à l'animal de s'isoler ou d'une zone de repos. Cela peut être : une plateforme surélevée, un tunnel, une barrière visuelle, un compartiment séparé
 - 2 - Présence d'une structure permettant à l'animal d'avoir une activité physique. Cela peut être : une plateforme surélevée ou un compartiment séparé fournissant davantage d'espace
 - 3 - Il doit être mis à disposition des animaux du matériel spécifique leur permettant l'expression de leur comportement : objet à ronger ou à mâcher.

4 - Les dimensions de la **plateforme** surélevée doivent respecter les mesures du tableau ci-dessous :

Aire libre minimum de chaque plateforme surélevée (cm ³)	Hauteur minimale sous la plateforme surélevée (cm)	Largeur minimale de la plateforme surélevée (cm)
900	25	20

Une plateforme surélevée qui aurait ces dimensions minimum, peut être incluse dans le calcul de l'espace disponible par lapin.

5 - Les logements pour les **lapins destinés à la reproduction** devraient respecter des dimensions minimales.

Pour les mères non gestantes :

Longueur minimale (cm)	Largeur minimale (cm)	Hauteur minimale (cm)	Surface totale minimale du sol (cm ²)	Surface par animal, nid exclus (cm ²)
65	38	25**	950 **	3 600*

* Cette surface inclut la surface de la plateforme si elle existe (voir 1^{er} tableau). S'il n'y a pas de plateforme, la surface totale doit être tout de même respectée

** La distance entre le sol et le sommet de la cage ne doit pas être obstrué par des quelconques obstacles. L'espace permettant d'accéder à la plateforme doit laisser une distance de 35 cm.

Pour les mâles :

Longueur minimale (cm)	Largeur minimale (cm)	Hauteur minimale (cm)	Surface par animal, nid exclus (cm ²)
65	38	50	2 500

Pour les mâles, la présence d'une plateforme n'est pas recommandée car elle augmente le risque de blessure au moment de récolter la semence. D'autres éléments d'enrichissement doivent être alors présents.

Pour les mères après mise bas :

Longueur minimale (cm)	Largeur minimale (cm)	Hauteur minimale (cm)	Surface totale minimale du sol	Surface par animal, nid inclus (cm ²)
75	38	25	950	4 400*

Dimensions minimales du nid:

Longueur minimale (cm) du côté le plus court	Largeur minimale (cm) du bord externe	Hauteur minimale (cm)	Surface totale du nid (cm ²)
24	38	25	800

6 - Les **lapins destinés à l'engraissement** doivent être élevés en groupe dans des cages dont les dimensions sont les suivantes :

Longueur minimale (cm)	Largeur minimale (cm)	Hauteur minimale (cm)	Surface totale minimale du sol	Surface par animal, nid inclus (cm ²)	Surface minimale de chaque logement (cm ²)
75	35	25	950	Suffisante pour éviter que la densité n'excède 40 kg/m ² durant chaque phase de production	4 400 *

Il existe quelques dérogations pour les lapins destinés au renouvellement, les lapins d'engraissement si nécessaire, ainsi que les mères seulement si c'est pour une période limitée dans le temps par rapport au cycle de production.

- Le sol doit être constitué d'un matériau confortable et cohérent par rapport à la race, la taille et l'âge des animaux. Il doit constituer une surface rigide, plane, stable et non glissante. Ce sol doit permettre un bon drainage et élimination des déjections. Si du grillage métallique est utilisé, il doit y avoir également une zone de repos confortable en plastique ou autre matériau similaire.

- Les systèmes d'abreuvement et d'alimentation doivent être conçus tels que :
 - les pertes et contaminations de l'eau et de la nourriture soient minimisées
 - tous les lapins aient un accès suffisant à l'eau et à l'alimentation de manière à éviter les compétitions et les blessures
 - ces systèmes puissent fonctionner en toutes conditions climatiques et atmosphériques
 - l'alimentation et l'eau soient contrôlables
 - la fourniture d'eau et la consommation d'aliment puissent être contrôlées

MANAGEMENT

- Lorsque l'éleveur procédera à une rénovation de ses structures d'élevage, il devra effectuer tous les choix possibles pour améliorer les conditions de santé et de bien-être des lapins.

- L'espace disponible pour les lapins doit tenir compte de l'âge, du sexe, de la race, du poids vif, de la dimension du groupe afin de permettre aux animaux d'exprimer leur comportement naturel :
 - se lever, s'étendre et tourner sur eux-mêmes librement
 - allonger complètement leurs pattes
 - se nettoyer
 - s'alimenter et boire
 - avoir un comportement exploratoire

- Les parties des logements (surtout les cages) avec lesquelles les lapins sont en contact doivent être nettoyées et désinfectées chaque fois que le bâtiment est vide et avant d'accueillir de nouveaux animaux. Lorsque le bâtiment est plein, les surfaces internes (en particulier le sol) doivent être maintenues propres.

- Le système de ventilation, les outils pour le stockage et le transport du fumier doivent être gérés de façon à prévenir l'exposition des lapins au stress thermique et à la concentration de gaz nocifs. L'enlèvement régulier des déjections ainsi qu'une bonne ventilation permettent de maintenir le niveau de gaz nocifs bas (NH₃, H₂S et CO₂). En particulier, la concentration maximale de NH₃ ne devrait pas excéder 25 ppm.

- La température doit être corrélée à l'humidité relative (50-80 % pour une température optimale entre 15 et 21 °C). La température moyenne journalière devrait être maintenue entre 10 et 25 °C. En été, des températures plus élevées peuvent être tolérées si des mesures sont mises en place afin d'atténuer les pics de chaleur.

- Les femelles destinées à la reproduction doivent avoir dans la cage un compartiment réservé au nid ou une zone de nidification isolée, disponible au moins trois jours précédant la date prévue de mise bas. Il doit être mis à disposition des femelles suffisamment de matériau permettant la construction du nid : paille, copeaux de bois ou autres matériaux naturels.

- Dans la mesure du possible, le bruit doit être réduit au minimum.
- L'intensité lumineuse doit être telle qu'elle n'engendre pas de problèmes comportementaux ou de santé, en particulier de dégénérescence de la rétine. Tous les bâtiments doivent être suffisamment lumineux pour permettre aux lapins d'avoir un contact visuel les uns avec les autres et de pouvoir se déplacer librement. Le système d'éclairage doit suivre un rythme de 24h et comprendre une période d'obscurité ininterrompue de 8h pour permettre aux animaux de se reposer.
- L'usage systématique des médicaments n'est pas autorisé
- Pour chaque cycle de production, la consommation d'aliment et d'eau, la température minimale et maximale doivent être enregistrées et conservées.
- Durant le transport, les lapins ne doivent pas être privés d'eau. Le jeûne est conseillé lorsqu'il est favorable à une meilleure hygiène au moment de l'abattage mais il est autorisé seulement lorsque le temps de transport ne dépasse pas 8 heures.
- Pour manipuler les animaux, les lapins doivent être soulevés et transportés par la peau située entre les épaules et en faisant glisser dans le même temps l'autre main sous le corps de l'animal. Les lapins ne doivent jamais être soulevés par les oreilles ou les pattes.
- Les bâtiments d'élevage doivent permettre d'empêcher les prédateurs de pénétrer à l'intérieur.

MODIFICATIONS DE L'ASPECT PHYSIQUE

- Les mutilations sur les lapins sont interdites.

ABATTAGE D'URGENCE

Si les lapins sont malades ou blessés au point qu'aucun traitement thérapeutique ne serait plus efficace ou que le transport vers un abattoir serait source de souffrance supplémentaire, les animaux doivent être abattus sur place. L'abattage doit être effectué sans causer de douleur excessive, d'agitation ou autre forme de souffrance et sans délai, par une personne compétente sur les techniques d'abattage.

- Les méthodes utilisées doivent être en accord avec le règlement CE 1099/2009 et :
 - provoquer immédiatement la perte de conscience et la mort
 - rendre rapidement l'animal insensible à la douleur jusqu'à sa mort
 - causer la mort de l'animal après l'avoir anesthésié ou étourdi.
- La mort par noyade et la suffocation est interdite.

7.2 Liste des personnes rencontrées

	Nom	Entreprise	Commentaire	Date
FRANCE				
Sélectionneur	Jean Jacques David	Hypharm	Présents dans les pays européens	Mars 2015
	Emmanuel Fournier	Eurolap		Décembre 2015
	Fabien Coisne	Hycole		Juin 2016
Matériel	Alain Veillat	Chabeauti		Décembre 2015
Aliment	Chantal Davoust	Firme service INZO		Aout 2016
	Régis Desprez	Evalis	Contact avec Belgique	Septembre 2016
Abattoir	Frédéric Loeul	Loeul et Piriot		Octobre 2015
Production	Pierre Dupont	CPLB	Technicien. Engraissement parc	Mars 2016 et 2017
Association	Jonathan Fleurant	CIWF	Rapport BEA lapin	Juillet 2016

ESPAGNE				
Abattoir	Juan Fernandez	CUNIAL	Directeur	Octobre 2016
	Margarita Martinez Ortiz		Assistante	
Distribution	Sergio Roman	Alcampo	Responsable achat volailles	
Ministère	Pablo Bernardos Hernandez	MAGRAMA	Chef de service produits de l'élevage	
	Ruth Morales	MAGRAMA	Spécialiste porc volaille	
Syndicat	Mari Luz de Santos	UPA, Union des petits agriculteurs	Référent nationale technique	
Interprofession	Francisco Javier Gomez Madrigal	INTERCUN	Président. Egalement président fédé. abat. MADECUN et directeur Hermi	Janvier 2016
Recherche	Oriol Rafel	IRTA	Chercheur conduite d'élevage et génétique	Mai 2016 et octobre 2016
	Mariam Pascual Amoros		Chercheur génétique et sélection animale	Octobre 2016
Pharmacie	Francesc Xavier Mora Igual	HIRPA	Spécialiste technique	

			lapin	
Fédération d'éleveurs	Ricard Garriga i Baraut	FACC, fédération de cuniculteurs de Catalogne	Vétérinaire	
Elevage	Francisco	Elevage	Eleveur, travaillant avec CUNIAL, Castille-la-Manche, 2000 mères	
	2 fermes	Elevage	Elevages de la FACC 1 gros (2300 mères), 1 innovant (600 mères)	
Congrès scientifique		ADESCU	XLIème symposium de l'association scientifique espagnole de cuniculture	Mai 2016

ITALIE				
Fédération des filières agroalimentaires	Rossella Pedicone	UNAITALIA	En charge des aspects sanitaires	Octobre 2016
Fédération des filières agroalimentaires	Gianni Tranfa	UNAITALIA	En charge des données économiques	Novembre 2016
Association animaliste	Elisa Bianco	CIWF		Octobre 2016
Recherche	Fabrizio Agnoletti	Istituto Zooprofilatico di Treviso	Pathologiste	Octobre 2016
Association d'éleveurs	Alessandro Calliman + Gabriele Zampieri + autres éleveurs	Association des Eleveurs de Vénétie	7 éleveurs de lapins + 1 chercheur de Veneto Agricoltura	Octobre 2016
Aliment	Tonino Candeo	PROGEO	Une des principales firmes d'aliment en Italie	Octobre 2016
HONGRIE				
Production	Johan Gerber	Tetrabbit	Co-gérant	
Aliment	Szilvia Sandor	Neovia	Gère clients hongrois d'Invivo	
Recherche	Katalin Szendrő	Université de Kaposvar	Département marketing, économie de la filière	Octobre 2016
	Zsolt Szendrő		Spécialiste cuniculture	

	Zsolt Matics		Responsable sélection génétique	
	Zsolt Gerencsér			

BELGIQUE – PAYS BAS				
Aliment	Luc Buyens	Eleveur et représentant Molens Van der Velpen		Février 2016
Abattoir	Wouter Van Assche	Van Assche	PDG	Octobre 2016
Recherche	Luc Maertens	ILVO	Spécialiste cuniculture logement collectif	
Association	Ann de Greef	Gaïa	Directrice	
Elevage	Nadine et Yves Moeneclaey-Bruynoghe	Eleveurs	Engraissement parc 700 mères	
Recherche	Jorine Rommers	LEI Wageningen	Chercheur	Janvier 2017
Elevage	Michel Jacquet	AWE (Association Wallone de l'Élevage)	Technicien du service technico-économique	Janvier 2017